

Productions et revue de presse

Rapport annuel 2005-2006



Coordination et supervision
Mylène Bergeron

Conception graphique et mise en page
Marie-Claude Chagnon

Photographies de la couverture

- Milieu humide : Annie Lebel
© Nature Québec / UQCN
- Pic de l'ours, Mont-Orford, 2001 : Image modifiée, Gilles Perron
© ccdmd, Le Québec en images
- Bouleau : Annie Lebel © Nature Québec / UQCN
- Arbre givré, Trois-Rivières, 1997 : Henri Caron
© ccdmd, Le Québec en images
- Arbre en automne, Trois-Rivières, 2000 : Hélène S. Dubois
© ccdmd, Le Québec en images

ISBN 2-9803519-7-0 (version imprimée)
ISBN 2-9803519-8-9 (version électronique)

© Nature Québec / UQCN, 2006

Imprimé sur papier Rolland Enviro 100. Contient 100 % de fibres post-consommation.
Sans chlore. Accrédité choix environnemental et FSC recyclé.

INTRODUCTION

Vous trouverez dans ce document :

- (1) en première partie, une liste des communiqués émis par Nature Québec / UQCN (seul ou conjointement avec des coalitions dont l'initiative Aux Arbres citoyens !, SOS Parc Orford, Révérence Rupert), une liste des mémoires et rapports produits en 2005-2006, ainsi qu'un résumé des interventions médiatiques de Nature Québec / UQCN (présence dans les médias électroniques et écrits). Notez que toutes les productions de Nature Québec / UQCN (communiqués, mémoires, rapports, etc.) peuvent être consultées en ligne à l'adresse www.naturequebec.org/publications.asp;
- (2) en seconde partie, copie des articles de presse mentionnant Nature Québec / UQCN.

RÉSUMÉ DES PRODUCTIONS ET DE LA REVUE DE PRESSE

Productions — Communiqués

■	2005	09	06	Agriculture	Une consultation sur le régime agricole sans transparence, selon l'UQCN : les enjeux exigent l'ouverture du projet de changements au REA
■	2005	09	12	Aires protégées	Une première certification FSC en forêt publique québécoise. <i>Communiqué conjoint (RQGE, SNAP, WWF)</i>
■	2005	09	16	Énergie et climat	De nouvelles infrastructures routières, la 175, la 25 et la 30, ou le maintien en état du réseau actuel : l'enquête demandée par le BAPE s'impose
■	2005	09	19	Communications	L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) dévoile sa nouvelle identité visuelle : Nature Québec / UQCN
■	2005	09	21	Énergie et climat	Nature Québec / UQCN et la Coalition Québec-vert-Kyoto lancent Caméra verte Nature Quebec UQCN and the Québec-vert-Kyoto Coalition launch CAMÉRA VERTE / GREEN CAMERA. <i>Communiqué conjoint (Caméra verte, QuébecVertKyoto)</i>
■	2005	10	11	Aires protégées	Proposition d'aire protégée au Triton et sur la rivière Haute Batiscan
■	2005	10	17	Agriculture	Modifications au Régime réglementaire agricole : les contradictions paraissent plus clairement dans le cas du Richelieu
■	2005	11	09	Énergie et climat	Kyoto et les transports au Québec, deux enjeux critiques. Quatre organismes demandent une enquête du BAPE. <i>Communiqué conjoint (CRE-Montréal, AQLPA, APIGQ)</i>
■	2005	11	15	Agriculture	Pour le nouveau conseil municipal à Lévis : une décision à prendre sur la cohabitation harmonieuse avec l'agriculture
■	2005	11	17	Communications	Invitation aux médias — Lancement du livre « Notre avenir à tous : la commission mondiale sur l'environnement et le développement »
■	2005	11	17	Aires protégées	Création d'aires protégées et mise en œuvre des recommandations de la commission Coulombe. Une coalition d'organismes questionne l'approche du gouvernement du Québec. <i>Communiqué conjoint (Nation Crie d'Oujé-Bougoumou, Fondation Rivières, Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue, SNAP, RQGE)</i>

■	2005	11	22	Environnement (général)	Bris de confiance: les groupes écologistes ne croient plus au discours environnemental du gouvernement du Québec. <i>Communiqué conjoint (Équiterre, Greenpeace, Environnement Jeunesse)</i>
■	2005	11	24	Communications	Mise en ligne du site Nature Québec / UQCN
■	2005	11	29	Communications	Mise en ligne de FrancVert, le webzine québécois de la vulgarisation scientifique environnementale
■	2005	11	29	Agriculture	Publication d'un manifeste pour la protection du territoire agricole. <i>Communiqué conjoint (Coalition pour la protection du territoire agricole)</i>
■	2005	12	02	Énergie et climat	Changements climatiques : Le Québec est sans plan d'action et sa stratégie énergétique évacue la question — «Inacceptable» s'indigne Nature Québec / UQCN
■	2005	12	07	Énergie et climat	Jean Charest désavoue le ministre Mulcair. Les groupes environnementaux questionnent la légitimité du ministre Mulcair de parler au nom du Gouvernement. <i>Communiqué conjoint (Équiterre, AQLPA, etc.)</i>
■	2005	12	14	Eau	Signature de l'Annexe de la Charte des Grands Lacs : Nature Québec / UQCN salue le travail du Québec et de ses partenaires
■	2006	02	15	Aires protégées	Les aires protégées au Québec : on dort comme une bûche! Ensemble, réveillons le gouvernement. <i>Communiqué conjoint (Aux arbres citoyens)</i>
■	2006	02	23	Aires protégées	« On dort comme une bûche » : tout un réveil pour le gouvernement! / Sleeping like a log!': quite an awakening for Quebec's government! <i>Communiqué conjoint (Aux arbres citoyens)</i>
■	2006	03	01	Aires protégées	Les parcs québécois sont en assez mauvaise posture. Sans vouloir en remettre, arrêtons de dormir ! <i>Communiqué conjoint (SNAP)</i>
■	2006	03	14	Aires protégées	Cultivons la Beauté du monde. Campagne de levée de fonds, du 6 mars au 23 juin 2006
■	2006	03	17	Aires protégées	La Coalition SOS Parc Orford organise son premier rassemblement le dimanche 26 mars à Orford. <i>Communiqué conjoint (SOS Parc Orford)</i>
■	2006	03	20	Biodiversité	Ateliers sur la conservation des milieux naturels 2006
■	2006	03	26	Aires protégées	Vente du Mont-Orford : plus de 3000 personnes disent non ! <i>Communiqué conjoint (SOS Parc Orford)</i>
■	2006	03	31	Aires protégées	Mulcair opposé à la loi spéciale visant la privatisation d'une partie du parc du Mont-Orford. <i>Communiqué conjoint (SOS Parc Orford)</i>
■	2006	04	05	Aires protégées	Une montagne de révélations sur la vraie situation financière de la station du mont Orford. <i>Communiqué conjoint (SOS Parc Orford)</i>
■	2006	04	07	Aires protégées	Orford : un écran de fumée pour masquer la violation de la Loi sur les parcs. <i>Communiqué conjoint (SOS Parc Orford)</i>
■	2006	04	12	Aires protégées	À l'ombre de l'Orford : un spectacle qui soulève les troupes ! <i>Communiqué conjoint (SOS Parc Orford)</i>

■	2006	04	12	Aires protégées	Aires protégées : plus de 175 000* citoyens l'affirment, le gouvernement dort comme une bûche ! / Protected areas: more than 175,000* citizens agree that the government "is sleeping like a log!". <i>Communiqué conjoint (Aux arbres citoyens)</i>
—	2006	04	19	Aires protégées	Privatisation du mont Orford : un dangereux précédent pour l'ensemble des parcs du Québec. <i>Communiqué conjoint (SOS Parc Orford)</i>
—	2006	04	20	Aires protégées	La coalition SOS Parc Orford invite tous les Québécois à la grande marche pacifique contre la vente d'une partie du parc du Mont-Orford, ce samedi, à Montréal. <i>Communiqué conjoint (SOS Parc Orford)</i>
—	2006	05	02	Aires protégées	La coalition SOS Parc Orford est convaincue que les terrains à vendre au parc du Mont-Orford sont bien plus que des stationnements ! <i>Communiqué conjoint (SOS Parc Orford)</i>
—	2006	05	02	Eau	La dérivation de la rivière Rupert, la plus récente d'une série d'interventions : les impacts cumulatifs dans la baie James et la baie d'Hudson sont préoccupants
—	2006	05	04	Aires protégées	Le ministre Béchard est invité à clarifier la situation à Anticosti en publiant le registre sur les aires protégées. <i>Communiqué conjoint (Aux arbres citoyens)</i>
—	2006	05	09	Aires protégées	Selon SOS Parc Orford, les condos dans le parc du Mont-Orford offriront de bien minces retombées économiques. <i>Communiqué conjoint (SOS Parc Orford)</i> .
—	2006	05	11	Aires protégées	SOS Parc Orford appelle la population à se mobiliser de nouveau, le 3 juin à Québec. <i>Communiqué conjoint (SOS Parc Orford)</i>
—	2006	05	17	Eau	Multifonctionnalité et développement territorial : Nature Québec propose l'évaluation stratégique des plans directeurs de l'eau
—	2006	05	18	Foresterie	La stratégie de protection des forêts devrait s'appliquer aux forêts privées : des années de débats à reconnaître et un consensus à protéger
—	2006	05	18	Aires protégées	SOS Parc Orford dévoile que les promoteurs feront de gros profits lors de l'achat d'une partie du Mont-Orford. <i>Communiqué conjoint (SOS Parc Orford)</i> .
—	2006	05	31	Aires protégées	SOS Parc Orford propose une piste de solution rentable. <i>Communiqué conjoint (SOS Parc Orford)</i>
—	2006	06	13	Énergie et climat	Le port méthanier d'énergie Cacouna : impossible à bien évaluer sans une analyse stratégique
—	2006	06	13	Aires protégées	181 700 signatures plus tard : le gouvernement québécois « dort toujours comme une bûche! ». <i>Communiqué conjoint (Aux arbres citoyens)</i> .
—	2006	06	15	Aires protégées	SOS Parc Orford n'abdique pas. <i>Communiqué conjoint (SOS Parc Orford)</i>
—	2006	07	03	Communications	Que la fête commence! Nature Québec / UQCN lance son année anniversaire : 25 ans
—	2006	07	26	Aires protégées	SOS Parc Orford défend ses arguments devant la MRC. <i>Communiqué conjoint (SOS Parc Orford)</i>
—	2006	08	08	Communications	Changements de structure à Nature Québec / UQCN
—	2006	08	28	Énergie et climat	La demande d'électricité au Québec justifie de moins en moins les nouveaux développements hydroélectriques. <i>Communiqué conjoint (Révérence Rupert)</i>

Productions — Mémoires et rapports de recherche

■	2005	09	06	Agriculture	<i>Mémoire concernant les propositions de changements au règlement sur les exploitations agricoles (REA), présenté au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs (MDDEP)</i>
—	2005	10	28	Aires protégées	<i>Proposition d'aire protégée : rivière Batiscan. Cosignée par la Fédération québécoise du canot et du kayak et par la fondation Rivières. Présentée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs</i>
—	2005	11	23	Foresterie	<i>Mémoire pour un développement harmonieux et durable du territoire public. Présenté à la Commission sur l'économie et le travail. Dans le cadre des consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi no 122, loi modifiant la loi sur les terres du domaine de l'état et d'autres dispositions législatives</i>
—	2005	12	23	Aires protégées	<i>Projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish. Position de Nature Québec / UQCN. Mémoire présenté à la direction du patrimoine écologique et des parcs du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), dans le cadre des audiences publiques sur le projet de parc national Albanel, Témiscamie, Otish</i>
—	2006	03	31	Eau	<i>Représentation auprès des organisations du système Grands Lacs - Saint-Laurent et réalisation des synthèses vulgarisées de l'information sur ces dossiers. Rapport final des travaux, présenté au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)</i>
—	2006	04	18	Eau	<i>Mémoire présenté au comité d'évaluation (COMEY) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre des consultations publiques tenues à Montréal sur le projet Eastmain 1-A et le détournement de la rivière Rupert</i>
—	2006	05	10	Foresterie	<i>Programme décennal d'épandage de phytocides par voie aérienne en milieu forestier sur des terrains privés de Smurfit-Stone inc. sur le territoire de la Tuque et de la MRC du Domaine-du-Roy (version finale). Mémoire présenté dans le cadre des consultation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)</i>
—	2006	05	24	Aires protégées	<i>Mémoire présenté à la Commission parlementaire sur le projet de loi no 23 (loi spéciale pour l'agrandissement du parc du Mont-Orford)</i>
—	2006	06	12	Énergie et climat	<i>Projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna par Transcanada Pipelines Limited et Pétro-Canada. Mémoire présenté en enquête et audiences publiques dans le cadre des consultations du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE)</i>

Revue de presse — Médias écrits

Les articles signalés par un astérisque ne sont pas disponibles dans ce document.

■	2005	09	06	Le Soleil	Saint-Pierre, Marc	Une seule audience publique pour Rabaska	Énergie et changements climatiques
—	2005	09	7	Le Soleil	Saint-Pierre, Marc	Projets de ports méthaniers à Cacouna et Lévis. L'UQCN réclame une audience publique et non quatre.	Énergie et changement climatique
—	2005	09	17	Le Soleil	Lacombe, Réjean	L'UQCN est de plus en plus inquiète	Foresterie
—	2005	09	20	Le Devoir	Francoeur, Louis-Gilles	Diminution des GES : les Canadiens restent indifférents	Énergie et changements climatiques
—	2005	09	28	Le Nouvelliste	Richer, Jocelyne	André Boisclair était ouvert au Suroît.	Énergie et changements climatiques
—	2005	09	28	Le Devoir	Francoeur, Louis-Gilles	Fronde écologiste contre Charest.	Politiques gouvernementales
—	2005	10	11	Le Nouvelliste	Mercier, André	La forêt mélangée est en péril au Québec	Foresterie
—	2005	11	24	Le Devoir	Robitaille, Antoine	Lutte contre les gaz à effet de serre. Québec obtiendrait 325 millions	Énergie et changements climatiques
—	2005	11	30	Le Soleil	Lacombe, Réjean	Le Québec a perdu plus de 200 000 hectares de terres agricoles en cinq ans	Agriculture
—	2005	12	8	La Presse	Côté, Charles	Charest reste muet sur Kyoto	Énergie et changements climatiques
—	2005	12	8	La Tribune	Dufresne, Denis	Mulcair prié de prolonger le moratoire	Agriculture
—	2006	01	13	Le Soleil	Mead, Harvey	L'énergie fait oublier les changements climatiques	Énergie et changements climatiques
—	2006	01	24	Le Devoir	Francoeur, Louis-Gilles	Le Fonds mondial pour la nature pourrait fermer son bureau de Montréal	Environnement (général)
—	2006	01	25	Le Devoir	Francoeur, Louis-Gilles	Les écologistes promettent d'avoir Harper à l'œil	Énergie et changements climatiques
—	2006	02	16	The Gazette	Moore, Lynn	Forest Campaign Launches	Aires protégées et parcs
—	2006	02	20	Le Journal de Québec		Pour une meilleure protection de la forêt	Aires protégées et parcs
—	2006	02	20	Le Soleil		Pétition en cours de signature. Quatre groupes écologistes réclament l'extension des zones de protection de la forêt	Aires protégées et parcs
—	2006	02	20	Le Devoir	Shields, Alexandre	Aux arbres citoyens ! Des groupes écologistes demandent que le gouvernement du Québec étende les aires protégées	Aires protégées et parcs
—	2006	02	28	Le Journal de Montréal	Chartrand, Yves	Mini-remaniement ministériel. Ulcéré, Mulcair s'en va	Politiques gouvernementales

■	2006	02	28	La Presse	Cardinal, François	Départ de Thomas J. Mulcair. Rien d'étonnant disent les écolos	Politiques gouvernementales
—	2006	02	28	Le Devoir	Francoeur, Louis-Gilles	Mulcair retourne sur les banquettes arrière La nomination de Béchard inquiète	Politiques gouvernementales
—	2006	03	1	Le Soleil	Corbeil, Michel	Les «Verts» applaudissent	Énergie et changements climatiques
—	2006	03	2	La Tribune	Tellier, Annie	Un parc plein de vie à protéger	Aires protégées et parcs
—	2006	03	9	La Tribune	Gagnon, Jean-François	La menace d'une poursuite contre Québec continue de planer	Aires protégées et parcs
—	2006	03	14	The Gazette	Marsden, William	Mont Orford ski hill owners claim "campaign of fear"	Aires protégées et parcs
—	2006	03	16	The Gazette	Marsden, William	Ski hill expert backs proposed selloff at Orford	Aires protégées et parcs
—	2006	03	17	Le Journal de Montréal	Boivin, Mathieu	Mont Orford. La résistance s'organise	Aires protégées et parcs
—	2006	03	17	Le Devoir	Francoeur, Louis-Gilles	Hausse de tarifs. SAAQ : les écologistes veulent élargir le débat	Énergie et changements climatiques
—	2006	03	27	Le Soleil	Cloutier, Patricia	Conservation des milieux naturels. À chaque propriétaire de faire sa part	Aires protégées et parcs
—	2006	04	11	Le Journal de Montréal	Chartrand, Yves	Les écolos dénoncent les libéraux	Politiques gouvernementales
—	2006	04	12	Le Nouvelliste	Mercier, André	L'épandage de phytocides sous la loupe	Foresterie
—	2006	04	13	Le Devoir	Francoeur, Louis-Gilles	Aux arbres citoyens ! Pétition de 171 522 noms déposée pour la protection de la forêt boréale	Aires protégées et parcs
—	2006	04	28	Le Droit	Lafortune, Louis	Le parc de Plaisance pourrait se faire «passer un Orford»	Aires protégées et parcs
—	2006	04	28	Le Devoir	Francoeur, Louis-Gilles	Réforme du processus d'évaluation du BAPE. Les écologistes veulent s'assurer que le projet est bel et bien mort	Politiques gouvernementales
—	2006	05	3	Le Devoir	Francoeur, Louis-Gilles	Rupert : l'éolien pourrait faire le travail	Énergie et changements climatiques
—	2006	05	4	Le Nouvelliste		Coalition SOS Parc Orford. Manif à Trois-Rivières ce week-end	Aires protégées et parcs
—	2006	05	6	Le Journal de Montréal	Chartrand, Yves	Île d'Anticosti. Claude Béchard mettra carte sur table d'ici juin	Aires protégées et parcs
—	2006	05	9	Le Soleil	Larouche, Marc	Débuts laborieux devant le BAPE pour le projet méthanier de Gros-Cacouna	Énergie et changements climatiques
—	2006	05	16	Le Presse	Côté, Charles	Bataille pour les ruisseaux à Saint-Jérôme	Eau
—	2006	05	17	Le Soleil	Lacombe, Réjean	Valider les chiffres avant de les publier	Foresterie

■	2006	05	17	Le Journal de Montréal		Mont Orford. La commission sur le projet de loi débute mardi	Aires protégées et parcs
—	2006	05	17	La Tribune	Larochelle, Luc	La boîte à surprise	Aires protégées et parcs
—	2006	05	18	La Tribune	Mercier, Louis	Une bataille pour chaque montagne ?	Aires protégées et parcs
■	2006	05	25	La Presse	Lessard, Denis	Mont Orford. Nouvelles foire d'empoigne à l'Assemblée nationale	Aires protégées et parcs
■	2006	06	3	Le Devoir	Francoeur, Louis-Gilles	L'Éthanol, plus mythique que miraculeux	Énergie et changements climatiques
■	2006	06	14	Le Devoir	Francoeur, Louis-Gilles	Fleuve Saint-Laurent. Québec et Ottawa renoncent à lutter conjointement contre la pollution industrielle	Eau et Antenne Saint-Laurent
■	2006	06	15	Le Devoir	Francoeur, Louis-Gilles	Un seul port méthanier suffit, selon Nature-Québec	Énergie et changements climatiques
■	2006	06	16	Le Devoir	Francoeur, Louis-Gilles	Plan québécois de lutte contre les GES. Les pétrolières préfèrent une taxe à la pompe	Énergie et changements climatiques
■	2006	07	31	Le Quotidien	Mead, Harvey Gagnon, Jean-François O'Narey, Ronald	Québec doit respecter sa parole	Aires protégées et parcs

Revue de presse — Médias électroniques

■	2005	09	06	Nouvelles (matin)	SRC-R1, QUÉBEC	Suzie Pelletier		Énergie et changements climatiques Ports méthanier Lévis et Cacouna
—	2005	09	06	Nouvelles (midi)	SRC-R1, QUÉBEC	Suzie Pelletier		Énergie et changements climatiques Ports méthanier Lévis et Cacouna
—	2005	11	03	Global News	CKMI, MONTRÉAL	Aphrodite Salas / Kate Shingler	Harvey Mead	Énergie et changements climatiques Gestion des matières résiduelles
—	2005	11	03	Global News	CKMI, MONTRÉAL	Aphrodite Salas / Raymond Filion	Harvey Mead	Énergie et changements climatiques Gestion des matières résiduelles
—	2005	11	04	This Morning Live	CKMI, MONTRÉAL	Tracey McKee / Kate Shingler	Harvey Mead	Énergie et changements climatiques Gestion des matières résiduelles
—	2005	11	12	À vous la terre	SRC-R1, MONTRÉAL	Anne-Marie Dussault / Hélène Raymond / Lionel Levac	Harvey Mead	Biodiversité Activités corporatives
—	2005	11	23	CJAD News	CJAD-AM, MONTRÉAL	Kelly Lapare / Kristy Rich	Harvey Mead	Énergie et changements climatiques Gaz à effet de serre
—	2005	11	28	Un autre regard	MONTRÉAL	Joanne Prince / Jacques Languirand	Harvey Mead	Énergie et changements climatiques Gaz à effet de serre
—	2006	01	19	Radio Noon	CBC-R1, QUEBEC NETWORK	Anne Lagacé-Dowson / Stewart Robertson	Harvey Mead	Politiques gouvernementales
—	2006	02	24	Global News (souper et soirée)	CKMI, MONTRÉAL	Raymond Filion / Caroline Plante	Harvey Mead	Politiques gouvernementales
—	2006	02	28	La part des choses	RDI, MONTRÉAL	Marie-Josée Bouchard	Harvey Mead	Énergie et changements climatiques Hydro-électricité
—	2006	02	28	Le Téléjournal / Le Point	SRC-TV, MONTRÉAL	Céline Galipeau / Pierre Duchesne	Harvey Mead	Politiques gouvernementales Remaniement ministériel
—	2006	02	28	Édition midi, chronique Le Parc à deux voix	INFO 800-AM QUÉBEC	Stéphane Gasse / Myriam Ségal		Politiques gouvernementales Remaniement ministériel
—	2006	02	28	Maisonnette en direct	SRC-R1, MONTRÉAL	Pierre Maisonnette	Harvey Mead	Politiques gouvernementales Remaniement ministériel
—	2006	02	28	RDI en direct	RDI, QUÉBEC	France Beaudoin	Harvey Mead	Politiques gouvernementales Remaniement ministériel
—	2006	03	01	Quebec AM	CBC-R1, QUEBEC	Tim Belford	Harvey Mead	Politiques gouvernementales Remaniement ministériel
—	2006	03	07	Maisonnette en direct	SRC-R1, MONTRÉAL	Michel Labrecque		Aires protégées Mont Orford

■	2006	03	07	Première heure	SRC-RI, QUÉBEC	Hélène Raymond	Harvey Mead	Aires protégées Mont Orford
—	2006	04	07	Le midi libre	RADIO- MONTRÉAL	Nicolas Gendron / Julien Descheneaux	Harvey Mead	Énergie et changements climatiques Protocole de Kyoto
—	2006	05	03	Desautels	SRC-RI, MONTRÉAL	Michel Desautels	Harvey Mead	Foresterie Commission Coulombe
—	2006	05	03	RDI en direct	RDI, QUÉBEC	Marie-Josée Bouchard	Harvey Mead	Foresterie Forêt publique
—	2006	05	03	RadioJournal	SRC-RI, MONTRÉAL	Bruno Larose / David Beaulieu	Harvey Mead	Foresterie Forêt boréale
—	2006	05	03	Le téléjournal Est du Québec	CBVT, GASPÉ	Jean Martin / Francis Labbé	Harvey Mead	Foresterie Forêt boréale
—	2006	05	03	Le journal RDI	RDI, MONTRÉAL	Christine Fournier / Francis Labbé	Harvey Mead	Foresterie Forêt boréale
—	2006	05	03	Le téléjournal, Québec	CBVT, QUÉBEC	Julie Drolet / Francis Labbé	Harvey Mead	Foresterie Forêt boréale
—	2006	05	03	Le téléjournal, Montréal	CBFT, MONTRÉAL	Philippe Schnobb / Francis Labbé	Harvey Mead	Foresterie Forêt boréale
—	2006	05	03	Le téléjournal / Le Point	SRC-TV, MONTRÉAL	Bernard Derome / Francis Labbé	Harvey Mead	Foresterie Forêt boréale
—	2006	05	04	Info Réveil	CJBR, RIMOUSKI	Denis Leduc	Harvey Mead	Politiques gouvernementales Budget
—	2006	05	04	Nouvelles	CHLM, ROUYN- NORANDA	Jocelyn Corbeil / David Beaulieu	Harvey Mead	Foresterie Forêt boréale
—	2006	05	04	Nouvelles	CBV, QUÉBEC	Jocelyn Ouellet / David Beaulieu	Harvey Mead	Foresterie Forêt boréale
—	2006	05	04	Sans Frontières	SRC-RI, MONTRÉAL	Jean Dussault	Harvey Mead	Énergie et changements climatiques Énergie éolienne
—	2006	05	05	Quebec a.m.	SBVE, QUÉBEC	Tim Belford	Harvey Mead	Énergie et changements climatiques Hydro-électricité
—	2006	05	09	Le TVA 18 h	CIMT, RIVIÈRE- DU-LOUP	Christine Lepage / Patrick Bergeron	Harvey Mead	Énergie et changements climatiques Cacouna
—	2006	05	31	Dossier Actualité	TÉLÉ-MAG, QUÉBEC	Martin Dallaire / Robert Boisclair	Harvey Mead	Énergie et changements climatiques Hydro-électricité
—	2006	06	06	Maisonnette en direct	SRC-RI, MONTRÉAL	Pierre Maisonnette	Harvey Mead	Eau Politique nationale de l'eau
—	2006	06	15	RDI en direct	RDI, QUÉBEC	France Beaudoin	Harvey Mead	Énergie et changements climatiques Protocole de Kyoto
—	2006	06	15	Radio Noon	CBC-RI, QUÉBEC	Anne Lagacé- Dowson	Harvey Mead	Énergie et changements climatiques Protocole de Kyoto

■	2006	06	15	<i>Global Quebec Evening News</i>	CKMI, MONTREAL	Jamie Orchard / Caroline Plante	Harvey Mead	Énergie et changements climatiques Protocole de Kyoto
—	2006	06	15	<i>CTV News Montreal</i>	CFCF, MONTREAL	Jamie Orchard / Caroline Plante	Harvey Mead	Énergie et changements climatiques Protocole de Kyoto
—	2006	06	15	<i>Global Quebec News Final</i>	CKMI, MONTREAL	Raymond Filion, / Caroline Plante	Harvey Mead	Énergie et changements climatiques Protocole de Kyoto
—	2006	06	16	<i>Première heure</i>	CBV, QUEBEC	Claude Bernatchez	Harvey Mead	Énergie et changements climatiques Protocole de Kyoto
—	2006	06	16	<i>Quebec a.m.</i>	CBVE, QUEBEC	Tim Belford	Harvey Mead	Énergie et changements climatiques Protocole de Kyoto

**REVUE DE PRESSE —
MÉDIAS ÉCRITS**



Une seule audience publique pour Rabaska

MARC SAINT-PIERRE

MStPierre@lesoleil.com

Les études environnementales menées par Rabaska incluent son projet de port méthanier et son projet de gazoduc. Les audiences publiques qu'elles impliquent porteront donc sur le projet dans son ensemble.

C'est ce qu'a indiqué une porte-parole de Rabaska, Stéphanie Trudeau, hier.

« Il y aura une seule audience publique. La façon de faire n'est pas celle d'Énergie Cacouna », a indiqué M^{me} Trudeau.

Ces jours-ci, souhaitant une approche d'examen global visant à établir les besoins du Québec en énergie, l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) et l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) avaient exprimé la crainte que les Québécois doivent participer à quatre audiences publiques, en ce qui concerne les projets de ports méthaniers de l'heure, en 2006 : une pour le projet de port méthanier d'Énergie Cacouna et une autre pour le gazoduc destiné à le desservir. Et encore deux audiences publiques pour Rabaska, soit une pour son projet de port dans l'est de Lévis et une autre pour le gazoduc qui traversera son territoire.

Selon M^{me} Trudeau, Rabaska s'est plutôt engagé sur la voie plus complexe d'un examen environnemental de son projet dans son ensemble. C'est notamment une des raisons qui font que l'entreprise tarde à déposer ses études.

Initialement, Rabaska avait évoqué le cœur de l'été comme délai ultime pour ses études d'impact. « Les études seront rendues publiques dans les prochaines semaines. Nous nous approchons du but », a assuré la porte-parole.

Qu'il s'agisse d'Énergie Cacouna ou de Rabaska, le gaz qu'elles envisagent d'importer doit être acheminé à la tête du réseau gazier de Trans Québec et Maritimes (TQM), dans le quartier Saint-Nicolas, dans l'ouest lévisien.

PROJETS DE PORTS MÉTHANIERES À CACOUNA ET À LÉVIS

L'UQCN réclame une audience publique et non quatre

Les environnementalistes estiment qu'il faudrait d'abord évaluer les besoins énergétiques du Québec.

MARC SAINT-PIERRE

MSiPierre@lesoleil.com

■ De la façon dont va le gaz naturel liquéfié (GNL) dans l'esprit des ministres Dion et Mulcair, ce sont quatre audiences publiques auxquelles seront conviés les Québécois en 2006.

C'est-à-dire qu'il y aura des audiences publiques pour le projet de terminal méthanier d'Énergie Cacouna, des audiences publiques pour celui de Rabaska et des audiences publiques pour chacun de leur gazoduc, parce que le ministre de l'Environnement,

du Québec, Thomas Mulcair, estime qu'il s'agit de quatre projets.

Ce qu'il faudrait plutôt, c'est un questionnement global des besoins énergétiques du Québec, soutient l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), qui s'est va-

lu illico l'appui de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA).

« La population du Québec va être confrontée à au moins quatre audiences publiques dans la prochaine année, portant sur ce qui est en fait un seul projet : assurer un approvisionnement gazier pour le Québec par la mise en place des équipements nécessaires. Face à une évidence qui crève les yeux, le ministre Mulcair nous dit qu'il s'agit de projets distincts », a constaté le président de l'UQCN, Harvey Mead, notant qu'au fédéral, Stéphane Dion loge à la même enseigne.

CRÉDIBILITÉ DU BAPE

« Permettre la construction d'un port méthanier pour recevoir du gaz naturel liquide, sans considérer le gazoduc nécessaire pour son transport comme partie intégrante du projet, met en question toute la crédibilité du processus, crédibilité durement acquise au Québec par les 25 ans d'expérience du BAPE », a ajouté M. Mead.

Ce processus d'examen environnemental auquel fait référence M. Mead, dans lequel le fédéral et le Québec seront associés, est déjà enclenché en ce qui concerne le projet d'Énergie Cacouna. Rabaska est plus loin de cette incontournable étape, son étude d'impact, qui devait être déposée fin juillet début août, se faisant toujours attendre.

« Ça s'en vient »,

a indiqué, sans plus de précision, le porte-parole de l'entreprise, Simon Poltras, la semaine dernière.

Mais il reste que fédéral et Québec prévoient assujettir séparément à l'évaluation environnementale le projet de terminal méthanier d'Énergie Cacouna et l'éventuel gazoduc qui le desservira.

Pour Harvey Mead, c'est faire bon marché du rapport de la commission du BAPE ayant trait au projet de centrale thermique de Bécancour, en 2004. Celle-ci concluait, a cité M. Mead, qu'« il importe que l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement intègrent l'ensemble des composantes d'un projet de cette envergure de manière à mieux déterminer ses impacts sur l'environnement et d'en permettre l'optimisation le cas échéant ».

De tout cela, l'UQCN s'est ouverte dans une lettre aux deux ministres de l'Environnement et a demandé « qu'un seul processus d'enquête soit autorisé, englobant non seulement chaque projet régional, avec l'ensemble de ses composantes, mais les deux projets régionaux eux-mêmes ».

Pour le président de l'AQLPA, André Belisle, qui suit le GNL à la trace, compte tenu des gaz à effet de serre qu'il implique, il sera difficile de justifier les besoins pour un projet.

« Selon nous, il sera impossible de le faire pour deux, sans compromettre nos engagements dans Kyoto », a-t-il noté.

Chaque port
et son
gazoduc
serait un
projet
distinct

La nomination de Johanne Gauthier

Un gros « break à bras » à la réforme Coulombe, dit Desjardins

QUÉBEC – La nomination de Johanne Gauthier au ministère des Ressources naturelles pour mener à bien la réforme Coulombe dans l'exploitation forestière a jeté une véritable douche froide dans les milieux écologiques.

YVES CHARTRAND

Le premier à réagir est le chanteur Richard Desjardins pour qui cette nomination n'est rien de moins qu'un « gros break à bras » à la mise en place de la réforme tant souhaitée.

« Nous sommes estomaqués par cette nomination, a-t-il indiqué hier, au nom du groupe de défense L'Action Boréale. L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec que dirigeait Johanne Gauthier constitue un gros élément du problème forestier au Québec. »

Richard Desjardins estime que l'ancienne présidente-directrice générale de l'Ordre « avait bien du ménage à faire dans sa propre cabane avant de prétendre en faire au ministère des Ressources

naturelles ».

Sous sa gouverne, ajoute le chanteur, l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (OIFQ) « a failli à son mandat principal de protéger les forêts québécoises ».

Avant la sortie de son film *L'Erreur boréale* en 1999, Desjardins avait écrit à propos de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec que

«... raconter l'histoire de la destruction de notre forêt, c'est aussi raconter l'histoire de la désintégration intellectuelle de cette corporation. [...] Jamais, je crois, une corporation professionnelle n'a atteint un tel degré de prostitution.»



Photo d'ARCHIVES

Richard Desjardins

Louis Bélanger, président de l'Union québécoise pour la conservation de la nature, jette un jugement aussi sévère sur cette nomination surprenante.

« Dans le débat des dernières années, l'OIFQ n'a pas été une force majeure de changement dans le dossier de la réforme forestière. Et M^{me} Gauthier, comme présidente, n'était pas reconnue comme une personne qui s'inquiétait beaucoup de l'état des forêts du Québec. »

Il rappelle qu'en 2004, lors des travaux de la commission Coulombe, la PDG avait affirmé que la forêt n'était pas surexploitée.

« Cette nomination et d'autres signes nous inquiètent beaucoup de l'engagement réel du gouvernement à mettre en oeuvre les recommandations de la commission. »

L'UQCN est de plus en plus inquiète

RÉJEAN LACOMBE

RLacombe@lesoleil.com

■ L'inquiétude gagne de plus en plus l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN). Celle-ci s'interroge sérieusement sur l'engagement réel du gouvernement québécois à mettre en œuvre les recommandations de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise qui a rendu public son rapport en décembre 2004.

Le président de la Commission foresterie de l'UQCN, M. Louis Bélanger, aligne une série d'événements qui le laisse perplexe. « Plusieurs signes, écrit-il dans un communiqué, portent à croire que le train de la réforme forestière qui pointait à l'horizon n'arrivera pas à destination dans les délais, malgré les multiples promesses ministérielles. »

Dans un premier temps, ce qui fait tiquer le spécialiste en foresterie, c'est la conversion du poste attribué à la mise en œuvre des recommandations de la Commission Coulombe.

« Le poste responsable du Comité de mise en œuvre de ces recommandations au sein du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, constate M. Bélanger, passe d'un titre de sous-ministre à un simple titre de directeur, et ce, pour le même mandat. »

Dans un second temps ce qui attise l'inquiétude de l'UQCN, c'est la nomination de l'ancienne présidente de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (OIFQ), M^{me} Johanne Gauthier, au poste de directrice du Comité de mise en œuvre. M. Bélanger replonge dans un passé récent et souligne que lors du débat des dernières années, l'OIFQ n'a pas été une force majeure de changement dans le dossier de la réforme forestière au Québec.

« M^{me} Gauthier, rajoute M. Bélanger, dans le cadre de ses fonctions à l'OIFQ, n'était pas reconnue comme une personne qui s'inquiétait beaucoup de l'état des forêts du Québec. C'est ainsi qu'elle affirmait, lors des travaux de la Commission Coulombe, que la forêt n'était pas actuellement surexploitée. »

Troisième source d'inquiétude pour l'UQCN: le Conseil de mise en œuvre n'est toujours pas créé et, en plus, aucun groupe environnemental n'a encore été approché afin d'y participer.

Diminution des GES: les Canadiens restent indifférents

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Deux sondages, coup sur coup, indiquent que le Défi d'une tonne, lancé par le gouvernement canadien pour inciter chaque Canadien à réduire de 20 % sa consommation personnelle d'énergie, ne progresse pas beaucoup.

En effet, un sondage CROP réalisé pour le compte du Centre québécois d'action sur les changements climatiques indique que 44 % de la population du Grand Montréal n'a encore fait aucun geste pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Le centre lance présentement une campagne, dont ce sondage fait partie. Pour inciter les citoyens à adopter des solutions de rechange à l'usage de l'*«auto-solo»*, comme le covoiturage et les transports en commun. La campagne en question mise notamment sur des panneaux publicitaires le long des routes, sur l'arrière des autobus, sur les supports à vélos publics, etc.

Le sondage CROP a voulu cerner les catégories d'utilisateurs de voitures personnelles afin de mieux comprendre leurs habitudes et justificatifs. La population du Grand Montréal a été ainsi divisée en quatre segments: les *«Incorrigibles»* représentent 22 % de l'échantillon; les *«(450) voiture»* (la clientèle automobiliste du code téléphonique 450 forme un groupe homogène, selon le sondage), 30 %; les *«Futurs alliés»*, 26 %; et les *«Convertis»*, 22 %.

Au même moment, la Fondation pour un air pur et la société Home Dépôt lançaient de leur côté une campagne de sensibilisation sur les économies d'énergie à la maison, basée sur un sondage Léger Marketing réalisé entre le 2 et le 8 août dernier. Ce sondage montre, lui aussi, que si les Canadiens se préoccupent de leur facture d'énergie, tous, loin de là, ne prennent pas les moyens nécessaires pour réduire leur consommation et leur facture d'énergie à la maison.

Ainsi, près des d'un tiers des Canadiens ne programment jamais leur chauffage ou leur système de climatisation afin d'économiser l'énergie, ce qui leur permettrait une économie moyenne d'environ 10 % annuellement. Ces deux dépenses d'énergie représen-

tent à elles seules un peu plus de la moitié de la facture d'une résidence moyenne. Par ailleurs, 60 % des répondants ont affirmé ne jamais utiliser le niveau *«moyen»* sur leur sècheuse et qu'ils optent plutôt pour le niveau *«maximum»*, pourtant plus énergivore.

Mais les deux tiers des Canadiens sont au courant de l'importance de repérer les étiquettes EnergyStar, un label américain garantissant une certaine efficacité énergétique, et neuf personnes sur dix affirment qu'elles opteront pour ce choix lors d'un prochain achat. Mais, différence culturelle oblige, c'est au Québec que ce label est le moins connu.

Néanmoins, les Canadiens en général ont développé un certain nombre de bonnes habitudes de conservation de l'énergie à la maison. Ainsi, 94 % disent fermer les lumières en quittant une pièce; 75 % ferment stores et persiennes en été ou mettent le lave-vaisselle en route uniquement lorsqu'il est plein (70 %). Les Québécois arrivent en tête au Canada pour les bonnes habitudes de lessive: ils lavent plus souvent (81 %) à l'eau froide qu'ailleurs au Canada (65 %); ils font sécher leur linge plus souvent à l'extérieur (48 % contre 38 %).

C'est en Ontario qu'on dépense le plus en matière d'énergie avec une facture moyenne de 218 \$ par mois. Globalement, au Canada, un foyer sur dix affirme payer plus de 300 \$ par mois en énergie et généralement les factures les plus élevées sont payées par les gens qui ont des revenus les plus élevés, suivis par les professionnels. Les étudiants affichent la facture la plus basse avec 107 \$ par mois. Les propriétaires paient en général plus cher (201 \$ par mois) que les locataires (119 \$ par mois). Mais ce sont aussi les propriétaires qui se disent prêts à investir dans des mesures importantes d'économies en 2005 (22 %) comparativement aux locataires (15 %) qui voient moins comment viendra le retour sur l'investissement. Les répondants de l'Alberta, du Québec et des Maritimes (26 % dans chaque province) sont les plus enclins à investir substantiellement dans des méthodes de conservation.

Le Devoir

Fronde écologiste contre Charest

Les groupes ne croient plus à la politique de développement durable.

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Le milieu environnemental québécois « n'a plus confiance » dans le gouvernement Charest parce que son exercice du pouvoir depuis deux ans et demi « va exactement dans le sens contraire à ses déclarations en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable », a déclaré hier Steven Guilbeault au nom de quatre importants groupes écologistes québécois.

C'est principalement l'absence d'un plan d'action fonctionnel de lutte contre les changements climatiques et l'absence d'un plan de développement des transports en commun, comprenant des objectifs et

des échéanciers de réalisation précis, qui amènent les groupes écologistes à parler d'un « *bris de confiance* » dans leurs relations avec Québec et son ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Thomas Mulcair.

Les groupes n'ont pas seulement qualifié de « *ridicules* » les consultations que Québec a décidé de tenir

sur le projet de loi du ministre Mulcair sur le développement durable et, depuis une semaine sans prévenir personne, sur son ébauche de politique de l'énergie. Les groupes vont beaucoup plus loin et affirment qu'à moins d'un changement de cap majeur

du gouvernement Charest, ils vont boycotter la commission parlementaire sur le développement durable et la consultation par Internet sur la politique énergétique.

Cette fronde, d'autant plus significative qu'elle provient de groupes qui n'hésitent pas à collaborer avec les gouvernements en général, réunit sur un même front le mouvement vert étudiant Environnement Jeunesse, Équiterre, Greenpeace et Nature Québec, que l'on connaissait jusqu'ici sous le nom d'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN). D'autres groupes importants qui partagent les mêmes préoccupations, comme l'Association québécoise de lutte à la pollution atmosphérique (AQLPA) et le mouvement Québec-vert-Kyoto, pourraient ajouter leur poids à cette liste. Déjà hier, les Conseils régionaux de l'environnement de Montréal et de Québec ont rapidement appuyé les quatre groupes écologistes qui ont décidé à la dernière minute de confronter tôt hier matin le ministre Mulcair, alors qu'il s'appretait à prononcer une conférence devant le groupe international Unisfera, réuni à Montréal.

L'essentiel des griefs des écologistes se résume dans le fait que, selon la déclaration conjointe faite hier, « *l'inertie et le manque de volonté du ministre Mulcair face à plusieurs projets environnementaux, de même qu'une série de décisions incohérentes récentes, minent la crédibilité du gouvernement face au défi du développement durable* ».

Au cabinet du ministre Mulcair, on tentait de minimiser ce changement d'attitude des écologistes, qui avaient adopté depuis deux ans une attitude conciliante, y voyant plutôt une « *stratégie pour tenter de bloquer le projet de la 25 et non une opposition fondamentale sur les principales politiques* », précisait une source digne de foi.

Pour Steven Guilbeault, « *cette interprétation constitue une erreur fondamentale de perspective. Ce gouvernement n'a pas hésité à annoncer un projet d'autoroute le jour de*

l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto en février. À moins d'une semaine du début de la Conférence annuelle des Nations unies sur les changements climatiques, à Montréal, Québec n'a aucune vision, aucun objectif ni aucun plan d'action pour atteindre ici au Québec une réduction minimale de 6 % des gaz à effet de serre sous leur niveau de 1990. Au contraire, il accorde des centaines de millions à la construction d'autoroutes mais renvoie la balle à Ottawa pour le financement des transports en commun, un domaine où il n'a aucun plan d'ensemble mais des projets éparés.

Mulcair veut dévoiler son plan

Pendant sa conférence hier matin devant le groupe Unisfera, le ministre Mulcair a pourtant déclaré qu'il avait décroché une «entente de principe» avec Ottawa qui lui permettrait d'ici 24 heures de dévoiler son Plan d'action sur les changements climatiques, un plan, précisait-il par la suite au Devoir, qui comprendra «des dates et des quantités» de GES à soustraire au bilan québécois. Thomas Mulcair redoutait cependant que cette entente, en attente d'un feu vert final en haut lieu à Ottawa, ne subisse des retouches hier au ministère fédéral de l'Environnement, ce qui pourrait en retarder l'annonce conjointe d'une ou deux journées. Québec, a précisé le ministre, s'attend à recevoir 325 millions si Ottawa utilise les mêmes bases de comparaison qui lui ont permis d'accorder 538 millions à l'Ontario.

Le ministre a aussi donné comme exemple de sa politique de développement durable le fait qu'il s'apprête d'ici Noël à imposer une consigne sur les contenants d'eau potable en plastique. Pas plus de 6 % de ces bouteilles, qu'on retrouve partout dans la nature comme en ville, ne sont récupérées par la collecte sélective, a-t-il dit. Il espère par la consigne hausser ce pourcentage à 80 %. Mais pas question pour l'instant, dit-il, d'étendre cette consigne aux bouteilles utilisées pour les jus et boissons énergisantes, souvent les mêmes qu'on utilise pour l'eau potable.

Ces décisions sont perçues comme très marginales aux yeux des écologistes en comparaison des conséquences de «l'oubli» de Québec, qui ne mentionne

même pas les transports dans sa Stratégie énergétique, pourtant la principale source de gaz à effet de serre au Québec. «Comme si les deux dossiers étaient sans rapport», commente Steven Guilbeault. Les groupes estiment tout aussi inconséquentes les deux consultations annoncées par Québec sur le développement durable et l'énergie en pleine conférence internationale de Montréal sur les changements climatiques.

La stratégie énergétique québécoise propose la relance des projets hydroélectriques, le développement de l'éolien, l'efficacité énergétique, l'innovation technologique et la diversification des approvisionnements en pétrole et en gaz naturel par des forages dans le golfe, soit un amalgame des projets en cours. Les groupes opposent une fin de non-recevoir très nette à cette politique car elle légitime plusieurs sources importantes de gaz à effet de serre, comme la multiplication des ports méthaniers au Québec et l'exploration pétrolière du golfe.

«À moins que Québec ne démontre par un plan cohérent et chiffré que ces projets ne vont ni augmenter ni compromettre l'atteinte de l'objectif de réduction des GES au niveau minimal de 6 % sous la barre de 1990, nous ne voulons même pas en discuter», précisait Steven Guilbeault au nom des groupes.

Pendant ce temps, à Ottawa, le gouvernement Martin a annoncé hier avoir promulgué le décret qui inclut désormais les six gaz à effet de serre visés par le protocole de Kyoto dans la liste des contaminants toxiques régis par la Loi canadienne de l'environnement. Cette inclusion permettra au gouvernement fédéral d'exiger des rapports des industries sur leurs émissions de GES.

D'autre part, l'Institut Pembina a publié hier une étude sur son site Internet qui propose une démonstration de la nécessité et de la faisabilité de réduire au Canada les émissions de GES actuelles de 80 % d'ici 2050, soit la cible ultime qui permettra, selon les chercheurs, non seulement de ralentir mais aussi d'arrêter le réchauffement en cours du climat.

Le Devoir

André Boisclair était ouvert au Suroît

Certains écologistes le considèrent comme un des pires ministres de l'Environnement du Québec.

JOCELYNE RICHER

Québec (PC)

Quand il était ministre de l'Environnement, André Boisclair s'était montré ouvert au projet de centrale thermique du Suroît, une des raisons pour lesquelles certains écologistes n'hésitent pas à le considérer comme un des pires ministres de l'Environnement de l'histoire du Québec.

«C'était un ministre habile dans les communications et dans le discours. Mais si on juge l'arbre à ses fruits: stérile», tranche le porte-parole de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), André Bélisle.

«Il fait partie de ceux (parmi tous les ministres de l'Environnement) qui auront eu les résultats les plus minces», a-t-il ajouté, hier, lors d'un entretien téléphonique à la Presse Canadienne.

À la veille du deuxième débat des candidats au poste de chef du Parti québécois, qui portera sur le développement durable, la Presse Canadienne a examiné les déclarations passées de M. Boisclair — le seul des candidats à avoir dirigé le ministère de l'Environnement — et demandé à des écologistes d'évaluer son règne d'un an et demi, entre 2001 et 2003.

Sur son site Internet, M. Boisclair se présente sous un jour flatteur à ce chapitre, assurant avoir assumé «un leadership déterminant dans la promotion du Protocole de Kyoto», sur la réduction des gaz à effet de serre.

Or, un examen des déclarations de l'ex-ministre, en commission parlementaire, révèle qu'il semblait à tout le moins très ouvert à l'idée de donner le feu vert au projet controversé et pol-

luant du Suroît, que le gouvernement libéral a dû par la suite tuer dans l'oeuf, tellement la grogne populaire avait pris de l'ampleur.

En février 2003, il déclarait que «si on peut faire la démonstration que l'énergie produite par Suroît se substitue à de l'énergie produite avec d'autres formes plus polluantes d'énergie, ce projet pourrait devenir plus acceptable».

À ses yeux, une centrale thermique pouvait être considérée comme un moindre mal, d'un point de vue «stratégique». Il voulait donc que les profits générés par la vente d'électricité produite grâce au Suroît soient pris en compte au moment de prendre une décision. «De la difficulté qui se pose à nous qui est le Suroît, sur le plan environnemental, pourrait naître des opportunités. C'est dans ce contexte que je travaille», disait-il.

Le ministre avait donc demandé à ses fonctionnaires de considérer «de façon plus large quels sont les gains ou les pertes associés à Suroît».

Pourtant, dans un rapport encore tout chaud, le BAPE venait de conclure que «le projet augmenterait de façon substantielle les émissions de gaz à effet de serre au Québec et que ces émissions pourraient compromettre la démarche du Québec et réduire sa marge de manoeuvre face au protocole de Kyoto».

En fait, le Suroît aurait augmenté de trois pour cent la quantité de gaz à effet de serre produite par le Québec. Toujours dans le but de se conformer à Kyoto, le gouvernement de l'époque s'était engagé par ailleurs à mettre en place un programme d'entretien des véhicules automobiles.

Or, «le ministre Boisclair a tout fait dérailler»,



PHOTO: LA PRESSE

Alors qu'il était ministre de l'Environnement, André Boisclair se montrait favorable à la centrale du Suroît.

déplore M. Bélisle, et le programme n'a pas eu de suites.

Politique de l'eau

Une des réalisations majeures de M. Boisclair à l'Environnement a été l'adoption de la politique nationale de l'eau, à l'automne 2002.

Mais après l'élection d'avril 2003, son successeur, Thomas Mulcair, a eu quelques surprises. Durant l'étude des crédits de son ministère, cet été-là, il s'étonnait de voir que son prédécesseur

n'avait prévu aucune réglementation, ni aucun financement adéquat pour les organismes de bassins versants, pourtant au cœur de la politique.

«Une politique n'a aucune assise, c'est des intentions», renchérit de son côté le président de la Coalition Eau-Secours, André Bouthillier, en reprochant à M. Boisclair de ne pas avoir joint à sa politique une loi-cadre pour lui donner des dents.

Selon lui, au lieu de donner une véritable suite à sa politique, il s'était contenté d'orchestrer une vaste campagne publicitaire au coût de 2 millions \$. «Au-delà du discours, il n'y avait pas d'action pour supporter ce que M. Boisclair prétendait», estime M. Bélisle. Selon André Bouthillier, les qualités d'orateur de M. Boisclair sont à la fois sa plus grande force et sa plus grande faiblesse.

«Contrairement à d'autres, qui ont une langue de bois, M. Boisclair a une langue de coton: nous enveloppe», dit-il en entrevue, en lui reconnaissant tout de même le mérite d'avoir accédé au comité des priorités.

Quant au projet de l'ex-ministre d'imposer une redevance sur l'eau potable aux embouteilleurs, M. Bouthillier juge que «le montant était tellement petit qu'on trouvait qu'il riait de tout le monde. On disait: ça n'a pas de bon sens!». Plutôt que de songer à imposer une tarification, on devrait, selon lui, protéger la nappe phréatique.

De son côté, le porte-parole de l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), Jean-Eric Turcotte, a estimé que le passage de M. Boisclair à l'Environnement a été au total «plutôt positif», faisant valoir à son actif qu'il avait étendu considérablement la superficie des aires protégées. ●

La forêt mélangée est en péril au Québec

Les coupes à blanc s'y pratiquent intensivement

— ANDRÉ MERCIER —

(Collaboration spéciale)
La Tuque

«La forêt mélangée du Québec subit une foresterie relativement dure de coupe à blanc dans un territoire où on devrait faire beaucoup plus de coupes partielles pour en préserver sa qualité», explique Louis Bélanger, professeur de foresterie à l'Université Laval et porte-parole de Nature Québec.

Invité par le comité provisoire pour la défense du territoire Triton, le professeur Bélanger a expliqué que la situation vécue dans le secteur de La Seigneurie du Triton n'est pas unique au Québec et que c'est toute la forêt mélangée qui est en péril par les pratiques forestières en pratique.

«La foresterie québécoise suit des normes inscrites dans un manuel

d'aménagement qui a été dénoncé par plein de monde parce qu'il ne permet pas l'innovation en foresterie. Dans le cas de la forêt mélangée, tous les experts diront la même chose, à l'effet qu'elle a subi une forme de dégradation», souligne le professeur Bélanger, ajoutant que la foresterie appliquée au Québec ne pourrait l'être dans un état américain comme le Maine, où les règles sont plus strictes en matière de gestion.

Pour l'enseignant, il n'est pas facile de voir des finissants s'engouffrer dans un monde où les principes de base qu'il défend ne sont pas respectés par l'industrie.

«Non, ce n'est pas facile du tout, mais ce que l'on espère, c'est qu'ils deviennent les facteurs de changements pour le futur. Ce qui peut nous donner espoir avec le rapport Coulombe, c'est que cette foresterie de normes soit plutôt axée vers une foresterie de qualité

et la production d'une forêt de meilleure valeur plutôt que d'essayer de seulement minimiser les coûts d'exploitation comme on le fait aujourd'hui», mentionne M. Bélanger.

Puisque l'expression «coupe à blanc» a été bannie du vocabulaire forestier depuis quelques années, question de ne pas trop référer au film de Richard Desjardins, il n'en demeure pas moins que cette réalité existe toujours.

«Officiellement, nous appelons cela des coupes avec protection de la régénération et des sols, mais tout forestier sur la planète appellerait ça une coupe à blanc, c'est-à-dire qu'il n'y a plus un seul arbre qui dépasse 10 centimètres qui doit être laissé là. Alors oui, dans les faits ce sont des coupes à blanc. Ce sont peut-être des coupes à blanc bien faites selon les normes de coupes à blanc, mais c'est bel et bien le nom de ce traitement là», conclut Louis Bélanger. ●

«Officiellement, nous appelons cela des coupes avec protection de la régénération et des sols, mais tout forestier sur la planète appellerait ça une coupe à blanc.»

PROJET DE 25 M\$ RETARDÉ

AIM-Québec poursuit un groupe écologiste

Annie
Saint-Pierre

astpierre@journaldequebec.com

L'Association québécoise de lutte à la pollution atmosphérique (AQLPA) s'est placée dans l'embarras en s'opposant au projet de 25 millions de dollars de la compagnie AIM-Québec, puisque le groupe environnemental est financé par le concurrent du promoteur.

C'est ce que prétend la poursuite déposée en Cour supérieure, qui révèle des faits inquiétants dans les motifs poussant l'AQLPA et son président, M. André Bélisle, à militer contre ce projet de déchiquetage de voitures à Lévis, dit le document.

AIM-Québec projette effectivement de construire un atelier de 25 millions de dollars pour la récupération des métaux à Lévis, mais son projet est l'objet d'une lutte judiciaire entreprise depuis des mois par le groupe environnemental que dirige M. Bélisle, autrefois de l'Union québécoise pour la conserva-

tion de la nature (UQCN).

AIM-Québec, qui se dit victime d'un retard important dans ce projet, prétend que ce n'est nul autre que son concurrent, la Société nationale des ferrailles (SNF), qui pousse le groupe environnemental à nuire à son projet.

Des preuves

Pour appuyer ses dires, le promoteur révèle que le président et vice-président de SNF, MM.

Jean-Guy et Bernard Hamelin, sont tous deux membres de l'Association de lutte à la pollution atmosphérique.

De plus, la Société nationale des ferrailles, qui a son siège social à Laval et qui exploite une usine à Saint-Augustin, finance le groupe environnemental et aurait même défrayé les honoraires juridiques du litige entrepris en juin.

La poursuite déposée par AIM-Québec va même jusqu'à

prétendre que SNF a payé des gens pour lutter à temps plein contre l'atelier de déchiquetage de voitures de 25 millions de dollars à Lévis.

Des terrains?

La Société nationale des ferrailles, par sa filiale Kenny pièces d'autos, a même acheté les terrains, payés comptant et à gros prix, sur lesquels devait être érigée une route de contournement donnant accès au site de sa concurrente, toujours selon la poursuite.

D'ailleurs, ces propriétaires contestent vigoureusement la procédure d'expropriation entreprise par la Ville de Lévis en prétextant la venue

prochaine d'un projet industriel d'envergure, bien qu'aucune démarche et aucune discussion n'ait encore eu lieu avec les autorités municipales, disent AIM-Québec et ses avocats.

La réplique

Cette poursuite de cinq millions de dollars est aberrante, selon M. André Bélisle, président de l'AQLPA, qui reconnaît cependant travailler avec la Société nationale des ferrailles depuis plus de six ans.

Du côté de la Société nationale des ferrailles, ni son président, M. Jean-Guy Hamelin, ni son vice-président, M. Bernard Hamelin, n'ont répondu aux appels du *Journal*.

Réplique prochaine de l'AQLPA

(ASt-P) — Visée par une poursuite de cinq millions de dollars, l'Association québécoise de lutte à la pollution atmosphérique (AQLPA) devrait répliquer aux prétentions d'AIM-Québec au cours de la prochaine semaine, en organisant une conférence de presse. La poursuite laisse entendre que le comité de restauration de la rivière Etchemin et l'AQLPA sont influencés par la Société nationale des ferrailles (SNF), un concurrent d'AIM-Québec, dans la lutte entreprise contre le projet de récupération de carcasses de voitures à Lévis. Le président de l'AQLPA, M. André Bélisle, tient tout de même à préciser qu'il n'a jamais œuvré au sein de l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN). Il entend aussi prouver que le groupe qu'il dirige est intègre dans cette opposition environnementale.

Lutte contre les gaz à effet de serre

Québec obtiendrait 325 millions

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Après avoir qualifié deux fois d'*«imminente»* l'entente entre Québec et Ottawa sur l'application du protocole de Kyoto, le ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, a affirmé une fois de plus hier que celle-ci serait conclue *«dans les prochaines 48 heures»*. Il a précisé que le Québec pourrait obtenir environ 325 millions de dollars pour la réduction des gaz à effet de serre.

L'objectif, a-t-il dit, est de rendre publique une entente entre les deux ordres de gouvernement avant le début, lundi, de la Conférence de Montréal, à laquelle participeront les signataires du protocole de Kyoto. Les négociations entre Québec et Ottawa ont été — et seraient encore — très difficiles, bien que le ministre Mulcair estime que le dénouement n'est pas loin.

M. Mulcair avait annoncé au début du mois qu'il ne voulait plus négocier directement avec son homologue fédéral Stéphane Dion. Contourner M. Dion *«a certainement aidé»* à s'approcher d'une entente, a indiqué M. Mulcair hier au sortir de la période de questions à l'Assemblée nationale, qualifiant cette fois son fédéral *«d'objet inamovible»*. Le ministre québécois a du reste semblé ravi de souligner que *«c'est sans doute M. Dion qui va avoir à approuver la dernière version»*.

Au reste, compte tenu du fait que l'Ontario a obtenu 538 millions, soit au prorata de sa population, *«ça ferait quelque chose de l'ordre de 325 millions pour le Québec»*. C'est du moins sur cette base que les discussions se déroulent, a précisé M. Mulcair. Le Québec obtiendrait aussi la reconnaissance que l'hydroélectricité fait partie des modes de pro-

duction d'énergie qui ne contribuent pas aux gaz à effet de serre. Aussi, on ferait une évaluation *«rétroactive»* des performances du Québec en ce qui a trait à la production d'énergie propre et renouvelable.

Au bureau de M. Dion à Ottawa, on affirmait en revanche hier en soirée qu'il pourrait très bien ne pas y avoir d'entente entre les deux gouvernements avant lundi, sans en dire davantage. Le porte-parole de M. Dion, André Lamarre, s'est contenté de dire *«qu'on ne négociait pas par médias interposés»* dans ce domaine. Chose certaine, a-t-il dit, le ministre fédéral annoncera aujourd'hui deux ententes entre le fédéral et autant de provinces.

Fronde

Par ailleurs, le premier ministre Jean Charest a tenté de minimiser la *«fronde»* des groupes écologistes dont *Le Devoir* faisait état hier. Celle-ci pourrait conduire plusieurs groupes environnementaux à boycotter la commission parlementaire étudiant la Loi sur le développement durable. D'ailleurs, aux boycotteurs dont nous faisons la liste hier (le mouvement vert étudiant, Environnement Jeunesse, Équiterre, Greenpeace et Nature Québec) se sont ajoutés les organismes Eau Secours et la Fondation Rivières, fondée par Roy Dupuis.

Mais M. Charest estime que son bilan environnemental témoigne d'une volonté de faire du développement durable *«un mode de vie»* au Québec. Il cite le développement de l'énergie éolienne et la réduction de la possibilité forestière de 20 % au chapitre des actions concrètes posées depuis son élection.

Le Devoir
Avec la Presse canadienne

Le Québec a perdu plus de 200 000 hectares de terres agricoles en cinq ans

RÉJEAN LACOMBE

RLacombe@lesoleil.com

■ L'urbanisation fait mal au territoire agricole québécois qui couvre à peine 2% de la superficie du Québec. En cinq ans, soit de 1987 à 1992, plus de 200 000 hectares de terres agricoles ont disparu au profit de l'urbanisation.

Selon la Coalition pour la protection du territoire agricole, depuis lors, plus de 43 000 nouveaux hectares ont été exclus ou utilisés à des fins autres qu'agricoles et chaque année, ce sont quelque 4400 hectares qui sont perdus en zone agricole. « À ce rythme, prévient la coalition qui a lancé hier un manifeste prônant la sauvegarde des terres agricoles, c'est l'équivalent de la superficie de l'île de Montréal qui est amputé de la zone agricole pour des usages urbains à tous les 10 ans. »

Ce manifeste a d'ailleurs reçu l'appui de plusieurs organismes dont la Centrale des syndicats du Québec, la Fédération des travailleurs du Québec, la Confédération des syndicats nationaux, l'Association professionnelle des chauffeurs de camion et Coop des camionneurs, la Fondation québécoise en environnement, Nature Québec/UQCN, Équiterre, Greenpeace, le Conseil régional de l'environnement de Montréal, la Coop fédérée et l'UPA.

En regard d'une telle situation, le président de l'Union des producteurs

agricoles du Québec (UPA), M. Laurent Pellerin, est monté aux barricades pour demander la fin de la dégradation du territoire agricole.

« Nous disons non à l'autoroute 30 en zone agricole, lance-t-il. Non à l'étalement urbain sur nos belles terres agricoles. Nous refusons de voir nos terres cultivables transformées en autoroutes, en centres commerciaux, en développements résidentiels, en terrains de golf. Nous refusons également de voir les communautés rurales s'effriter et perdre leur dynamisme parce que l'on leur enlève une source économique vitale, l'agriculture. »

Par-dessus tout, M. Pellerin ne souhaite pas que cette tranquille disparition du sol agricole mette en péril la sécurité alimentaire du Québec et des régions. Le président de l'UPA saluait ainsi la croisade contre le gaspillage des terres agricoles entreprise par un groupe d'agriculteurs qui ont quitté, il y a une semaine, la municipalité de Saint-Constant, sur la rive sud de Montréal, pour se rendre à Québec.

Ces agriculteurs qui ont parcouru 350 kilomètres en tracteur voulaient ainsi demander au gouvernement québécois de ne pas réaliser le projet de prolongement de l'autoroute 30 sur les terres agricoles. Pour l'UPA ce nouvel empiétement du réseau routier sur les terres agricoles est plus que symbolique.

On explique que le tracé de cette autoroute sacrifiera plus de 615 hectares d'excellents sols cultivables. L'UPA privilégie le tracé nord sur l'emprise de la route 132. Pour les dirigeants du mouvement syndical ce projet, prévu à l'origine, aurait aucun impact en zone agricole et en plus, coûterait moins cher aux contribuables.

M. Pellerin rappelle au gouvernement québécois que le monde agricole a déjà fait sa part à ce projet d'autoroute en cédant, à ce jour, 1000 hectares.

**«Le monde
agricole
a déjà
fait sa
part»**

Charest reste muet sur Kyoto

CHARLES CÔTÉ

Le premier ministre Jean Charest a de nouveau évité, hier, de reprendre à son compte les engagements du ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, au sujet de la lutte contre les changements climatiques au Québec.

Questionné à l'Assemblée nationale sur les chiffres avancés par M. Mulcair, M. Charest a laissé son ministre répondre aux questions de l'opposition.

« Nous, on pense que c'est réaliste d'aller chercher non seulement le moins 6 % de Kyoto, mais un moins 4 % additionnel... en 2015, a dit M. Mulcair. Comment ? Avec un plan détaillé et une entente avec le fédéral qui va respecter nos compétences. »

La réponse n'a pas satisfait l'opposition, qui doute du sérieux des engagements du gouvernement Charest. « Aujourd-

d'hui, le premier ministre aurait eu l'occasion de confirmer les chiffres avancés par son ministre mais il ne l'a pas fait, a affirmé Stéphane Tremblay, critique de l'opposition en matière d'environnement. Il ne veut pas confir-

Pour les groupes écologistes, le mutisme de M. Charest à ce sujet équivaut à un « désaveu » de M. Mulcair.

mer les objectifs louables que son ministre a mis sur la table, et on ne sait toujours pas comment on va atteindre ces objectifs, le cas échéant. »

M. Mulcair a refusé de débattre d'une proposition de l'opposition, dans laquelle l'Assemblée nationale aurait demandé au

gouvernement « de s'engager à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 10 % par rapport à 1990 d'ici 2015 ».

« La première chose que je vais faire en Chambre, ici, après qu'on ait déposé notre plan, c'est d'amener ici, en Chambre, une motion pour confirmer ce que je viens de dire », a dit M. Mulcair.

Pour les groupes écologistes, le mutisme de M. Charest à ce sujet équivaut à un « désaveu » de M. Mulcair. Dans un communiqué publié hier, les groupes environnementaux du Québec

« questionnent la légitimité du ministre Mulcair de parler au nom du gouvernement ».

« Il a été désavoué aujourd'hui à l'Assemblée nationale par son gouvernement », ont indiqué les groupes, dont Équiterre, Greenpeace, la Coalition Québec-Vert-Kyoto et Nature Québec-UQCN.

Mulcair prié de prolonger le moratoire

Le problème du lisier généré par la production porcine ne serait pas réglé



Denis Dufresne

denis.dufresne@latribune.qc.ca
SHERBROOKE

La levée totale du moratoire sur la production porcine pour l'ensemble des municipalités du Québec, dans une semaine, mobilise à la fois le milieu environnemental et municipal.

D'une part, le RAPPEL (Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et cours d'eau de l'Estrie et du haut bassin de la rivière Saint-François) demande au ministre de l'Environnement Thomas Mulcair de prolonger le moratoire sur les nouvelles exploitations.

«Notre opposition se fonde principalement sur le fait que le gouvernement a ignoré les recommandations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (...). On lui demande d'ouvrir la porte aux nouvelles techniques de compostage du lisier (dont la valorisation énergétique)», dit Laurier Busque, vice-président du RAPPEL, une organisation qui regroupe 63 associations de lacs et de cours d'eau en Estrie.

«On se demande si les municipalités et les MRC sont suffisamment équipées pour s'assurer que les conséquences environnementales des porcheries ne causent pas de problème», ajoute-t-il.

«Mais surtout, dit M. Busque, on ne croit pas qu'en deux ans les producteurs aient trouvé le moyen de valoriser leur lisier. La région connaît d'important surplus de lisier qui se retrouvent dans les étendues d'eau.

«C'est un problème agricole et environnemental. Le phosphore accélère la croissance des algues et fait vieillir les lacs et cours d'eau prématurément», illustre le vice-président du RAPPEL.

Citant des données de Nature Québec, M. Busque signale qu'en 2003, plus de la moitié des municipalités des MRC d'Arthabaska, d'Asbestos et du Val Saint-François étaient en surplus de lisier.

«Il leur serait donc difficile d'admettre de nouveaux projets», croit-il.

À l'heure actuelle, toutefois, aucun nouveau projet de porcherie n'est sous analyse au ministère de l'Environnement pour la région de l'Estrie.

Pas facile pour les élus

D'autre part, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) se réunit

aujourd'hui même à Victoriaville pour faire le point sur les responsabilités municipales, en marge du projet de loi 54, et discuter de l'acceptabilité sociale de la production porcine.

«Les projets de porcheries sont autorisés par le ministère de l'Environnement; la municipalité, elle, est là pour gérer la cohabitation. Elle ne peut émettre que des mesures de mitigation pour éviter des conflits d'usage (haies brise-vent, épandage, relocalisation, etc.)», explique Michel Belzil, président de la FQM.

«Lorsque le projet est présenté, le producteur a déjà son permis, c'est impossible de refuser l'implantation et ça soulève l'ire des citoyens. Ça fait en sorte que le maire passe un mauvais quart d'heure!», ajoute-t-il.

«On veut donc faire le point avec nos membres et voir si les orientations gouvernementales sont adéquates; on

veut aussi voir comment on peut favoriser l'agriculture tout en respectant les citoyens», signale M. Belzil.

La rencontre risque en tout cas d'être fort intéressante puisqu'elle regroupera 150 élus municipaux d'un peu partout au Québec, de même que le président de la Fédération des producteurs de porcs du Québec, Claude Corbeil, l'Union paysanne, des experts juridiques et des représentants des ministères concernés.

Les producteurs de porcs ont déjà dit craindre que le nouveau cadre légal accordé trop de pouvoirs aux municipalités et accentue la discorde avec les citoyens.

Certains organismes, comme les Amis de la Terre de l'Estrie, jugent que moratoire ou pas la production porcine a continué d'augmenter et de causer des dommages à l'environnement et à la santé humaine, malgré le refus des citoyens et des municipalités.

L'énergie fait oublier les changements climatiques

Harvey Mead

Président, Nature Québec — UQCN
et responsable par intérim de
sa commission Énergie

Il est frappant, dans tout le débat sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto, de voir que ce sont les ministres de l'Environnement qui y travaillent. Les changements climatiques constituent actuellement les impacts environnementaux des activités humaines les plus importants, que connaît la planète, mais ce ne sont nullement les ministères qui prennent les décisions nécessaires pour « gérer » ces impacts. Les décisions, de nature économique et sociale, exigent des interventions de l'ensemble d'un gouvernement, et cela en tenant compte des « impératifs économiques » et de l'ouverture de la population.

En marge de la Conférence des Nations unies qui s'est tenue à Montréal en décembre, le milieu écologique a dénoncé le manque d'appui du gouvernement



Harvey Mead

du Québec à un plan d'action québécois sur les changements climatiques. Même si le premier ministre, Jean Charest, a donné un mandat à son ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour coordonner les efforts du gouvernement en matière de développement durable, celui-ci ne préside même pas le Comité ministériel sur la prospérité économique et le développement durable. Ceci est la responsabilité du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

En effet, le MDDEP n'a aucun mandat propre pour stimuler ou coordonner le développement, alors que de plus importants ministères ont justement de tels mandats; dans le cas qui nous préoccupe, on peut penser entre autres aux ministères des Ressources naturelles, des Transports, du Développement économique, de l'Agriculture et des Affaires municipales et des

Régions.

Juste avant la Conférence de Montréal, sans battage médiatique, le ministre québécois des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a déposé, pour commentaires, un projet de stratégie énergétique pour la province. Pour les Québécois, le « drame » de la Conférence de Montréal se trouvait dans cette situation qui est passée presque inaperçue. Le gouvernement du Québec, par son « vrai » intervenant en matière d'énergie et de changements climatiques, a choisi plutôt un objectif économique pour se guider en la matière, en visant « une plus grande

sécurité énergétique tout en créant de la richesse ». Les grandes orientations de la stratégie ne mentionnent même pas les changements climatiques et presque pas l'environnement.

Quelques commentaires clarifient ce drame. L'efficacité énergétique est un objectif-clé et une orientation prioritaire du projet de stratégie, et cela en mettant un accent sur le rôle de l'Agence d'efficacité énergétique créée en 1997 pour gérer les questions qui s'y rattachent, mais laissée presque sans financement depuis. Selon la stratégie, le gouvernement prévoit « mandater l'Agence afin qu'elle conçoive un plan d'ensemble en matière d'efficacité énergétique, d'énergies émergentes et de technologies énergétiques, en collaboration avec les divers intervenants concernés. Ce plan devra comporter des objectifs précis, quantifiables et mesurables ».

Il va presque de soi qu'un plan d'action sur les changements climatiques, dont on attendait le dépôt avant la Conférence de Montréal, mettra nécessairement l'accent sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), en partie par le biais d'une meilleure efficacité énergétique. À la place d'un tel plan, nous savons maintenant que ce sera l'éventuelle stratégie énergétique qui constituera le cadre de l'action gouvernementale. Le document du MRNF souligne un aspect important du problème : un plan d'ensemble pour gérer les interventions n'existe tout simplement pas.

Même les interventions particulières préconisées laissent planer des doutes. Le projet de stratégie énergétique propose une amélioration du Code de construction du Québec pour rendre les bâtiments québécois moins énergivores. Il s'agit sans aucun doute d'une intervention incontournable d'un éventuel plan d'action sur les changements climatiques, puisque le chauffage des immeubles constitue une composante importante du portrait énergétique de la province. Cela ne semble pas être la préoccupation du MRNF

qui n'insère pas cette mesure dans l'orientation sur l'efficacité énergétique, mais dans une orientation visant une adaptation du cadre réglementaire.

Ceci est plus qu'un accident si l'on regarde une composante-clé de l'orientation visant l'efficacité

énergétique qui annonce qu'« on doit se demander s'il est toujours pertinent de systématiquement se chauffer à l'électricité. Le recours à d'autres formes d'énergie, tel le gaz naturel, peut contribuer à réduire la pression sur la demande en électricité — particulièrement en période de pointe. De cette façon, le recours à de nouvelles sources de production d'électricité plus coûteuses serait retardé, ce qui procurerait un avantage précieux à l'ensemble des consommateurs ».

L'hydroélectricité utilisée au Québec, y compris pour le chauffage, permet de le placer parmi les plus bas émetteurs de GES de l'Amérique. Le MRNF — le gouvernement — envisage une transi-

**Le ministre
Mulcair
est un
figurant
pour Québec**

tion vers l'utilisation du gaz pour le chauffage, à la place de l'électricité, donc vers une augmentation des émissions de GES. Il y a peut-être des débats à faire sur le choix en cause, mais il est révélateur que la proposition est faite sans référence aux implications d'une telle décision sur ces émissions.

Une référence à l'orientation du projet de stratégie du MRCNF portant sur la consolidation et la diversification des approvisionnements en pétrole et en gaz naturel complète le portrait. Le gouvernement considère l'implantation de terminaux méthaniers sur le territoire québécois « très attrayante, en raison de la proximité relative des sites envisagés par rapport aux grands centres de consommation. Les trois projets actuellement à l'étude entraîneraient des investissements importants, favoriseraient l'émergence de nouveaux pôles industriels et permettraient au Québec de bénéficier d'une alternative par rapport au gaz naturel de l'Ouest canadien » (p.17).

La possibilité de mieux sécuriser l'approvisionnement en gaz, surtout pour les industries québécoises, est certainement attrayante, devant les pressions qui s'exercent sur les sources albertaines. Mais cela vaut pour un port méthanier, et non pour deux ou trois, comme c'est présentement débattu. Toute augmentation de la consommation québécoise de ce combustible fossile au-delà du niveau actuel — suggérée par le texte et implicite dans l'implantation de plus d'un port méthanier — comportera nécessairement des augmentations des émissions des GES...

Pourtant, l'engagement des gouver-

nements à la Conférence de Montréal rend presque incontournable la diminution des émissions des GES, soit directement, soit par l'achat de crédits auprès de juridictions qui auront réussi à les réduire. Que le projet de stratégie ne parle même pas des changements climatiques, ne mentionne même pas les risques économiques associés à une augmentation de la consommation du gaz naturel, souligne on ne peut plus clairement ce que l'on a constaté lors de la Conférence des Nations unies de Montréal : le ministre Mulcair est un figurant pour le gouvernement, qui n'a pas encore décidé de porter une attention à la question des changements climatiques.

En effet, le Québec se dirige vers une stratégie, un ensemble de plans d'action en matière d'énergie, et cette stratégie ne comporte aucune préoccupation pour les changements climatiques. Pourtant, ce sont les activités associées à la production et à l'utilisation de l'énergie qui constituent les principales sources des GES, si on y inclut les transports, que le projet de stratégie ne mentionne même pas. Un accent par le gouvernement sur le développement économique, dans son sens traditionnel qui ne tient peu ou pas compte de l'environnement, explique pourquoi c'était le ministre des Ressources naturelles qui était capable de déposer un plan d'action pendant la Conférence de Montréal, et non le ministre de l'Environnement.

**Une copie de l'analyse du projet de stratégie faite par la commission Énergie de Nature Québec — UQCN se trouve dans le site Web de l'organisme (www.naturequebec.org).*

L'organisme réévalue sa présence au Québec

Le Fonds mondial pour la nature pourrait fermer son bureau de Montréal

LOUIS-GILLES
FRANCŒUR

Le bureau montréalais du Fonds mondial pour la nature (WWF) est en péril.

L'organisme international de conservation a en effet décidé de fermer son actuel bureau du centre-ville en juin prochain parce qu'il estime que les «campagnes» entreprises sur les thèmes prioritaires de l'organisation sont arrivées à terme. Le groupe environnemental international a été particulièrement actif dans le dossier de la forêt avec la campagne *Aux arbres citoyens*, lancée avec Nature Québec et le Regroupement québécois des groupes écologistes (RQGE). Le Fonds mondial, qui a été un allié des écologistes québécois pour protéger la forêt boréale et la création d'aires protégées, n'en continuera pas moins à l'échelle canadienne à faire campagne dans ces dossiers.

«Nous réévaluons notre présence au Québec mais nous ne nous retirons pas du Québec où nous avons beaucoup de membres et des donateurs importants», précisait hier au *Devoir* le président du WWF, Mike Russil. Ce dernier a déclara-



Le site Web de la section canadienne du Fonds mondial pour la nature.

ré que le Fonds mondial maintiendrait une partie du personnel en poste dans les secteurs où le groupe entend maintenir la pression au Québec. Ceux dont le contrat se termine, ajoutait-il, ne se-

ront pas recbauchés.

Mais M. Russil n'a pas pu confirmer si le personnel, dont il retiendra les services pour le Québec, serait logé ailleurs au Québec ou si ces interventions se fe-

raient à partir de Toronto ou d'une autre ville à l'extérieur de la province.

Le Fonds mondial maintient présentement à Montréal une équipe de cinq personnes avec un budget de fonctionnement de près d'un demi-million. Le Fonds mondial s'est installé à Montréal il y a une douzaine d'années, ce qui lui a permis d'accroître sa présence au Québec et de développer des stratégies conjointes avec des groupes d'ici tout en se dotant d'une politique de communications en français. Pour l'actuel président du WWF, ce groupe n'entend pas revenir sur la question du français en raison de l'importance du Québec dans l'ensemble canadien. Mais au siège montréalais, et dans d'autres groupes avec qui le Fonds travaille, on doute de la qualité et de la rapidité des interventions futures en français si le personnel n'est pas implanté à Montréal.

Parmi les hypothèses à l'étude au Fonds mondial, précisait M. Russil, il y a la possibilité de partager des locaux et des services avec d'autres groupes québécois afin de réduire le budget de fonctionnement.

Les écologistes promettent d'avoir Harper à l'œil

LOUIS-GILLES
FRANCŒUR

Les grands groupes environnementaux du Québec ont averti hier le gouvernement Harper de ne pas oublier que deux Canadiens sur trois, et davantage au Québec, ont voté pour des partis favorables au protocole de Kyoto et pour une défense soutenue de l'environnement.

Prenant acte des résultats du vote et du taux accru de participation au scrutin, Equiterre, Greenpeace, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ), l'Association québécoise de lutte à la pollution atmosphérique (AQLPA) et Vivre en ville ont souligné dans un communiqué commun que «la question du respect du protocole de Kyoto a constitué un enjeu électoral important au cours de la campagne, au terme de laquelle une majorité de Canadiens a appuyé des formations politiques favorables au respect des engagements internationaux du Canada en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)». Il en résulte, disent-ils, qu'une «nette majorité de députés à la Chambre des communes» ont pour mandat d'appuyer le protocole de Kyoto et «une vision sociale et environnementale plutôt progressiste sur des

questions telles le soutien aux énergies vertes et l'aide internationale».

A court terme, soulignait Alexandre Turgeon, de Vivre en ville, le premier ministre Harper devra nommer un successeur à Stéphane Dion, élu par la communauté internationale pour diriger les négociations sur l'après-2012. Le successeur de Stéphane Dion, précisait Alexandre Turgeon, «devra faire preuve du même leadership sur la scène internationale». Hugo Séguin, d'Equiterre, ajoutait que Stephen Harper ne pourra attendre plus de quelques semaines pour que son futur ministre de l'Environnement assume non seulement ce mandat international «mais fasse aussi savoir aux Canadiens et au monde entier que le Canada restera membre de la communauté de Kyoto et que les engagements du Canada dans le protocole seront respectés, comme l'a exprimé la population majoritairement».

Pour Steven Guilbeault, «aucun répit, aucune lune de miel, aucune période de grâce ne sera accordé à Stephen Harper car, faute d'avoir fait preuve de vision et de clarté, il doit être talonné de près car il pourrait bien être tenté de laisser pourrir le dossier dans l'indifférence à un moment où il est impérieux de déposer devant le Parlement les projets de loi qui vont enclencher le plan national de lutte contre les

changements climatiques».

Harvey Mead, de Nature Québec, estime que ces élections sont dramatiques à deux égards pour le chantier des changements climatiques. Les conservateurs, dit-il, vont laisser aller les promoteurs du développement des sables bitumineux tout comme les libéraux l'ont fait et ils ne vont pas négocier avec le Québec un plan plus costaud, plus généreux que celui qui a failli être signé durant la conférence internationale de Montréal.

Au Sierra Club du Canada, l'élection des conservateurs suscite les pires inquiétudes même si on est conscient que l'opposition pourra atténuer certaines aspérités. Selon le porte-parole, Daniel Green, l'élection des conservateurs signifie une exploitation sans frein des sables bitumineux et un feu vert au projet de pipeline du Mackenzie, rejeté dans les années 80 à la suite d'une enquête publique présidée par le juge Thomas Burger: «Dans l'Ouest, explique Daniel Green, on espère même que l'est du Canada en profitera pour se lancer dans l'exploration pétrolière et gazière. Et ce ne sont pas les libéraux, coincés dans une course à la chefferie pour une année, qui vont pouvoir empêcher les conservateurs d'aller de l'avant dans ce dossier».

Le Devoir

Forest campaign launches

But backlash brews 'Plateau Mont Royal environmentalists'

LYNN MOORE
THE GAZETTE

A new campaign to protect Quebec's boreal forest may increase rural Quebec's resentment of "Plateau Mont Royal environmentalists," a Université Laval professor said yesterday.

As Quebec's battered forestry industry realigns itself through consolidation, mills in outlying regions are closing and jobs are lost.

Forestry workers, who have been led to believe that job cuts are linked to recent conservation measures, feel that city-based environmentalists have made them a target, Luc Bouthillier, said.

"They feel deprived ... as though Plateau Mont Royal environmentalists are taking bread off their tables," Bouthillier said during the media launch of the "Sleeping Like a Log" campaign.

"It's not as simplistic as that," said the forest policy and environmental assessment specialist, noting that in a four-year period when forest harvesting rose by 40 per cent, employment only rose one per cent.

Various external factors such as the rising Canadian dollar, softwood lumber duties and rising energy costs have contributed to the current crises the industry finds itself in, Bouthillier said.

In 2004, a blue-ribbon panel determined that Quebec's forests were overharvested. That commission for the study of public forest management, known as the Coulombe Commission, recommended an average 20-per-cent reduction in forest harvests, a measure that the industry contends has added to its wood costs and contributed, in some mea-

sure, to mill shutdowns.

A key impetus for the establishment of the commission was the public concern over forest mismanagement generated by singer-songwriter Richard Desjardins and his landmark 2000 film, *L'Erreur Boreale*.

Desjardins is among the celebrities involved in the campaign unveiled yesterday to protect two vast areas of virgin boreal forest.

"We have to wake up the government and create protected zones in the forest, particularly within the commercial zones of the forest," said Mélanie Desrochers, of Nature Québec and co-ordinator of Aux Arbes Citoyens!

Despite government commitments to biodiversity conservation, Quebec has protected 3.4 per cent of its territory, far less than such countries as Costa Rica, with 34 per cent, or the international average of 12 per cent, Desrochers noted.

And Quebec has yet to act on the Coulombe Commission recommendation that eight per cent of the province be protected by 2006 and 12 per cent of the boreal forest be protected by 2010.

The coalition has identified two vast sites of virgin, mostly undisturbed, boreal forest that it considers exceptional in terms of biodiversity, natural beauty and other criteria.

The "Pascagama" site covers more than 7,400 square kilometres and straddles the regions of Abitibi-Témiscamingue, Mauricie and Northern Quebec and includes the Gouin Reservoir and Lake Mégiscane.

The "Vallée des Montagnes Blanches" site covers almost 9,000 square kilometres and is located about 400 kilometres north of Lac St. Jean. The territory, which includes several rivers and lakes, is considered the nursery for woodland caribou, a species designated as vulnerable in Quebec and endangered in Canada.

Both sites are used by outfitters and recreational tourists and include territory used or claimed by First Nations peoples.

And both territories are subject to long-term harvesting agreements held by an array of forestry companies, including Abitibi-Consolidated, Domtar, Tembec and Kruger, said

Desrochers, who said she has talked with company representatives about the tracts and environmentalists' interest in them.

Quebec forestry firms anticipate the creation of protected areas, she said. Their key interest is adequate compensation.

"I think they are interested in ensuring that the impact of the recommendations are distributed fairly among the companies," Desrochers said.

Guy Chevrete, president of the Quebec Forest Industry Council, said that "scientific analysis ... not that someone is famous ... or a poet" should determine the location of protected forest areas.

Sustainable development requires a fair balance of economic and social progress with concern for the environment, Chevrete noted in an interview.

A committee with government and forestry representatives is working to lower fibre costs for the beleaguered industry, Bouthillier told yesterday's news conference.

One way would be to "soft-pedal" the establishment of protected areas, he said.

The current consolidation of the forestry sector means the industry must work differently and regional economies have to diversify. Protected areas, which could increase eco-tourism, might contribute to that diversification, he said.

Participants in the campaign include World Wildlife Fund Canada, Réseau Québécois des groupes écologistes, Canadian Parks and Wilderness Society; supporters include various outfitters, First Nations communities, recreational federations, an array of environmental groups and a Montreal school board.

Quebec actress Sophie Cadieux is spokesperson for the campaign. Desjardins is patron of the Pascagama site, and actor Germain Houde is patron of Vallée des Montagnes Blanches.

For more information, consult www.sleepinglikealog.com.

lmoores@thegazette.canwest.com

Aux arbres, citoyens !

Des groupes écologistes demandent que le gouvernement du Québec étende les aires protégées

ALEXANDRE SHIELDS

Quatre organismes de protection de l'environnement exigent que le gouvernement libéral de Jean Charest s'engage fermement à combler le retard qu'accuse la province en matière de protection du territoire contre toute exploitation industrielle. La pétition virtuelle qu'ils ont lancée pour appuyer leur démarche connaît d'ailleurs un grand succès.

Selon les instigateurs de la campagne «*On dort comme une bûche*», seulement 3,4 % du territoire québécois est réellement exclu de toute activité industrielle, alors que la moyenne mondiale est de 12 %. La moyenne canadienne se situerait quant à elle autour de 9 %. La coalition formée par le Réseau québécois des groupes écologistes, la Société pour la nature et les parcs du Canada, Nature Québec et WWF-Canada demande donc à Québec de tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés en 2001 avec la Stratégie québécoise sur les aires protégées. Ce document prévoyait au départ que 8 % du territoire québécois serait protégé en 2005.

La représentante de l'initiative Aux arbres citoyens, Mélanie Desrochers, rappelle d'ailleurs que le rapport de la Commission Coulombe recommandait justement que 8 % de la forêt publique du Québec soit protégée d'ici à 2006 et que 12 % de la forêt boréale soit protégée d'ici à 2010. Mais, ajoute-t-elle, «*au lieu de respecter nos objectifs, nous les repoussons*». Le gouvernement Charest a en

effet remis l'atteinte de cet objectif à la fin de son présent mandat, soit en 2007.

Une urgence

Mme Desrochers met d'ailleurs l'accent sur l'urgence de la situation. «*Presque tout le territoire qué-*

bécois a déjà été consenti aux industries. Plus le temps passe, plus il devient difficile à protéger», croit-elle. La coalition a d'ailleurs lancé une pétition sur Internet mercredi, avec pour objectif de recueillir 10 000 appuis. Hier, ce nombre avait déjà franchi le cap des 43 500 signatures virtuelles. Heureux de ce succès inattendu, le groupe n'a cependant pas reçu de garantie qu'il pourra effectivement aller remettre sa pétition directement au ministre québécois de l'Environnement Thomas Mulcair. «*Nous voulons prendre part aux débats*, dit-elle, *puisque après tout la forêt québécoise est publique*». La comédienne

Seulement
3,4 %
du territoire
québécois
est
réellement
exclu de
toute activité
industrielle,
alors que
la moyenne
mondiale est
de 12 %

Sophie Cadieux s'est associée à cette démarche à titre de porte-parole de cette action.

Afin d'atteindre les objectifs de protection, les quatre organismes ont par ailleurs recensé des sites en forêt boréale encore intacts qui pourraient être protégés. Ces forêts sont situées aux limites de l'Abitibi-Témiscamingue, dans le Nord-du-Québec et de la Mauricie.

Un autre territoire, qualifié de pouponnière du caribou forestier, chevauche les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord.

PÉTITION EN COURS DE SIGNATURE

Quatre groupes écologistes réclament l'extension des zones de protection de la forêt

MONTREAL (PC) — Quatre organismes écologistes et de protection de l'environnement demandent au gouvernement Charest d'agir afin de répondre aux engagements internationaux sur les aires protégées.

Selon eux, seulement 3,4 % du territoire du Québec est réellement exclu de toute activité industrielle alors que la moyenne mondiale est de 12 %.

« Et ça, malgré des engagements internationaux que nous avons pris à Rio en 1992, disant que le Canada, et donc chaque province, devait protéger 12 % de son territoire, a indiqué une porte-parole du groupe, Mélanie Desrochers, sur les ondes de NTR. Malgré un retard du gouvernement qui avait promis 8 % en 2005, on a repoussé l'engagement à 2007-2008. Ça assez duré, il faut faire bouger les choses. »

Le Réseau québécois des groupes écologistes, la Société pour la nature et les parcs du Canada, Nature Québec et WWF-Canada estiment que le Québec fait figure d'enfant pauvre en matière de conservation de la faune. Ils rappellent que la Commission Coulombe recommandait que 8 % de

la forêt publique du Québec soit protégée d'ici à 2006 et que 12 % de la forêt boréale soit protégée d'ici 2010.

LIEUX À PROTÉGER

Afin d'atteindre ces objectifs, les quatre organismes ont identifié des sites en forêt boréale, encore intacts, et qui pourraient être protégés. Ces forêts sont situées aux limites de l'Abitibi-Témiscamingue, dans le Nord-du-Québec

et de la Mauricie, puis à un endroit chevauchant les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord qualifié de pouponnière du caribou.

La population est invitée à signer la pétition qui se trouve à l'adresse Internet : www.ondortcommeunebuche.com

L'objectif est de recueillir au moins 10 000 signatures avant de remettre « en main propre » la pétition au premier ministre Jean Charest.

« Le Québec (doit bouger) de façon plus rapide pour identifier des arbres protégés. Plus on attend, moins le territoire reste intact. Un principe de précaution dit qu'il faut protéger avant d'exploiter », a affirmé M^{me} Desrochers.

**Seul 3,4 %
du territoire
est exclu de
l'activité
industrielle**

Pour une meilleure protection de la forêt

MONTREAL (PC) — Quatre organismes écologistes et de protection de l'environnement demandent au gouvernement Charest d'agir afin de répondre aux engagements internationaux sur les aires protégées. Selon eux, seulement 3,4 pour cent du territoire du Québec est réellement exclu de toute activité industrielle alors que la moyenne mondiale est de 12 pour cent. «Et ça, malgré des engagements internationaux que nous avons pris à Rio en 1992, disant que le Canada, et donc chaque province, devait protéger 12 pour cent de son territoire, a indiqué une porte-parole du groupe, Mélanie Desrochers, sur les ondes de NTR. Malgré un retard du gouvernement qui avait promis 8 pour cent en 2005, on a repoussé l'engagement à 2007-2008. Ça assez duré, il faut faire bouger les choses.» Le Réseau québécois des groupes écologistes, la Société pour la nature et les parcs du Canada, Nature Québec et WWF-Canada estiment que le Québec fait figure d'enfant pauvre en matière de conservation de la faune.

Mulcair retourné sur les banquettes arrière

La nomination de Béchard inquiète

LOUIS-GILLES
FRANCŒUR

L'éviction du cabinet de Thomas Mulcair et la nomination de Claude Béchard pour le remplacer au poste de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ont été accueillies avec « inquiétude » hier dans le milieu environnemental, où l'on se demandait « quel est le message que veut donner le premier ministre en nommant à l'Environnement un ministre qui gèrera jusqu'ici les priorités gouvernementales en développement économique », selon le mot de Steven Guilbeault, de Greenpeace-Québec.

La réaction la plus positive est venue de Harvey Mead, de Nature-Québec, pour qui cette nomination annonce une transparence bienvenue: le soldat Mulcair, dit-il en substance, a peut-être camouflé par sa loyauté les véritables intentions du gouvernement Charest en matière de développement économique. Avec la nomination de Claude Béchard, à son avis, « on va avoir l'heure juste rapidement, car il connaît, par exemple, le dossier de l'énergie: on va donc savoir rapidement si on aura encore une politique énergétique déconnectée de la politique sur les changements climatiques ou une politique énergétique qui intègre les deux dossiers ».

Après avoir occupé plusieurs fonctions dans le Parti libéral et le rôle de critique dans le dossier énergétique et des ressources naturelles à l'époque du gouvernement Landry, Claude Béchard était nommé le 18 février 2005 ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Député de Kamouraska-Témiscouata, il présidait le Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable, poste qu'il continuera d'occuper. Il faisait aussi partie du comité des priorités du gouvernement Charest.

Les réactions d'inquiétude allaient dans le même sens chez plusieurs professionnels au ministère de l'Environnement où le virage du ministre Mulcair vers le Développement durable a été perçu par plusieurs comme une stratégie gouvernementale pour marginaliser davantage la fonction « protection de l'environnement » dans un dosage savamment camouflé de priorités économiques.

« M. Charest a fait une erreur majeure s'il a compris que l'opposition avouée du milieu environne-

mental, principalement dans le dossier des changements climatiques et du pseudo-développement durable, visait Thomas Mulcair personnellement. Nous visons les retards de son gouvernement dans le dossier des changements climatiques et, notamment, les contradictions flagrantes avec sa politique énergétique. L'erreur de Jean Charest serait d'en faire le bouc émissaire de ces politiques: personne ne sera dupe dans le milieu », ajoute Steven

Guilbeault, qui précise avoir toujours eu « de bons rapports avec le ministre et son entourage malgré les différences de point de vue ».

Michel Gauthier, porte-parole de la Fondation Rivières, estime pour sa part que, en donnant le message d'une marginalisation croissante de l'environnement dans ses politiques au profit de l'économie, Jean Charest fait une erreur qui pourrait s'avérer rapidement coûteuse: « Au moins, le premier ministre lève la visière. Si cette nomination indique sa détermination à laisser dilapider prochainement le patrimoine des rivières en régions et à masquer par du pseudo-développement durables son intention de marginaliser la protection de l'environnement, il va au-devant d'une confrontation très large. Et le monde s'y prépare intensément. Partout où on va, nous, on voit que le public et les jeunes veulent plus de protection de l'environnement et on voit que le public accepte de moins en moins qu'on sacrifie notre patrimoine collectif au profit d'intérêts privés. Si Jean Charest essaie de regagner du terrain électoral avec une marginalisation croissante de l'environnement au profit de l'économie à courte vue, ça pourrait bien être une de ses erreurs les plus importantes ».

Mais pour Harvey Mead, « [M.] Charest ne peut pas rayer l'environnement du décor avec une élection en vue. Il avait donné un mandat de développement économique à Mulcair et, malgré sa loyauté, un ministre de l'Environnement ne peut pas livrer cela. Peut-être qu'il veut parvenir par cette nomination à une meilleure intégration des politiques, meilleure en tout cas que ce que son gouvernement a fait jusqu'ici en cédant aux impératifs environnementaux dans le domaine de l'agriculture et de l'énergie. En tout cas, l'heure de la transparence, de la vraie s'en vient. Si on veut nous servir du développement durable à la sauce libérale, on va au moins savoir quel goût elle a ».

Le Devoir

DÉPART DE THOMAS J. MULCAIR

Rien d'étonnant, disent les écolos

FRANÇOIS CARDINAL

L'éviction de Thomas Mulcair du Conseil des ministres a été l'aboutissement d'une longue guerre livrée aux environnementalistes, estiment plusieurs acteurs du milieu. Depuis plusieurs mois déjà, notait-on hier, le ministre avait perdu la confiance de sa base.

Plusieurs personnes ont confié hier à *La Presse* que la tension était si grande depuis l'automne dernier qu'elles s'attendaient à ce que M. Mulcair soit muté de ministère. Elles n'auraient cependant jamais cru qu'il se ferait montrer la porte du cabinet.

« Dans les dossiers récents, M. Mulcair n'avait tout simplement plus l'appui du milieu de l'environnement, a confié Harvey Mead, président de Nature Québec-UQCN. Cela était d'autant plus frappant qu'il n'a jamais vraiment travaillé pour avoir cet appui. Conséquence : il n'avait pas beaucoup d'assises au cabinet. »

« Il n'y avait tout simplement plus d'espace pour la discussion, a déploré un autre écologiste de longue date sous le couvert de l'anonymat. Si vous ajoutez le fait que les réalisations ont été rares et les sujets de récriminations nombreux, vous ne pouvez être très surpris de la nomination d'un

nouveau ministre. »

C'est le ministre du Développement économique, Claude Béchard, qui prendra la tête du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Dans les listes des reproches faits à M. Mulcair, on note principalement l'absence d'un plan d'action québécois sur les changements climatiques ainsi que la vigoureuse promotion du projet de prolongement de l'autoroute 25.

Plusieurs écologistes ont rappelé hier que le gouvernement Charest « a eu l'air pas mal fou » lors de la Conférence de l'ONU sur les changements climatiques, en décembre dernier. Alors qu'Ottawa avait un plan, Québec semblait à court de raisons pour expliquer qu'il n'en avait pas.

Le pont de la 25 entre Montréal et Laval a aussi semé la discorde. « Mulcair était à la fois le plus ardent défenseur de ce projet autoroutier et le ministre de l'Environnement. La situation était plutôt spéciale », a-t-on fait remarquer.

Autres sujets de discorde : l'incapacité du ministre à convaincre son collègue Jacques Dupuis d'intégrer le projet de développement durable dans la procédure de bail-lon de décembre dernier et les problèmes de financement de certains groupes écologistes.

En revanche, Équiterre et Greenpeace se sont réjouis de la nomination du ministre Béchard. « On va laisser la chance au coureur, a dit Sidney Ribaux, d'Équiterre. Le plan d'action sur les changements climatiques est dû pour le printemps. Nous sommes prêts à travailler avec M. Béchard pour que le Québec atteigne son objectif de 6 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre. »

Quant à Steven Guilbault, de Greenpeace, il espère que ce changement permettra au gouvernement de passer réellement à l'action sur le plan environnemental. « Les actions parlent plus fort que les paroles, a-t-il dit. C'est beau de parler de développement durable, encore faut-il l'incarner. »

MINI-REMANIEMENT MINISTÉRIEL

Ulcéré, Mulcair s'en va

■ Raymond Bachand fait son entrée au gouvernement

QUÉBEC | L'avenir politique de Thomas Mulcair apparaît très incertain au lendemain du mini-remaniement effectué par Jean Charest hier pour faire une place à la recrue Raymond Bachand. Le député de Chomedey, ulcéré de perdre l'Environnement et le Développement durable, a rejeté une offre du premier ministre et est parti en claquant la porte.

YVES CHARTRAND

Le Journal de Montréal

Selon ce qu'a appris le *Journal*, les deux hommes ont eu «une discussion musclée» hier dans le bureau du premier ministre au cours de laquelle le fougueux élu anglophone n'a pas caché sa déception de perdre le dossier du Développement durable – son bébé – qu'il pilotait depuis deux ans et qui devait aboutir ce printemps.

Mais ses réticences en tant que ministre de l'Environnement et des Parcs à dézoner une parcelle du Parc du Mont-Orford pour permettre la construction d'un projet résidentiel était devenu une très

sérieuse pomme de discorde entre Jean Charest et lui.

L'aval du ministère dans ce dossier est le dernier irritant au projet. Depuis deux ans, des promoteurs et des élus municipaux font des pressions soutenues sur les élus libéraux, et particulièrement au bureau de Jean Charest, député de Sherbrooke.



THOMAS MULCAIR
Furieux



PIERRE REID
Viré

La compagnie Mont-Orford inc., de l'homme d'affaires André Lespérance, souhaite construire jusqu'à 950 unités d'habitation dans le Parc du Mont-Orford à raison d'une cinquantaine par année.

L'homme d'affaires sherbrookoise est également président-direc-

teur général de la station Mont-Orford.

La Chambre de commerce régionale de l'Estrée de même que Tourisme des Cantons-de-l'Est sont intervenus publiquement pour appuyer le projet et réclamer une annonce rapide de Thomas Mulcair.

Le projet soulève cependant l'opposition de Memphrémagog Conservation, du Conseil régional de l'environnement de l'Estrée et de l'Union québécoise pour la conservation de la nature.

La semaine dernière, Thomas Mulcair avait promis de «donner une réponse» d'ici à deux semaines. Ce sera toutefois son successeur, Claude Béchar, qui aura à prendre la décision.

Jean Charest a jugé «déplorable» hier soir la décision de Thomas Mulcair de refuser le ministère des Services gouvernementaux.

M. Mulcair était introuvable hier soir. Une source fiable a précisé qu'il remettait en question son avenir politique.

ychartrand@journalmtl.com

Les « Verts » applaudissent

MICHEL CORBEIL

MCorbett@lesoleil.com

■ Le monde agricole et celui des PME en seront exclus. Les quantités de contaminants n'entraîneront ni sanctions ni mesures de correction. Mais les « Verts » applaudissent la décision de Québec de rendre obligatoire la déclaration de 58 substances associées au smog, aux pluies acides, à la pollution toxique et au réchauffement climatique.

Le règlement est publié aujourd'hui dans la *Gazette officielle*. Le but est « d'assurer la surveillance de l'état de l'environnement » face à des phénomènes environnementaux inquiétants. Les règles adoptées sont en sorte que le CO₂, le dioxyde de carbone, principal gaz à effet de serre, sera désormais considéré « contaminant ».

Selon nos sources, seules les entreprises et les institutions générant annuellement plus de 10 000 tonnes de CO₂ seront tenues à une déclaration. Cela écarte de cette obligation les petites usines et autres PME. C'est aussi le cas pour les fermes, qui produisent en moyenne entre 3 000 et 8 500 tonnes de CO₂, selon la taille de l'établissement et le type d'élevage.

Pour Mathieu Castonguay, qui œuvre à l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), malgré tout, le règlement « va dans le bon sens. C'est important de savoir ce que les entreprises produisent pour cibler » de futures interventions.

En ce moment, des relevés précis n'existent pas. « Nous n'avons que des estimations », poursuit l'ingénieur mécanique spécialisé en véhicules hybrides. L'État ne peut arriver avec des mesures contraignantes ou encore des programmes pour rendre des secteurs plus efficaces d'un point de vue environnemental, dit-il en substance.

Chez Greenpeace, Stephen Guilbeault voit dans la déclaration obligatoire un « outil. C'est un préalable nécessaire » à d'éventuelles actions, « même à l'établissement d'un système d'échanges de permis » pour polluer. Ce système permet aux entreprises qui amélioreront leur ren-

dement de vendre au gros prix la part de pollution qu'ils auraient générée.

Le principal porte-parole de l'AQLPA, André Bélsic, insiste sur le fait que son groupe met de l'avant depuis un bon moment de classer le dioxyde de carbone sur la liste de polluants. « Vous m'annoncez une bonne nouvelle (en rapportant que le règlement sera enfin publié). J'étais sûr que ça allait tomber avec le départ de M. (Thomas) Mulcair », qui a été évincé du ministère de l'Environnement, lundi.

André Bélsic rappelle que le gouvernement fédéral a déjà décidé de compiler les données sur les rejets de contaminants. Cela ne rend pas la démarche du Québec obsolète, loin de là, laisse entendre le porte-parole.

Lorsque le fédéral a annoncé ses intentions, « le ministre Mulcair avait crié à l'intrusion... Nous lui avons dit que, pour se défendre, rien de mieux que d'occuper le terrain. »

Le président de Nature Québec/Union québécoise pour la conservation de la nature est celui qui se montre le plus réservé face au dernier geste posé par M. Mulcair à titre de ministre du gouvernement Charost. « C'est une directive qui permet de monter une banque de données, fait observer Harvey Mead. Ce n'est jamais mauvais de connaître l'état des choses. On identifie des substances. Mais que fera-t-on ensuite ? »

« C'est comme sa Loi sur le développement durable, poursuit l'environnementaliste. Elle n'est pas mauvaise... Elle est creuse », sans moyens concrets et sans risque, ajoute-t-il, de déranger l'ordre des choses.

André Bélsic considère néanmoins que le règlement doit être vu comme « un pied de nez à son gouvernement et

un cadeau » aux « Verts ». « Il aurait fallu reconnaître ses bons coups » (à M. Mulcair) même si c'était un libéral », avance-t-il en glissant que trop de leaders de groupes se montrent trop inféodés au PQ.

M. Bélsic se garde cependant de dire qu'il s'ennuiera d'un ministre au caractère bouillant. « Il aurait pu se montrer plus poli avec certains, souligne André Bélsic. Ce n'est pas parce qu'on crie après moi que ça m'impressionne. »

LE SOLEIL n'a pu obtenir de commentaires de regroupements patronaux contactés. Ces derniers attendaient de connaître le libellé du règlement.

► Le CO₂ en quelques exemples

- ☐ Selon l'Association québécoise pour la lutte contre la pollution atmosphérique, la raffinerie Ultramar produit 1,4 million de tonnes de CO₂ à ses installations de Lévis.
- ☐ L'ensemble des transports collectifs, à l'exception de l'avion, en génère 700 000 tonnes.
- ☐ Une auto compacte produit 3,8 tonnes par an.
- ☐ Une fourgonnette, 6,2 tonnes.
- ☐ Une camionnette 4 X 4, 10 tonnes.

INFographie LE SOLEIL

Un parc plein de vie à protéger

L'échange de terrains entre Mont-Orford inc. et le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec pour la réalisation d'un méga projet de développement menace l'intégrité écologique du Parc national du Mont-Orford (PNMO).

Un déboisement majeur est prévu à seulement 30 mètres du ruisseau Castle, un important affluent du lac Memphrémagog. Cette initiative irait à l'encontre de la tendance canadienne et même mondiale, voulant qu'on réserve une protection de 75 mètres de chaque côté d'un plan d'eau servant de réservoir d'eau potable. Une grande variété d'infrastructures à vocation villégiature ou touristique (chalets, condos, hôtels, terrains de golf, centre de ski et routes) est déjà implantée et exerce une pression importante et un stress préoccupant sur les écosystèmes naturels.

Selon Nature Québec (UQCN), on parle d'une augmentation de la circulation piétonnière, du piétinement des zones sensibles, de la cueillette de la flore et des cham-

pignons, d'un éclairage agressif et constant qui menace l'existence de l'Astrolab de Mégantic, le dernier de l'est de l'Amérique encore capable de prospecter les confins de notre galaxie, d'un enneigement artificiel, de l'irrigation du terrain de golf, de l'assèchement de l'étang aux cerises, d'une contamination du sol et de l'eau par les herbicides et les pesticides utilisés pour le terrain de golf. Doit-on en rajouter?

Le PNMO est une aire de 58km² comptant pour 34,75% des territoires protégés avec une population régionale de l'Estrie estimée à 290 000 personnes. Il est fréquenté par environ 700 000 personnes par année. De petite dimension, il héberge 464 espèces floristiques, 201 espèces d'oiseaux et plusieurs autres espèces dont la chauve-souris brune, la rainette crucifère et la tortue peinte. Il joue le rôle de territoire refuge pour plusieurs espèces en situation précaire au Québec dont 16 fauniques et 33 floristiques. On pense au faucon pèlerin, à l'aigle des bois et à la fougère dryopteride. Il héberge les espèces à grand do-

maine vital comme l'orignal, la martre d'Amérique, le cerf de Virginie, l'ours noir, le lynx roux, le lynx du Canada, le coyote et probablement même le cougar. Des amphibiens et des reptiles rares ont été répertoriés. Parmi les espèces désignées menacées ou vulnérables, on retrouve la salamandre sombre du nord, la salamandre pourpre et la grenouille des marais.

On retrouve 16 communautés forestières dont la cédrière (rare), une chênaie rouge (rare régionale), une prucheraie à Polypodium (forêt rare et ancienne) et une érablière à frêne blanc (forêt refuge). Si le projet va de l'avant, il y aura un retrait de 330 acres de forêt.

Il ne reste plus qu'à espérer que la décision du nouveau ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Claude Béchard, aille dans le sens du développement durable!

Annie Tellier
Présidente
Société de biologie de Montréal

La menace d'une poursuite contre Québec continue de planer

JEAN-FRANÇOIS GAGNON
jean-francois.gagnon@la Tribune.qc.ca

MAGOG — La menace de poursuite contre le gouvernement du Québec concernant le dossier Mont-Orford continue de planer. Mais ni Nature Québec ni la Société pour la nature et les parcs (SNAP) ne s'engagent à enclencher à court terme des procédures judiciaires afin d'empêcher l'exclusion de centaines d'hectares de terrains du Parc national du mont Orford.

Plusieurs personnes auraient certes cru ces deux groupes prêts à réagir plus promptement, advenant que l'intégrité territoriale du Parc du mont Orford soit menacée comme cela est le cas à l'heure actuelle. La SNAP avait d'ailleurs clairement indiqué qu'elle était disposée à employer la voie légale pour freiner le

gouvernement.

Parmi les organismes environnementaux d'envergure provinciale, Nature Québec et la SNAP ont été ceux qui ont semblé suivre avec le plus d'attention ce dossier. De différentes manières, ils ont appuyé les revendications des groupes locaux opposés au projet immobilier de Mont-Orford inc.

Mais le directeur général de la SNAP au Québec, Jean-François Gagnon, se refuse désormais à tout commentaire quand on évoque la possibilité d'un recours en justice. Cela dit, il indique clairement que son organisme a l'intention de continuer à s'activer pour contrer le gouvernement. « Cette affaire est un symbole. On manque d'effectifs, mais on n'abandonnera pas », assure-t-il.

M. Gagnon n'est toutefois pas

en mesure de révéler quels genres d'actions seront entreprises par son organisme avec la collaboration de ses partenaires nationaux et régionaux. « Chose certaine, nous tentons de coopérer étroitement avec les groupes locaux. »

Discussions en cours

Quant au président de Nature Québec, Harvey Mead, il confesse que son organisme n'a carrément pas les moyens de poursuivre le gouvernement québécois. Par contre, il apparaît confiant qu'un recours en justice surviendra. Il fait d'ailleurs allusion à des discussions qui ont cours entre différents individus et organisations afin que cette possibilité se matérialise.

Tant Jean-François Gagnon qu'Harvey Mead conservent par ailleurs le même discours en ce

qui a trait aux aires protégées de la province. Pour l'un comme pour l'autre, il est impensable d'en retrancher une quelconque partie même si elle est occupée par un centre de ski ou un terrain de golf.

« Je suis surpris de l'annonce faite par le gouvernement lundi, reconnaît M. Mead. On dirait qu'on souhaite couler le ministre Béchard dès la première semaine après son arrivée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. C'est clair que son projet n'est pas tout attaché. »

Selon les informations recueillies, une rencontre entre divers intervenants opposés à la proposition du gouvernement aura lieu en fin de semaine. Il pourrait alors être question de l'organisation d'une manifestation populaire pour dénoncer la situation.

Mont Orford ski hill owners claim 'campaign of fear'

Centre can make money without building 950 condos, former investor says

WILLIAM MARSDEN
THE GAZETTE

The owners of the Mont Orford ski centre went on the offensive yesterday claiming that allegations by a former investor that the ski hill is hiding its true financial figures and is in fact profitable are untrue.

Claiming that those who oppose the privatization of Mont Orford have launched a "campaign of fear and disinformation," the owners held a news conference yesterday during which they allowed reporters to examine the company's books and board minutes.

At the same time, Jacques Jeansonne, lawyer for André L'Espérance, president of Mont Orford ski centre, announced that the centre has taken legal action against a former owner of Mont Orford for claiming the centre is profitable.

Jeansonne named Fred Kor-

man, owner of nearby Owls Head ski centre, as the target of the lawyer's letter.

Korman was quoted last week in the media as saying that when he was an owner of Orford from 2000 to 2004, it was profitable.

He also said that the current owners' claim that they need to build 950 condos at the foot of the mountain to assure the long-term profitability of the ski centre is wrong. He claimed they can make money without condos.

Jeansonne called Korman's statements "completely false."

Korman did not return phone calls from the Gazette for comment.

Jeansonne noted that the Orford ski centre's history has been rocky. It went bankrupt in 1998 and was taken over by the National Bank.

He said the bank looked without success for a buyer for two years before L'Espérance, Korman and several other investors purchased the centre for about \$1.7 million under the company name Intermont Inc. The government agreed to sign a 50-year lease with the ski operators.

Since then, they have lost mon-

ey every year, Jeansonne said.

L'Espérance told The Gazette last week that his company has lost more than \$5 million while investing more than \$20 million in such things as chairlifts, snow-making equipment and buildings.

He said that the mountain is badly eroded and needs about \$35 million in investments to plant vegetation and to protect surrounding watersheds.

At the moment, he said, the ski operations are simply incompatible with conservation.

Beginning in 2001, Intermont Inc. submitted a proposal for constructing condos at the base of the mountain. The government

rejected the plan because new conservation laws forbid further development in national parks.

By 2004, Korman had left the company and L'Espérance formed a new company called Mont Orford Inc. He continued to push for his condo development.

If he doesn't get his condos and abandons the lease, the government will have to pay him 85 per cent of the value of his investments.

Finally, last week, the government gave in and announced that it is selling the 650 hectares that comprise the Mont Orford ski centre to the highest bidder.

Claude Béchard, minister of sustainable development, environment and parks, said the government will use proceeds from the sale to expand the park by as much as 50 per cent.

But that didn't satisfy environmentalists and an avalanche of opposition has since descended on Béchard's plan.

Nevertheless, he said yesterday, he's standing firm. The mountain will be sold.

Local and national environmental groups this weekend joined forces under a new group called SOS Mont Orford.

Mélanie Desrochers, manager of protected areas for the province-wide conservation group Nature Québec, said SOS Mont Orford is planning legal action against the government as well as protest marches this month and in April in Orford and Montreal.

Ski hill expert backs proposed selloff at Orford

OPERATORS NEED NEW REVENUES

Costly equipment upgrades can only be financed by developments like condos

WILLIAM MARSDEN
THE GAZETTE

Quebec's leading expert on the management and financing of ski hills joined the debate over the government's planned selloff of Mont Orford by claiming the ski centre needs condos and hotels at the base of the mountain to turn a profit.

"That's what people are looking for who want to take a vacation," Michel Archambault, an economics professor at the Université du Québec à Montréal, said in an interview.

"You must be able to get to the hills with your own skis. Skiers don't want to have to take their cars every morning with their children - which is, excuse me, a pain in the ass for them. They want things to be easy."

He said the additional income

from condo sales or rentals can represent the "revenue you need to make a profit." Unless ski hills can diversify into other sources of income they will likely not survive, he added.

Archambault, who publishes an annual financial report on the ski industry, said recent government regulations requiring ski hills to upgrade old equipment and to safeguard the environment put operators in a bind.

He said new chairlifts and gondolas can cost up to \$8 million. "It's too much to invest for a piece of equipment that just functions four months of the year. You have to maximize your assets to generate volume. If your assets are working only four months a year, you have to find other sources of income."

Archambault's comments echo those of Mont Orford ski

hill operator André l'Espérance, who claims he's losing money. He said he will have to close down the ski centre if he's not allowed to build 950 condos at the site.

If he closes the hill, the government will have to take back his lease and repay him for his investments, which he says total more than \$20 million.

The ski hill is part of the Mont Orford Park and Quebec conservation laws forbid further development.

So last week, the government announced its solution. It will separate the 650-hectare ski and golf centre from the park and sell it to private interests.

L'Espérance, who is the president of Mont Orford Inc., which operates the ski hill and holds a 50-year lease on the land, has welcomed the sale.

He said he intends to buy the land, giving him a free hand to build condos, upgrade equipment and turn Mont Orford into a major ski and tourist centre.

Environmentalists across the province have condemned the selloff, saying the amount of land Quebec protects from development is already too low -

just 3.4 per cent, compared with the recognized international standard of 12 per cent.

Melanie Desrochers, of the province-wide group Nature Québec, said that if the ski operations are not profitable, the government should let them "die a natural death."

"The mountain is the heart of the park," she said. "It would be immoral to sell it off."

Archambault said that, if Quebecers want the ski hill to continue, the government is right to sell the land and expand the park to the north as it promised.

"You have an intense recreation activity there now with

the ski and golf. You cannot reconcile this with conservation. So if you want to continue with this high level of recreation, then the best thing is to separate it from the park."

He noted Mont Orford recently invested more than \$5 million in a new chairlift and gondola.

"If you want a mountain that is equipped with modern, safe equipment, you have to find new sources of revenue such as condos. For instance at Mont Tremblant, if they didn't have the convention centre, if they didn't have the hotels, they would not be capable of financing the chairlifts."

He noted that Le Massif, the ski hill north of Quebec City on the St. Lawrence River, plans to build a \$250-million eco-ski centre with about 400 condos plus a tourist train that will bring in skiers from Baie St. Paul.

Archambault rejected claims skiing has a bleak future in Quebec because of climate change. "I think it has a bright future," he said. "New types of snow-making machines allow you to make snow at zero degrees, whereas before you needed at least minus 7."

wmarsden@
thegazette.canwest.com

Hausses de tarifs

SAAQ: les écologistes veulent élargir le débat

Le coût de l'immatriculation devrait varier en fonction des émissions de GES du véhicule

LOUIS GILLES
FRANÇOEUR

Le milieu environnemental québécois a réclamé hier du gouvernement Charest qu'il impose, par souci de cohérence, une «vision élargie» à la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) en modifiant sa loi afin qu'elle contribue à réduire à sa façon la consommation globale de carburant et les émissions de gaz à effet de serre (GES) du parc automobile québécois avec un système dit de remise-redevance.

Les groupes écologistes ont ainsi réagi aux déclarations du président de la SAAQ, John Harbour, qui a dit songer à l'imposition d'une surprime sur l'immatriculation des sous-compactes en raison du risque accru de dommages aux personnes, ce qui l'aidait à résorber son déficit.

L'affaire a pris de telles proportions hier que le bureau du ministre des Transports, Michel Després, a rejeté publiquement cette idée. Selon M. Després, il faut plutôt «inviter les Québécois à acheter de petits véhicules, les moins énergivores et les plus compatibles avec une logique de développement durable», a expliqué son attachée de presse, Josée Delisle.

Mais les groupes environnementaux n'entendent pas se

contenter du statu quo, d'autant plus que le gouvernement Charest s'était engagé lors des dernières élections à faire sien le plan de lutte contre les changements climatiques élaboré par le gouvernement précédent, lequel privilégiait la création au Québec d'un système de remise-redevance pour réduire les émissions de GES du Québec.

Le système de remise-redevance, que certains pays européens appliquent déjà, module le taux de la taxe d'achat d'un véhicule ainsi que le coût de son immatriculation annuelle en fonction de ses émissions de GES ou de sa consommation d'essence. On fixe un seuil de consommation jugé raisonnable, lequel devient le point de référence où la taxe d'achat se situe exactement au niveau de la taxe de vente générale. On accorde par contre une réduction de cette taxe et de l'immatriculation annuelle aux acheteurs de véhicules qui se retrouvent sous le seuil de référence — sept litres aux 100 kilomètres, par exemple — mais on impose une surtaxe et un coût croissant d'immatriculation aux véhicules plus énergivores. Le coût est nul pour l'État.

Pour Steven Guilbault, de Greenpeace, il y a ici coïncidence entre les impératifs de sécurité, de dépollution urbaine et de réduction des GES. Les gros véhicules, a-t-il dit, sont une des premières causes d'accidents mortels ou coûteux en matière de blessures ou d'infirmités, comme le démontrent des études américaines selon lesquelles la puissance «murière» des véhicules utilitaires

sport (VUS) est supérieure à celle des autres véhicules. Le site Internet *Friends of the Earth* des États-Unis, a indiqué M. Guilbault, citant ces études qui montrent qu'un VUS Chevy Tahoe tue 122 personnes par million de modèles sur la route alors qu'une Honda Civic en tue seulement 21. De plus, les VUS de taille moyenne posent un risque 6 % plus élevé de tuer leurs occupants qu'une auto. Les plus gros véhicules de cette catégorie voient ce taux grimper à 8 % par rapport aux fourgonnettes et aux voitures comme une Ford Taurus en raison de leur hauteur, qui les rend instables. Leur taux de renversement est d'ailleurs trois fois plus élevé que celui des voitures compactes; un phénomène qui cause 1000 morts par année aux États-Unis.

Pour Harvey Mead, de Nature Québec, «il est inacceptable que la stratégie énergétique du Québec ne s'attaque pas à cet aspect». Le débat en cours sur le financement de

la SAAQ doit ainsi être une occasion de remettre en question les vieilles façons de voir au profit d'une vision plus intégrée des divers aspects du dossier de l'automobile, comme la création d'un système de remise-redevance.

André Bélisle, de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, note que la SAAQ doit moduler ses tarifs afin qu'ils règlent ses problèmes de budget et servent en même temps d'incitatifs financiers pour l'achat et l'utilisation de tous les types de véhicules en fonction d'un critère prépondérant: la consommation. La SAAQ, a-t-il donné en exemple, *«fait fausse route»* avec des propositions visant à taxer davantage les motocyclistes, dont la plupart des motos sont moins énergivores que les autos et les VUS. C'est aussi le cas, a-t-il dit, de l'opposition récurrente à la création d'un système obligatoire d'inspection des véhicules. En décourageant l'utilisation de véhicules moins énergivores, la SAAQ se rend complice des 1500 mortalités prématurées attribuables au smog urbain chaque année dans la région de Montréal.

Quant à lui, le Conseil régional de l'environnement de Montréal s'en est pris à la *«courte vue»* du président de la SAAQ, disant souhaiter une réforme du système d'immatriculation qui enverrait *«un signal clair à la population qu'il nous faut modifier nos habitudes de vie»* dès maintenant.

Le Devoir

MONT ORFORD

La résistance s'organise

■ Un spectacle-bénéfice mis sur pied à Orford

QUÉBEC | Les opposants à la privatisation du mont Orford annonceront aujourd'hui la tenue d'une manifestation suivie d'un spectacle-bénéfice à Orford, le dimanche 26 mars, pour faire reculer le gouvernement Charest.

MATHIEU BOIVIN

Le Journal de Montréal

Le *Journal* a appris que la Coalition SOS Parc Orford avait obtenu la participation d'artistes de premier plan à un spectacle-bénéfice qui servira à financer les activités de protestation de l'organisme.

Notons que la manifestation du 26 mars s'ajoute à celle déjà annoncée pour le 22 avril à Montréal.

SOS Parc Orford envisage également d'en organiser une à Québec, en mai, selon l'évolution du dossier.

Par ailleurs, SOS Parc Orford lancera, la semaine prochaine, une

pétition destinée à l'Assemblée nationale qu'elle souhaite faire signer partout au Québec. Des associations étudiantes collégiales et universitaires auraient déjà promis leur collaboration.

Inquiétudes

SOS Parc Orford se donne le mandat de regrouper tous ceux qu'inquiète la décision du gouvernement québécois d'ouvrir une partie du parc national du Mont-Orford à des projets de construction de condos.

L'organisation regroupe déjà la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP), l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), le Conseil régional pour l'environnement de l'Estrie (CREE), le Regroupement Orford pour un parc sans condos et quelque mille citoyens.

mbolvin@journalmtl.com

CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS

À chaque propriétaire de faire sa part

PATRICIA CLOUTIER

PCloutier@lesoleil.com

Le lac près du chalet, le marais ou la forêt derrière la maison; tous méritent d'être protégés. Et comme 90 % du territoire dans le sud du Québec appartient à des propriétaires privés, chacun doit faire sa part.

Une centaine d'ONG ont participé aux troisièmes Ateliers sur la conservation des milieux naturels, qui se tenaient à Québec vendredi et samedi. Leur but: en apprendre davantage pour ensuite aider les propriétaires à prendre soin de leur environnement immédiat.

« Leur travail est très important, car ils s'opposent aux pressions de développement très fortes en passant des ententes de conservation avec les propriétaires ou même en achetant des terrains », explique Annie Lebel, coordonnatrice des Ateliers.

Alors qu'ils se comptaient sur les doigts d'une main il y a 20 ans, ce type d'organisme pullule aujourd'hui. Non seulement ils sont organisés, mais ils sont aussi écoutés. On estime qu'ils protègent environ 350 lieux au Québec, pour une superficie totale de 20 000 hectares de terre.

« Le problème majeur, c'est la spéculation qui se fait sur les terrains. Alors qu'une ONG peut offrir 75 000 \$ pour se porter acquéreur d'un milieu humide,

un promoteur voulant construire des condos peut quant à lui offrir 450 000 \$ », explique Jean-Éric Turcotte, directeur général de Nature Québec/UQCN.

Selon lui, il faudrait que le Québec se dote d'une cartographie détaillée des milieux qu'il souhaite protéger.

« Même les promoteurs le souhaitent. Ils nous disent d'établir nos balises, pour qu'ils puissent ensuite développer le reste », ajoute-t-il. Son organisme se bat entre autres pour que le gouvernement québécois respecte son engagement de protéger 8 % du territoire.

Aujourd'hui, les milieux naturels du Québec sont protégés à 3,4 %, alors que la moyenne mondiale est de 12 %.

La Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel est un bon exemple d'organisme de protection des milieux naturels.

Depuis 1981, elle se bat pour protéger une flore unique, qui se retrouve dans les battures (terre immergée par la marée) du fleuve Saint-Laurent, entre Grondines et Saint-Jean-Port-Joli.

« On a constaté que l'une des plus belles populations de ces plantes endémiques se trouvait à St-Augustin-de-Desmaures », lance Nicole Lavoie. C'est pourquoi le parc du Haut-Fond de Saint-Augustin a été créé. La Fondation s'est aussi portée acquéreur de sept kilomètres linéaires de battures, soit 75 % de la rive augustinoise.

BILAN EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

Les écolos dénoncent les libéraux

YVES CHARTRAND

Le Journal de Montréal

QUÉBEC | Un regroupement d'organismes écologiques et environnementaux rendront public demain le piètre bulletin du gouvernement libéral de Jean Charest en matière environnementale.

Dans la tourmente du dossier du parc du Mont-Orford, qui a pris des allures de cauchemar politique pour le gouvernement Jean Charest, les environnemen-

talistes rappelleront que les libéraux ont aussi failli à plusieurs de leurs engagements dans ce domaine.

Le mouvement Aux arbres citoyens! – qui regroupe le Réseau québécois des groupes écologistes, la Société pour la nature et les parcs du Canada, Nature-Québec et WWF-Canada – soulignera entre autres « la contre-performance du gouvernement en matière de conservation du territoire public ».

« Il est clair que le gouverne-

ment libéral n'obtient pas la note de passage de notre bulletin, a indiqué hier la porte-parole Mélanie Desroches. En fait, il coule à pic. »

Jean Charest s'était engagé notamment en 2002 à protéger 8 pour cent du territoire avant 2005. Cette échéance a été repoussée jusqu'à la fin de son mandat.

Selon le regroupement, seul un « maigre » 3,4 % du territoire est actuellement protégé contre toute activité industrielle, un des plus bas taux du monde occidental.

Ils déposeront à l'Assemblée nationale une pétition signée par 175 000 Québécois demandant au gouvernement de respecter ses engagements.

Les pétitionnaires demandent aussi d'intégrer deux sites au réseau actuel d'aires protégées, soit le secteur Pascagama, au nord du réservoir Gouin, et la vallée des Montagnes blanches, chevauchant le Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord.

ychartrand@journalmtl.com

L'épandage de phytocides sous la loupe

Le BAPE poursuivra ses travaux aujourd'hui en Haute-Mauricie

André Mercier

(Collaboration spéciale)

La Tuque — La première partie des audiences publiques du

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) portant sur l'épandage de phytocides par voie aérienne s'est poursuivie, hier soir, à La Tuque. La veille,

une quarantaine de citoyens de Wemotaci ont participé à la première soirée d'information.

Le Programme décennal d'épandage de phytocides par

voie aérienne en milieu forestier, sur des terrains privés de Smurfit-Stone sur le territoire de La Tuque et de la MRC du Domaine-du-Roy, fait l'objet de six demandes d'audiences publiques provenant du Conseil de la Nation Atikamekw (CNA), de la MRC du Domaine-du-Roy, du Conseil régional de l'environnement (CRE) Mauricie, du Mouvement Vert Mauricie, de Nature Québec et de Françoise Lathoud, une résidente de La Tuque, étudiante en doctorat en Sciences de l'environnement à l'Université de Québec à Montréal.

Dans leur requête auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Claude Béchard, les membres du CNA s'interrogent principalement sur la recette de phytocides utilisée et l'impact sur les orignaux, les oiseaux et les insectes.

«Ce ne sont pas les dirigeants de Smurfit-Stone qui sont dépendants des ressources d'un territoire en santé pour leur subsistance, mais plutôt les clans familiaux qui y exercent leurs activités traditionnelles de subsistance», expliquent les signataires de la lettre, Jean-Paul Néashish, négociateur en chef par intérim du CNA et Valérie Guindon, conseillère en ressources naturelles auprès du CNA.

Pour leur part, les dirigeants de la MRC du Domaine-du-Roy expriment leur désir d'obtenir de l'information supplémentaire ou des précisions sur le sujet à l'aide d'avis d'experts. L'aspirante au doctorat en Sciences de l'environnement, Françoise Lathoud, a orienté son intervention sur les impacts directs et indirects de l'épandage de phytocides

sur les populations autochtones et des droits ancestraux des Atikamekw. Le porte-parole du Mouvement Vert Mauricie, Patrick Rasmussen, a mis en relief les «impacts écosystémiques pour le bassin versant de la rivière Saint-Maurice».

L'organisme Nature Québec estime quant à elle que le projet de Smurfit-Stone est à «contre-courant radical avec une approche développée depuis vingt ans au Québec» et affirme ne pas être convaincue que Smurfit-Stone présente de façon adéquate les impacts possibles de son projet sur le plan environnemental et de la biodiversité.

Les représentants de Smurfit-Stone, dont le chef forestier, Denis Jutras, ont fait valoir que le projet d'épandage décennal prévoit la réalisation de travaux sur environ 3540 hectares par année, dont la moitié, soit 1770 hectares seraient traités par arrosage aérien de phytocides à action étendue.

Les activités annuelles auraient lieu entre le début d'août et la mi-septembre, là où le traitement vise à dégager la régénération, et de juin à septembre sur les terrains où il est prévu d'effectuer ultérieurement des plantations. Le coût de ce programme décennal est d'environ 363 000 \$ par année.

Des représentants du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, du ministère de la Santé et des Services sociaux, de la Ville de La Tuque, du Secrétariat aux Affaires autochtones et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs participent aux audiences du BAPE qui se poursuivront aujourd'hui à compter de 13 h 30. •

« Aux arbres, citoyens! »

Pétition de 171 522 noms déposée pour la protection de la forêt boréale

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Les groupes écologistes à l'origine de la campagne « Aux arbres, citoyens! » ont déposé hier à l'Assemblée nationale une pétition de 171 522 signatures pour la création d'aires protégées dans la forêt boréale, Québec n'ayant atteint que 54 % des objectifs en matière d'aires protégées qu'il s'était lui-même fixés en 2002 dans sa stratégie nationale. Les libéraux de Jean Charest s'étaient engagés à respecter cette politique.

La campagne « Aux arbres, citoyens! » a été lancée il y a quelques mois par le Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE), la Société pour la nature et les parcs (SNAP), Nature Québec et le Fonds mondial de la nature (WWF). Ce sont ces quatre groupes qui ont réalisé le bilan des efforts du gouvernement en matière d'aires protégées, divulgué hier. Cette politique relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Claude Béchard.

Selon les quatre groupes, le Québec ne protège à ce jour que 3,4 % de son territoire selon les critères internationaux. En comparaison, l'Ontario a dépassé depuis des années son objectif de 8 %. Mais Québec prétend protéger 5,7 % de son territoire car il englobe dans son calcul les territoires de mise bas des caribous du Nord québécois où, contrairement aux normes, il maintient toujours actifs des droits miniers qui pourraient éventuellement autoriser l'ouverture d'une mine. Il ajoute aussi dans son calcul

l'île d'Anticosti, où on procède à de l'exploitation forestière. Mais Québec se défend mieux dans ce dossier car il accorde des droits de coupe à la condition que les exploitants maintiennent par de coûteux exclos les réserves alimentaires en déclin des milliers de chevreuils de l'île.

Selon le bilan des groupes, avec un maigre résultat de 54 %, Québec n'obtient pas la note de passage. La lenteur de Québec à passer à l'action dans ce dossier s'expliquerait par le fait que la surexploitation des forêts, constatée par la commission Coulombe, a forcé le gouvernement à réduire de 20 % le calcul de la possibilité forestière et d'environ 10 % les allocations de coupe globales. S'il soustrait d'autres territoires pour les protéger, Québec craint de nouvelles pertes d'emplois. Jusqu'ici, note le bilan des groupes, 28 183 km² ont été ajoutés au réseau d'aires protégées, mais seulement dans quatre des 13 « provinces naturelles » du Québec. Et aucune de ces quatre unités naturelles du territoire n'atteint son objectif de protection de 8 %. Le quart seulement des territoires protégés se retrouve en forêt boréale continue. Depuis 2002, aucun nouvel habitat ou refuge faunique n'a été comptabilisé. Un seul parc a été créé, soit celui des Pingualuit, et un autre, Orford, risque même d'être bientôt amputé d'une partie très controversée que Québec espère faire oublier par un achat qui doublerait éventuellement sa superficie.

Le Devoir

Réforme du processus d'évaluation du BAPE

Les écologistes veulent s'assurer que le projet est bel et bien mort

LOUIS-GILLES
FRANÇŒUR

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Claude Béchard, doit retirer formellement le projet de réforme du processus d'évaluation des impacts amorcé par son prédécesseur et démontrer publiquement que telles sont les instructions données à ses fonctionnaires.

Telle a été la réaction hier de plusieurs groupes environnementaux qui ont appris à la lecture du *Devoir* à la fois le contenu de la réforme en préparation au ministère ainsi que l'intention du ministre de ne pas poursuivre dans cette voie. Plusieurs craignent cependant qu'il s'agisse d'une stratégie de relations publiques et estiment que si le ministre est sérieux, il démontrera clairement son intention de ne pas réduire de 20 à 30 % les mandats du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Robert Ménard, directeur général du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, qualifie de «*totale-ment inacceptables*» les propositions des fonctionnaires du MD-DEP en vue de réduire l'évalua-

tion publique des implantations ou des agrandissements de sites d'enfouissement.

Pour Harvey Mead, président de Nature-Québec et ancien sous-ministre adjoint responsable des évaluations environnementales, la proposition visant à remplacer le critère de la «*frivolité*» par celui de la «*pertinence*» est «*la plus grave de toutes ces propositions*» parce qu'elle remplacerait un critère objectif, la frivolité, par une source d'arbitraire inacceptable. Les systèmes fédéral et ontarien, qui utilisent des règles semblables, sont dénoncés depuis des années et ont entraîné, dit-il, la quasi-disparition des audiences publiques.

«*Le système québécois est louangé partout dans le monde notamment parce que l'arbitraire est exclu du fait que la réglementation prévoit un mécanisme d'assujettissement automatique. Ce qu'il faut, ajoute Harvey Mead, c'est plutôt élargir le champ de l'évaluation environnementale pour y inclure les politiques et les programmes gouvernementaux.*»

M. Mead convient qu'il faut revoir une telle réglementation de façon cyclique et qu'il se peut que certains types de projets d'impacts mineurs puissent être retirés de la

liste. Cependant, ajoute-t-il, de nouveaux besoins exigent d'élargir le champ des audiences, comme la confection des 15 plans forestiers régionaux, ce qui donnerait trois audiences par année, avec vérification du suivi par le vérificateur général. Il faudrait, d'une manière qui reste à inventer, pouvoir faire la même chose avec le développement de l'industrie agricole dans chaque région afin que le public puisse se prononcer sur l'avenir de son propre milieu.

Pour Steven Guilbeault, de Greenpeace, il est étonnant de découvrir que le ministère responsable de l'environnement travaillait à des projets visant à réduire le champ de l'évaluation des projets lourds d'impacts alors que deux consultations publiques, la commission Lacoste et une commission parlementaire, ont conclu à la nécessité d'élargir les mandats du BAPE. «*Le gouvernement Charest devrait s'inspirer de la grande tradition d'ouverture lancée par le gouvernement Bourassa quand il a créé la commission Lacoste*» au lieu de tenter de restreindre le champ des débats publics, conclut-il.

Le Devoir

Le parc de Plaisance pourrait se faire « passer un Orford »

Louis Lafortune

llafortune@ledroit.com

La privatisation partielle du Mont-Orford crée un « dangereux précédent » pour les 21 autres parcs nationaux du Québec, incluant celui de Plaisance, qui ne sont pas à l'abri des promoteurs privés.

C'est le message qu'ont livré hier à Gatineau deux représentantes de la coalition SOS Parc Orford actuellement en tournée au Québec.

« Ce qui se passe au Mont-Orford peut se passer dans tous les parcs. La menace n'est pas seulement pour les parcs, mais les aires protégées à venir aussi. On invite les citoyens de l'Outaouais à signer notre pétition, qui a déjà 55 000 noms, à écrire à leur député, au ministre de l'Environnement, Claude Béchard et au premier ministre, Jean Charest », a dit Gisèle Lacasse-Benoit, porte-parole de la coalition.

Le recours à une loi spéciale pour contourner la Loi sur les parcs crée un précédent inquiétant, selon SOS Parc Orford. Ouvert en 1938, il est le troisième parc national à avoir été fondé par Québec à partir de terres léguées au gouvernement par la population.

M^{me} Lacasse-Benoit dénonce la décision du gouvernement de vendre 649 hectares de terres — 11 % de la superficie du parc — à un promoteur qui veut y

construire des condos. « Les gens de Gatineau visitent les autres parcs nationaux du Québec. Ces parcs appartiennent à tous les Québécois. »

Mélanie Desrochers, représentante de Nature Québec, qui fait partie de la coalition SOS Parc Orford, rappelle que seulement 3,4 % du territoire du Québec est protégé. « C'est très peu comparativement à 8 % au Canada et 13 % ailleurs dans le monde. Nous ne sommes pas contre le développement. Mais les territoires protégés doivent être conservés. »

Nicole Desroches, directrice générale du Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO), craint que Québec n'ouvre la porte à d'autres développements privés dans d'autres aires protégées.

« C'est une question de principe. Il y a une loi qui protège les parcs et le gouvernement ne devrait pas y déroger. L'Outaouais est l'endroit où il y a la plus grande biodiversité au Québec, mais nous avons à peine 2 % de notre territoire qui est protégé. C'est évident que si le gouvernement veut modifier la Loi sur les parcs, on se sent aussi menacés », a dit M^{me} Desroches, rappelant que Plaisance est le dernier parc national à avoir été fondé par le gouvernement, et ce, après plusieurs années d'effort.

Rupert: l'éolien pourrait faire le travail

*Le projet d'Hydro
nuirait aussi à une
espèce rare de truite*

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Nature-Québec estime qu'Hydro-Québec pourrait avantageusement remplacer l'énergie et la puissance anticipées du détournement de la Rupert, à la baie James, par un projet éolien de 2200 MW en raison des vents exceptionnels dans cette région.

Cette proposition avancée hier par Nature-Québec, dans le cadre des audiences fédérale-provinciales sur la Rupert, a été formulée par Réal Reid, qui fut pendant deux décennies responsable des recherches sur l'éolien chez Hydro-Québec.

Selon M. Reid, Hydro-Québec pourrait obtenir les 8,5 TWh qu'il escompte tirer de l'eau de la Rupert, qui sera turbinée à répétition par les centrales existantes sur les rivières Eastmain et La Grande. Globalement, soutient-il, Hydro-Québec peut en tirer une puissance équivalant presque à celle qu'il prévoit obtenir de la centrale Eastmain 1a, prévue pour turbiner l'eau supplémentaire de la Rupert. Le spécialiste a expliqué aux commissaires que la société d'État, contrairement à ses prétentions, n'avait pas besoin d'une capacité additionnelle de stockage d'énergie, mais uniquement d'une régulation de l'énergie éolienne. Il a aussi affirmé, études européennes à l'appui, qu'on peut envoyer sans problème sur le réseau plus de 20 % en énergie éolienne, et même davantage.

Réal Reid a aussi affirmé qu'Hydro-Québec pourrait «suréquiper» avec de nouvelles turbines ses réservoirs hydroélectriques actuels, qui vont se remplir plus rapidement s'ils retiennent leur eau quand le vent souffle. La société d'État pourrait ainsi obtenir une puissance supplémentaire au moment voulu.

Réal Reid a accusé Hydro-Québec de triturer les chiffres en opposant le «prix» payé par Hydro-Québec Distribution pour des kilowatts éoliens au «coût» de l'électricité du projet Rupert. Il a démontré, à partir des coûts d'un grand projet réalisé en Europe il y a plusieurs années — et les prix ont été réduits depuis — que la société d'État, avec son pouvoir d'emprunt supérieur à celui du secteur privé, pourrait obtenir des prix

comparables pour l'électricité d'origine éolienne. Une porte-parole du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, qui a travaillé pour les projets éoliens, a pour sa part affirmé qu'il faudrait plutôt un projet de 2700 MW pour arriver au même rendement que celui de la Rupert. Réal Reid soutient qu'il faudrait moins de machines, puisque le vent atteint dans cette région une vitesse de 9 à 9,5 mètres/seconde, soit parmi les plus fortes qu'on trouve au Québec.

Pour sa part, le Sierra Club du Canada a soulevé la possibilité que la «truite de Rupert», une quasi sous-espèce cousine, mais très différente, de la truite mouchetée, puisse disparaître de cette région nordique en raison du détournement de la Rupert. Cette truite, qui n'existe nulle part ailleurs, est beaucoup plus grosse que ses cousines et on vient de partout pour la pêcher à grands frais, depuis des générations. Elle se limite à une portion du lac Mistassini, où la Rupert prend naissance, et elle ne se mélange pas à ses cousines. Pour le Sierra Club, il s'agit d'un patrimoine mondial qu'on ne peut pas brader pour quelques kilowatts de plus, qu'on peut obtenir à prix comparable par d'autres technologies, dont des économies d'énergie.

Le groupe écologiste nord-américain s'en est pris par ailleurs à la façon dont Hydro-Québec minimise, à son avis, la contamination au mercure engendrée par l'inondation de vastes territoires. Son porte-parole, Daniel Green, a accusé Hydro-Québec de triturer à son avantage les normes canadiennes sur le mercure et de n'avoir pas évalué l'impact de la consommation réelle des poissons contaminés. Hydro-Québec, a-t-il dit, pense qu'il suffit de dire aux Cris de ne pas manger ce poisson contaminé pour régler le problème. La commission doit approfondir demain le dossier du mercure.

Le Devoir

COALITION SOS PARC ORFORD Manif à Trois-Rivières ce week-end

Trois-Rivières (LP) — La coalition SOS Parc Orford était de passage à Trois-Rivières, hier, pour sensibiliser la population aux conséquences de la décision du gouvernement de privatiser une partie du parc du Mont-Orford. Elle voulait aussi faire savoir qu'elle participera à une manifestation du Réseau de vigilance de la Mauricie et du Centre-du-Québec qui aura lieu lors des assises du conseil général du Parti libéral du Québec, à l'hôtel Delta, cette fin de semaine.

Mme Gisèle Lacasse-Benoit, porte-parole dans ce dossier, était accompagnée de M. Michel Gagnon du Réseau vigilance de la Mauricie et du Centre-du-Québec et de Mme Mélanie Desaulniers de Nature Québec.

Le dernier sondage CROP- La Presse d'hier placé bien en évidence devant eux, (et qui conclut que le gouvernement Charest est déconnecté de la population, dans ce dossier en particulier) les intervenants ont mis la population de la région en garde contre

endroit.

Bien consciente d'une rumeur voulant qu'une loi spéciale soit adoptée le jour même dans ce dossier, (ce qui a été le cas) pour contourner la Loi des parcs, Mme Lacasse-Benoit a confirmé qu'un plan B existait et que la coalition se préparait à aller jusqu'en commission parlementaire pour faire entendre son point de vue et démolir un à un tous les arguments du gouvernement dans ce dossier, comme elle estime avoir réussi à le faire jusqu'à maintenant. Mme Benoit va jusqu'à ajouter qu'elle estime que le gouvernement Charest pourrait perdre les prochaines élections s'il persiste à faire la sourde oreille.

Pour la coalition SOS Parc Orford, la vente d'actifs du patrimoine collectif au profit d'un promoteur est un enjeu qui va bien au-delà des limites du parc ou de la région de l'Estrie et qui concerne tous les Québécois puisque les parcs font partie du patrimoine collectif. On craint que tous les parcs existants soient lorgnés par les développeurs de tout acabit, et que les futures aires protégées promises par le gouvernement soient dépossédées de leur crédibilité.

La population est donc invitée le 6 mai au rassemblement du Réseau de vigilance de la Mauricie et du Centre-du-Québec dans le cadre du conseil général du PLQ, de 12h à 12h30, devant le Centre des congrès de l'hôtel

Delta, à Trois-Rivières. On espère attirer au moins 800 personnes.*

opération d'un précédent en le
qui concerne les parcs nationaux.
Déjà disent-ils, le Parc du Bic
dans le Bas-Saint-Laurent, serait
dans la mire de promoteurs de
condos qui veulent s'y installer le
plus près possible afin de profiter
de la vue magnifique qu'on a à cet

ÎLE D'ANTICOSTI

Claude Bécharde mettra carte sur table d'ici juin

QUÉBEC | Le ministre Claude Bécharde s'est engagé hier à publier son registre sur les aires protégées « d'ici l'été » et de se conformer à « une application rigoureuse des définitions mondialement utilisées ».

YVES CHARTRAND

Le Journal de Montréal

Le ministre de l'Environnement a nié avec véhémence vouloir changer le statut actuel de l'île d'Anticosti, classée aire protégée dans son intégralité.

Ce dernier compte par ailleurs défendre « les mesures visant à assurer la survie du cerf de Virginie » et qui se traduisent par des coupes de bois de 190 000 mètres cubes annuellement, soit l'abattage d'environ 1,5 million d'arbres.

Selon M. Bécharde, la publication du registre sur les aires protégées, attendu depuis plusieurs années, « permettra de constater que les activités de conservation sur l'île d'Anticosti s'inscrivent parfaitement dans le cadre » des définitions d'une aire protégée élaborées en 1996 par l'Union mondiale pour la nature.

Statut à revoir

La nouvelle de la publication du registre d'ici juin a réjoui plusieurs groupes environnementaux hier. Mais

pour *Aux arbres ci-*

toyens! « le statut accordé aux territoires litigieux, en particulier à l'île d'Anticosti, est à revoir ».

« Le gouvernement présente une fausse image de la situation des aires protégées au Québec en y incluant des vastes territoires qui ne répondent pas aux critères internationaux », dit Mélanie Desrochers de Nature Québec.

« L'aménagement forestier et l'exploration pétrolière et gazière sont permis sur plus de 92 % de l'île d'Anticosti », ajoute pour sa part Jean-François Gagnon de la Société pour la nature et les parcs du Canada.

Il y a quelques semaines, le 12 avril, le ministre Bécharde avait déclaré que le Québec pourrait élaborer ses propres normes pour définir une aire protégée.

L'activité forestière sur l'île d'Anticosti « n'est pas une activité qui est incompatible », disait-il.

Avant de publier un registre comme le commande la loi 129, il faut « avoir la définition la plus correcte possible de notre réalité au Québec. On va se donner une définition des aires protégées. »

ychartrand@journalmtl.com



BÉCHARDE
Négation

Débuts laborieux devant le BAPE pour le projet méthanier de Gros-Cacouna

Marc Larouche

Collaboration spéciale

RIVIÈRE-DU-LOUP — L'équipe du Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE), a entrepris hier à Rivière-du-Loup l'audition de la trentaine de requêtes d'audiences reçues concernant l'implantation d'un port méthanier de 750 millions \$ à Gros-Cacouna.

En ouverture, M. Jean-Thomas Bernard a dû justifier sa participation à titre de commissaire. Le président du groupe contestataire Vision-Cacouna, M. Claude Gaumond, ayant demandé sa récusation.

« Des déclarations qu'il a faites dans certains médias, où il fait l'éloge de la filière énergétique et gazière en Amérique du Nord, nous portent à croire que sa présence à titre de commissaire pourrait être considérée comme un affront envers la population de Cacouna », a dit M. Gaumond.

« Toutes les vérifications juridiques ont été faites. Je ne représente aucune des parties engagées dans ce dossier et en aucune occasion je ne me suis prononcé sur l'implantation d'un port méthanier », a répondu M. Bernard.

La commission, présidée par M. Michel Germain, a entendu une quinzaine de requêtes, toutes négatives. Plusieurs, comme M. Charles-Antoine Drolet, de Nature Québec, ont souligné que les discussions ne tiendront pas compte de la construction d'un gazoduc. « Le projet ne pourra être justifié dans sa globalité, puisque l'implantation nécessaire d'un gazoduc ne sera pas examinée. »

« Il n'existe aucune étude d'impact concernant le gazoduc. Nous ne pouvons donc examiner cet aspect. Il y a quelques années, on a manifesté le souhait que les "accessoires essentiels" soient ajoutés au processus global, mais aucun amendement n'a été apporté

à la loi », a précisé le président Germain.

Le citoyen Michel Dionne, croit que la qualité de l'air sera grandement altérée par les émissions atmosphériques reliées aux activités du port méthanier. « Les substances produites sont toutes classées comme matières très toxiques ayant des effets immédiats graves. Pourtant, Énergie Cacouna se limite à les qualifier de matières polluantes. De plus, le promoteur ne peut garantir à 100 % qu'aucun accident ne se produira. En réalisant ce projet, Énergie Cacouna s'appropriera en quelque sorte le droit de jouer à la roulette russe avec nos vies. »

La rencontre, qui a attiré plus de 200 personnes, se poursuit aujourd'hui et demain. Le mandat de la commission est de quatre mois. Le rapport final sera remis au plus tard le 8 septembre. La seconde partie, lors de laquelle les mémoires seront déposés, s'amorcera le 12 juin.

Bataille pour les ruisseaux à Saint-Jérôme

CHARLES CÔTÉ

En dépit de plusieurs avis d'infraction, les ruisseaux disparaissent à Saint-Jérôme pour faire place à la banlieue, déplorent des citoyens.

Pour la capitale des Basses-Laurentides, en plein boom immobilier depuis les fusions municipales, c'est un mal nécessaire. Depuis quatre ans, la valeur foncière a augmenté de 400 millions de dollars, ce qui fait augmenter les revenus fiscaux de la municipalité.

Mais pour bien des citoyens soucieux de la protection de l'environnement, les nouveaux projets résidentiels sont autant de saccages.

Johanne Cadotte, professeure au secondaire, milite depuis deux ans pour préserver les bois et les milieux humides de Saint-Jérôme. « Au ministère de l'Environnement, ils nous disent de surveiller et d'appeler, dit-elle. Comme si on n'avait que ça à faire ! »

Mme Cadotte et d'autres citoyens ont guidé *La Presse* dans quelques-uns des nombreux nouveaux quartiers de Saint-Jérôme.

Trop large...

Dans la future rue de Blois, pour l'instant, un ruisseau coule entre les épinettes. Ce n'est pas un mince filet d'eau : aussi loin que l'on puisse voir, il est trop

« Pour toutes les Laurentides, ils sont deux inspecteurs. Ils n'ont pas la capacité financière d'appliquer les règlements dont ils sont responsables. Ils y vont par plaintes. »

large pour être enjambé.

Le ruisseau ne figure pas sur le plan signé par l'ingénieur municipal. Mais il figure, dévié et canalisé, sur celui que le promoteur du projet résidentiel a déposé au ministère de l'Environnement.

La loi provinciale protège les cours d'eau. On ne peut pas les dévier, les canaliser ou couper les arbres à moins de 10 mètres sans obtenir au préalable un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Cette protection a récemment été confirmée par la Cour d'appel.

Dans ce cas de la rue de Blois, le Ministère a autorisé le projet, jugeant que le ruisseau survivrait à sa déviation. Selon les plans obtenus par *La Presse*, la bordure de 10 mètres est bien respectée... y compris pour la nouvelle portion détournée, qui sera intégrée à un « corridor naturel ». L'analyse du Ministère souligne toutefois que cette au-

torisation a été donnée après le début des travaux.

Pour former son opinion, le Ministère s'est basé sur une étude des milieux naturels. C'est la Ville qui a fait faire cette étude, mais elle refuse de la rendre publique. Mme Cadotte essaie depuis des mois de l'obtenir, sans succès. La Ville a aussi rejeté une demande d'accès à l'information formulée par *La Presse* au sujet du même document.

Un grand avantage

L'information est par contre fournie aux promoteurs immobiliers, affirme l'entrepreneur Pierre Ménard. Il y voit un grand avantage pour les activités de son entreprise, le Groupe Ménard, l'une des principales à Saint-Jérôme. C'est lui, notamment, qui a fait le projet de la rue de Blois.

« Avant, il y a deux ans environ, on n'avait pas d'inventaire des zones humides et des ruisseaux, dit M. Ménard. On a eu un projet retardé de deux ans parce que l'arpenteur et l'ingénieur n'avaient rien vu, c'était l'hiver. Maintenant, on regarde les zones humides et les ruisseaux avant même d'acheter. La Ville ne me donne pas les documents, mais elle répond à mes questions. On me dit ce qui n'est pas bon à construire sur mon lot. C'est beaucoup plus facile. »

Selon l'information fournie par le Ministère, l'entreprise de M. Ménard a fait l'objet de six avis d'infraction depuis deux ans.

« Chaque fois qu'on a un avis, on s'entend avec le ministère de l'Environnement pour voir comment on peut corriger la situation », dit M. Ménard.

Mais le Ministère n'a pas les effectifs pour faire son travail, dit Kim Marineau, consultante en biologie et membre du conseil d'administration de Nature-Québec. « Pour toutes les Laurentides, ils sont deux inspecteurs. Ils n'ont pas la capacité financière d'appliquer les règlements dont ils sont responsables. Ils y vont par plaintes. Et quand il y a beaucoup de construction, il faut avoir des yeux tout le tour de la tête. »

À l'automne

De son côté, la Ville promet de rendre son document public à l'automne. Le greffier de la Ville, Marcel Bélanger, ne comprend pas qu'il ait pu se retrouver dans un dossier d'évaluation au Ministère. « Le document n'a jamais été déposé au conseil, dit-il. Ces études servent à prendre les décisions internes. Sinon, il y a des complications. Il y a des gens qui en profitent. »

En attendant, les citoyens voudraient pouvoir vérifier si l'étude de la Ville a été bien faite. « On demande de cesser les coupes à blanc et de protéger les milieux humides, dit Mme Cadotte. Jusqu'ici, les citoyens n'ont rien à dire. Le maire ne répond même pas à nos lettres. » Elle compte former officiellement un comité de citoyens le 30 mai prochain.

Perspectives

LUC LAROCHELLE

luc.larochelle@latribune.qc.ca



La boîte à surprise

Je peux me tromper, mais sur la liste des 26 personnes ou groupes qui défilent la semaine prochaine à la commission parlementaire sur le projet de loi 23, j'en compte une bonne quinzaine susceptibles d'exprimer un désaccord total ou partiel face à l'idée de céder au privé le domaine skiable du parc du Mont-Orford. La moitié des intervenants proviennent de la région.

Comme acceptation sociale d'un projet vendu à fort prix politique pour supporter le développement économique de l'Estrie, on a déjà vu pas mal plus d'enthousiasme. L'euphorie est tiède. Du moins, jusqu'à maintenant.

Au moment où le gouvernement dévoilait hier les dates ainsi que l'ordre du jour des travaux parlementaires, à Sherbrooke, deux des leaders de la coalition SOS Parc Orford rencontraient le directeur général de Tourisme des Cantons-de-l'Est. À l'agenda de cette réunion, une question: est-il encore possible de stopper le train législatif?

Jusqu'à hier, un comité régional était en formation pour dépolari- ser le débat sur l'avenir du parc du Mont-Orford. La coalition SOS Parc Orford se disait prête à baisser la garde pour travailler à la recherche d'une solution.

L'euphorie est tiède. Du moins, jusqu'à maintenant.

«J'avais communiqué avec le cabinet de M. Charest la veille du dépôt du projet de loi pour l'informer que la coalition était prête à travailler au sein d'un comité régional qui se serait vu imposer un échéancier précis avec une obligation de résultat. Sans quoi le gouvernement aurait été légitimé d'adopter son projet de loi» confie l'un des militants, l'ancien député d'Orford, Robert Benoit.

«M. Benoit m'a appelé le jour où le projet de loi a été inscrit au feuillet. Il fallait se poser la question: une suggestion aussi tardive était-elle une offre de bonne foi ou seulement une stratégie pour gagner du temps», répond Stéphane Bertrand, chef de cabinet du premier ministre.

Le doute que pouvait entretenir le gouvernement face à cette proposition peut s'expliquer. Mais depuis le dépôt du projet de loi, le 3 mai, plusieurs messages ont voyagé en coulisses vers Québec pour informer l'entourage du premier ministre que le gouvernement n'obtiendrait peut-être pas la caution morale espérée de la région pour mieux faire accepter

son approche controversée au reste du Québec.

La conciliation ou la réconciliation régionale, appelez-la comme vous voulez, allait dans le sens de réclamer du gouvernement qu'il suspende sa législation jusqu'à l'automne. Dans l'intervalle, un comité se serait mis à pied d'œuvre pour examiner différents scénarios. En convenant d'emblée

qu'à défaut de trouver mieux à l'intérieur du délai accordé, le modèle de privatisation proposé par le ministre Béchard allait être retenu.

Le directeur de l'Observatoire du développement durable de l'Université de Sherbrooke, Olivier Thomas, était suggéré comme président. Les noms de Harvey Mead, ancien sous-ministre et président de Nature Québec, et de Michel Archambault, de la chaire de tourisme de l'Université de Montréal et spécialiste de l'industrie du ski au Québec, étaient avancés pour seconder M. Thomas.

Ces démarches parallèles risquent cependant de ne pas avoir de suite compte tenu du calendrier dévoilé hier par le gouvernement.

«Les délais sont trop courts pour proposer une démarche structurée au gouvernement. Il faudra s'en remettre à la commission parlementaire», avouait en fin de journée Alain Larouche, de Tourisme des Cantons-de-l'Est.

«Les groupes auront toujours le loisir de se concerter et de venir faire valoir ce point de vue en commission parlementaire. Le premier ministre l'a dit lors du congrès de Trois-Rivières, le gouvernement est à l'écoute. Mais il y a un projet de loi sur la table et c'est d'abord de cela qu'il faut discuter», commentait pour sa part le chef de cabinet du premier ministre Charest.

À l'intérieur du cadre rigide limitant la comparution de chaque intervenant à 45 minutes (15 minutes de présentation et 30 minutes d'échanges avec les députés des différents partis), tout se passera à un rythme accéléré la semaine prochaine à Québec.

Toutefois, le gouvernement Charest aura dès ce soir une meilleure idée de ce qui l'attend. Les élus siégeant à la MRC Memphrémagog doivent se prononcer sur le mémoire de leur organisation. Jusqu'ici, le préfet Roger Nicolet a manifesté davantage de réserve que d'exubérance face au remède proposé pour soigner la station touristique du mont Orford. On verra si cette discrétion annonçait un désaccord.

Valider les chiffres avant de les publier

→ Nature Québec-UQCN et le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) demandent que la publication des résultats préliminaires des calculs de possibilité forestière effectués par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) ne soient pas être dévoilés immédiatement. On voudrait que ces calculs soient rendus publics en même temps que les chiffres finaux découlant du processus de validation du forestier en chef. Pour ces organismes écologiques, la diffusion prématurée de ces résultats risque de soulever des spéculations, de la confusion ainsi qu'un débat social inutile. On croit qu'une fois toutes les données sur la table, le forestier en chef devra justifier ses choix ainsi que les écarts, s'il y a lieu, entre les chiffres finaux et ceux initialement calculés par le MRNF. *Réjean Lacombe*

MONT-ORFORD

La commission sur le projet de loi débute mardi

MAGOG. | (PC) La commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi concernant la privatisation partielle du parc national du Mont-Orford entendra divers groupes et individus à compter de mardi prochain, à Québec.

Un total de 26 invitations à participer aux travaux de cette commission parlementaire ont été acheminées par le gouvernement. Les groupes et personnes qui seront consultés défilent devant les membres de la commission les 23, 24, 25 et 26 mai.

Surprise peut-être pour certains, considérant le ton adopté par Québec récemment, les opposants à la privatisation partielle du parc du Mont-Orford seront relativement bien représentés.

Ainsi, S.O.S. Parc Orford sera accueilli. Il devrait même être le premier organisme à présenter sa position, ce qui déplaît cependant à l'une de ses porte-parole, Gisèle Lacasse-Benoît. «On veut pouvoir nous planter par la suite», argue-t-elle.

Le Canton d'Orford, Greenpeace, la Fondation David Suzuki de même que l'Union québécoise pour la conservation de la nature seront également de la partie, tout comme le botaniste Geoffrey Hall et le groupe des 15 universitaires qui s'est officiellement opposé à ce projet.

Mais les groupes et individus favorables à la concrétisation d'un projet de développement, au pied des pistes de la station Mont-Orford, ne seront évidemment pas en reste. Parmi eux, la Chambre de commerce Magog-Orford, Tourisme Cantons-de-l'Est, le Centre local de développement de la MRC de Memphrémagog et Raymond Cloutier.

Tribune libre

Une bataille pour chaque montagne?

M. Jean Charest,
premier ministre du Québec

Faut-il absolument que chaque montagne de la province devienne un champ de bataille entre des développeurs et une population sensibilisée à sa protection?

Le mont Saint-Bruno a eu sa bataille il y a une trentaine d'années. La montagne a été épargnée des promoteurs, sauf pour le sommet Trinité et le domaine des Hauts-Bois et certains boisés d'une valeur écologique exceptionnelle situés en périphérie du parc, et qui n'ont pu être soustraits de l'urbanisation.

Mais la pression est demeurée grande pour en faire un parc récréatif. Nous avons heureusement vu plus loin et convaincu le gouvernement d'épargner la montagne des sports intensifs en créant un parc de conservation. Une concession de dernière minute a cependant donné une dérogation à une petite station de ski alpin déjà en place. Et, en raison de droits acquis, la montagne doit aussi tolérer un champ de tir, une carrière, un gazoduc et deux pylônes de télécommunications. La guerre n'est cependant pas encore terminée. Le parc dans ses limites présentes est sauvé mais non pas l'écosystème que la montagne forme avec les milieux naturels à son pourtour et à proxi-

mité, qui assurent la biodiversité de l'ensemble.

Notre fondation travaille depuis dix ans pour assurer la pérennité de cet ensemble. Elle doit sensibiliser la population et les décideurs à la valeur des milieux naturels et les convaincre de prendre des engagements de conservation pour les générations à venir. Quel message votre gouvernement leur envoie-t-il avec son projet de loi 23?

Ce projet prétend sauver le mont Orford en offrant la partie qui a le plus de valeur, son flanc le plus beau, à des promoteurs immobiliers. Ce détournement d'un patrimoine, acquis au cours de quelques générations de propriétaires privés compréhensifs, ne coupe-t-il pas les ailes à ceux qui, comme nous, veulent convaincre des propriétaires privés de faire confiance au gouvernement? Peut-on changer ainsi les règles du jeu et conserver la confiance de la population?

Comment peut-on échanger une montagne pour des terrains qui profitent de sa présence? C'est elle qui leur donne leur valeur. Ils forment avec elle des milieux vivants qui chacun à sa façon sont autant de cris de liberté. La montagne donne à cet ensemble une qualité qui fait vivre les arbres, les rivières, les milieux humides, les lacs, les clairières, etc. Comment peut-on vraiment protéger cet être

vivant si on lui coupe la tête?

Si le problème est de concilier l'économie de la région d'Orford avec la conservation de sa montagne, nous sommes convaincus que dans les dizaines d'organismes de sensibilisation votre gouvernement trouvera des idées gagnantes.

En effet, pourquoi sacrifier une montagne au ski alpin alors qu'un biologiste est venu vous dire lors du dernier conseil général de votre parti, que ce sport est condamné d'ici quelques années (2020 au plus tard) par les changements climatiques? Sur le plan strictement «affaire» pourquoi à la place, ne pas investir dans l'écotourisme qui est un des services de l'industrie touristique où l'on observe la plus forte croissance? Ne serait-ce pas une meilleure façon d'assurer à long terme, l'essor économique de la région?

Veuillez agréer, Monsieur le premier ministre, mes salutations distinguées.

Louis Mercier,

Président

cc: Diane Legault, députée

de Chambly

Thomas Mulcair, député de Chomedey

Pierre Paradis, de Brome-Missisquoi

SOS Parc Orford

Harvey Mead, Nature Québec/UQCN

Médias

MONT ORFORD

Nouvelle foire d'empoigne à l'Assemblée nationale

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Nouvelle foire d'empoigne hier à l'Assemblée nationale autour de la privatisation partielle du mont Orford.

Excédé, le ministre du Développement durable, Claude Béchard, a soutenu que le gouvernement avait choisi la vente de 600 hectares à Mont-Orford Inc. pour éviter de rembourser 20 millions à André L'Espérance, Claude Boulay et à l'ancien ministre Paul Gobeil.

Le président de l'Assemblée, Michel Bissonnet, a dû interrompre à deux reprises les travaux durant la période des questions pour que cessent les invectives de part et d'autre.

Par la suite, le porte-parole de M. Béchard est venu préciser aux journalistes que Claude Boulay, le président d'Eve-rest mis sur la sellette par l'enquête publique de John Gomery sur l'attribution des contrats de commandite, ne faisait plus partie des actionnaires de la compagnie d'André L'Espérance. Toutefois, Paul Gobeil, responsable du financement de la campagne à la direction de Jean Charest lors de son arrivée à Québec en 1998 — une campagne qui n'a jamais eu lieu finalement —, fait toujours partie des actionnaires.

Mais à l'Assemblée nationale, le président, Michel Bissonnet, a dû interrompre à deux reprises les travaux durant la période des questions pour que cessent les invectives de part et d'autre.

Parlant de favoritisme et de patronage, le député péquiste de Verchères, Stéphane Bergeron, a relevé les noms de MM. Boulay et Gobeil et ajouté ceux de François Pilote (un autre proche de M. Charest qui a fait du lobbyisme pour André L'Espérance) et Jean-Yves Laflamme, responsable de la campagne de M. Charest en 1998 qui s'est occupé de la promotion du projet de Mont-Orford Inc.

M. Béchard a défié M. Bergeron de répéter ces allégations en dehors de l'Assemblée où elles ne sont plus couvertes par l'immunité parlementaire. Puis il a martelé que c'est le gouvernement du PQ qui avait signé un bail avec « ces gens-là » à qui il faudrait rembourser 20 millions si le gouvernement mettait fin à son engagement d'une durée de 50 ans.

Or, a-t-on appris, la présence de M. L'Espérance parmi les actionnaires n'est apparue aux administrateurs de Mont-Orford Inc. qu'au lendemain des dernières élections générales.

D'autres opposants

En commission parlementaire, le projet de loi 23 permettant la construction de 800 appartements en copropriété au pied de la pente de ski du mont Orford n'a guère trouvé de supporters.

Représentant 550 organismes, Tourisme Canton de l'Est a demandé au gouvernement de reporter à l'automne ce débat « pour donner le temps à la région d'identifier un projet structurant », a expliqué Jacques Robidas, le président du groupe.

Pour la FTQ, le secrétaire général, René Roy, a proposé que le gouvernement permette la construction d'un complexe récréotouristique, « un petit hôtel ou

une auberge » au bas des pentes, un projet susceptible de générer des emplois à long terme. Cette proposition se rapproche de celle de la MRC de Memphrémagog et de son président, Roger Nicolet, et suppose que le ministre Béchard mette au rancart le projet de loi qu'il compte faire adopter avant l'ajournement de juin.

Il n'est pas question de vendre une parcelle du parc puisque Québec accorderait un bail à long terme pour cet équipement. Le promoteur André L'Espérance pourra construire ses condos sur les terrains qu'il possède déjà à 600 mètres du pied de la pente, insiste la FTQ. Le ministre Béchard voit là un autre appui pour déclarer que le statu quo au mont Orford était un cul-de-sac.

De son côté, Nature Québec, représentée notamment par l'ancien sous-ministre à l'Environnement Harvey Mead, s'est carrément opposée à la dérogation à la Loi sur les parcs que suppose le projet de loi 23, « qui n'est pas légitime ». « Le projet de loi est là pour une seule raison : permettre au gouvernement d'échapper à l'engagement pris par le gouvernement précédent », affirme Nature Québec. « Le projet de condominiums dans le parc est carrément scandaleux », a affirmé Harvey Mead, approuvant aussi la proposition de M. Nicolet.

Finalement, Jean-Guy Dépôt, membre de la commission politique du Parti libéral, a réitéré son opposition farouche au projet de Mont-Orford Inc., ainsi qu'à toute solution supposant la vente d'une partie du territoire du parc.

Son fils, Pierre, a souligné que les gens de la région n'accepteront pas de céder leurs terrains pour l'agrandissement du parc quand ils voient le gouvernement exempter le domaine de la famille Bombardier sur le lac La Rouchette.

L'éthanol, plus mythique que miraculeux



AGENCE FRANCE-PRESSE

Certaines filières technologiques, comme celle du maïs-grain, n'arrivent pas à faire consensus sur le plan scientifique en ce qui a trait à la réalité de leurs avantages.

«L'éthanol est le combustible qui a le plus haut coût énergétique et qui offre le moins d'avantages»

Bien des pays aux prises avec la hausse des prix du pétrole rêvent de transformer le mythe de l'éthanol en miracle stratégique et économique d'abord, puis environnemental si possible. Mais les contraintes de cette production repoussent l'atteinte de ces objectifs dans plusieurs régions du monde.

LOUIS-GILLES
FRANÇOEUR

Les performances énergétiques et environnementales atteintes par certains pays grâce à la production d'éthanol sont actuellement utilisées par plusieurs gouvernements, y compris au Canada et aux États-Unis, pour masquer le rendement discuté de certaines filières technologiques comme celle du maïs-grain, qui n'arrivent pas, loin de là, à faire consensus sur le plan scientifique en ce qui a trait à la réalité de leurs avantages. Pourtant, on connaît l'éthanol depuis longtemps. Les premières Ford T pouvaient rouler à l'essence ou à l'éthanol et leur inventeur, Henry Ford, n'hésitait pas à affirmer que l'alcool éthylique était «le carburant de l'avenir». L'industrie automobile nord-américaine a affirmé la même chose lors d'un petit sommet tenu à Washington il y a 15 jours. Les trois «grands», qui le sont de moins en moins, se sont donné comme objectif de faire en sorte que 25 % de leur production roule à l'éthanol d'ici 2025. De son côté, le président Bush affirmait dans son message à la nation, en janvier dernier, que les États-Unis allaient rendre ce carburant concurrentiel d'ici six ans afin de

réduire leur dépendance envers le pétrole.

Le cas du Brésil est le plus souvent évoqué pour montrer l'intérêt de la filière éthanol. Tout récemment, l'objectif percutant que la Suède s'est donné en voulant rouler exclusivement à l'éthanol d'ici 15 ans a profondément marqué les esprits et les gouvernements en Occident.

40 % des besoins brésiliens

Après 30 ans d'efforts et des milliards de dollars, le Brésil pense atteindre l'autarcie énergétique cette année en grande partie grâce à l'éthanol. Des milliers de stations-service y offrent deux types de pompes: A pour «alcool» et G pour «essence» (gaz). Mais la canne à sucre qu'on utilise à cette fin dans ce pays produit de six à huit fois plus d'éthanol, selon le degré d'avancement technologique des usines, que nous en tirons du maïs-grain, ici en Amérique du Nord, à la grande satisfaction du milieu agricole. Et les centres de recherche du Brésil visent à multiplier par dix ce rendement d'ici peu.

C'est probablement la raison pour laquelle les Américains et les Européens imposent des taxes substantielles pour freiner les exportations brésiliennes d'éthanol malgré les avantages environnementaux que ce carburant est censé avoir sur leur bilan lorsqu'il profite à leurs producteurs agricoles. Mais des voix s'élèvent qui veulent faire tomber ces barrières tarifaires pour éviter que l'appétit insatiable des automobilistes ne provoque une rareté des sols agricoles disponibles pour l'agriculture, au détriment de l'alimentation des strates les plus pauvres de la société brésilienne.

Au Brésil, l'éthanol accapare 60 % de la production de canne à sucre, ce qui lance sur le marché 15,3 milliards de litres d'éthanol. En 2004, ce carburant détenait environ 40 % du marché brésilien des combustibles, ce qui a évité des achats de pétrole de 50 milliards \$US. À l'heure actuelle, le Brésil est le premier producteur mondial d'éthanol devant les États-Unis, où on en produit 13,3 milliards de litres chaque année, essentiellement à partir de maïs-grain. Viennent ensuite la Chine avec 3,6 milliards de litres, l'Inde avec 1,7 milliard de litres et la France avec 830 000 litres, produits cette fois avec de la betterave à sucre et du blé. Dans l'ensemble, l'éthanol représente un peu moins de 2 % des combustibles vendus sur la planète.

La production brésilienne a été véritablement lancée en 1975 après le premier choc pétrolier. Au milieu des années 80, trois voitures sur quatre construites au Brésil pouvaient rouler à l'alcool de canne à des concentrations allant jusqu'à 25 % dans l'essence. Mais la hausse des prix de l'éthanol vers 1989 a ralenti cet engouement et les constructeurs automobiles sont revenus aux voitures à essence. C'est l'arrivée sur le marché d'un premier modèle «flex fuel», produit par Volkswagen en 2003, qui a tout changé. Son moteur peut tourner indifféremment avec du carburant E85, soit un mélange de 85 % d'éthanol et de 15 % d'essence, ou de l'essence conventionnelle sans ajustement particulier. Depuis trois ans, 70 % des voitures vendues au Brésil ont été dotées de moteurs «flex fuel».

Depuis peu, le Canada et le Québec ont pour objectif

de hausser à 5 % la proportion d'éthanol dans toutes les essences. D'ici 2007 au Québec, le début de la production de l'usine de 108 millions des Alcools de commerce, à Varennes, fournira 120 millions de litres d'éthanol par année à Pétro-Canada. Pour atteindre son objectif, le Québec aura cependant besoin de 400 millions de litres d'éthanol, qu'il importera pour l'essentiel de l'Ontario, où les Alcools de commerce exploitent une autre usine à Chatham (150 millions de litres). Dans les deux cas, l'éthanol est produit à partir de maïs-grain, la filière la plus controversée sur le plan scientifique mais que le milieu agricole porte aux nues parce qu'il s'agit de la production la plus rentable.

La société Iogen, à Ottawa, complète actuellement la mise au point d'un nouveau type de production d'éthanol qui permettra au Québec de «valoriser la biomasse forestière», comme sa politique le précise. Le procédé d'Iogen mise sur des enzymes capables d'extraire le sucre des fibres du bois, de la paille (la tige inutilisée des céréales comme le blé) et même des tiges de maïs, ce qui permettra d'utiliser les déchets de ces secteurs industriels au lieu d'accroître la production agricole.

Pour le directeur de l'usine de Varennes, Jean Roberge, l'utilisation de la biomasse agricole ou forestière devrait stabiliser l'utilisation du maïs à moyen terme. Cependant, dit-il, il faudra adopter des stratégies parcimonieuses car le retour aux champs de la majorité des tiges est essentiel à la recharge des sols en carbone. Il faudra donc répartir cette «extraction» de matière organique pour ne pas épuiser littéralement des champs en les surexploitant.

Un bilan controversé

Jean Roberge soutient cependant que sa production d'éthanol produira plus d'énergie qu'elle n'en accapara. À son usine, affirme-t-il, on utilisera 33 000 BTU (British Thermal Unit) pour en produire 76 000, soit un ratio de 1 pour 2,3. L'usine, donne-t-il en exemple, ne sera même pas dotée d'équipement de chauffage parce qu'elle recyclera les pertes d'énergie de sa production.

Cependant, les grandes études sur le cycle de production de l'éthanol ratissent plus large. Elles intègrent tous les facteurs de production agricole avec au moins autant d'énergie, sinon plus, pour produire de l'éthanol que ce combustible en fournit.

Une des autorités sur la question, Tad W. Patzek, de l'université Berkeley, en Californie, a calculé que si on intègre toutes les activités nécessaires à la production du maïs-grain (le labourage des champs, l'épandage et la fabrication des engrais et des pesticides à partir de molécules de pétrole, les activités de récolte, de transport, de transformation et de distribution ainsi que son faible rendement énergétique), «l'éthanol est le combustible qui a le plus haut coût énergétique et qui offre le moins d'avantages». Il va jusqu'à dire que les moins performantes des usines utilisant le maïs-grain portent ce bilan à six

unités d'énergie pour en produire une d'éthanol. Une autre étude, celle du professeur David Pimentel, de l'université Cornell, conclut que la production d'un litre d'éthanol requiert 29 % plus d'énergie que ce combustible en génère. L'industrie de l'éthanol conteste ces verdicts, affirmant que son produit est globalement meilleur pour l'environnement que l'essence. Les écologistes sont plutôt sceptiques alors que le milieu agricole en redemande.

Il existe peu d'études portant spécifiquement sur les émissions de GES et les impacts environnementaux de la production d'éthanol. Des chercheurs notent cependant qu'une telle étude devrait tenir compte de la perte des puits de carbone qu'exige la transformation des forêts en champs. Certains prétendent que cette production serait neutre en matière d'impacts sur le climat si elle n'exigeait pas de nouvelle production, ce qui est le cas de l'utilisation de résidus de bois ou de production agricole.

Pour Harvey Mead, de Nature-Québec, il faudrait aussi tenir compte du fait que la production de maïs-grain étant la plus gourmande en engrais et en pesticides, ses impacts à court et long terme sur la pollution des cours d'eau doivent aussi faire partie du bilan

global, des coûts environnementaux que beaucoup d'études et de promoteurs ne comptabilisent pas.

Un autre facteur primordial doit aussi être retenu, même s'il ne fait pas toujours partie des bilans sur le cycle de vie de l'éthanol. En effet, le bilan énergétique de l'éthanol n'est pas rehausant car, selon une synthèse scientifique signée par Joseph DiPardo dans la revue *Energy Information Administration*, «il faut environ 1,5 litre d'éthanol pour couvrir la même distance routière qu'un litre d'essence», ce que confirme un autre article scientifique de la revue américaine *Biosciences*. Ces données changent radicalement la comparaison des émissions de gaz à effet de serre des deux carburants, faites plutôt en comparant les émissions de deux litres identiques. Mais l'éthanol, riche en oxygène et plus pauvre en carbone, brûle mieux, ce qui réduit ses émissions de contaminants atmosphériques comme le soufre et le monoxyde de carbone. Par contre, il contribue davantage que l'essence au smog urbain.

Mais comme on peut l'utiliser comme «retardant» en le mélangeant à des taux de 5 à 10 % à l'essence au lieu d'additifs comme le MMT ou le MTBE, utilisés pour accroître l'indice d'octane, une faible proportion d'éthanol dans l'essence permet d'éliminer ces molécules problématiques pour les nappes souterraines, notamment, en plus de fournir un surplus d'oxygène à la combustion de l'essence, ce qui constitue une amélioration.

Mais des gains plus substantiels pour le climat et l'environnement seraient obtenus, selon plusieurs spécialistes, si l'industrie automobile et les gouvernements réduisaient davantage les émissions de gaz à effet de serre des flottes automobiles nationales en mettant fin par des règlements et des incitations financières à cette aberration, véhiculée au nom de la «liberté de choix», que constitue la vente de véhicules inutilement lourds et puissants en Amérique et d'utilitaires sport en milieu urbain.

Le Devoir

Fleuve Saint-Laurent

Québec et Ottawa renoncent à lutter conjointement contre la pollution industrielle

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Le contrôle conjoint de la pollution industrielle sur le Saint-Laurent et ses tributaires ne figure plus parmi les priorités de Québec et d'Ottawa dans la nouvelle entente fédérale-provinciale 2005-10 sur le Saint-Laurent.

C'est ce que révèle le document d'information publié par les deux gouvernements le 1^{er} juin sur le site Internet du *Plan Saint-Laurent*, qui succède au *Plan d'action Saint-Laurent* (PASL) 1999-2003. Contrairement à l'usage, le communiqué des deux gouvernements, le 1^{er} juin, n'a fait l'objet d'aucune diffusion. Les deux gouvernements ne voulaient visiblement pas devoir expliquer pourquoi ils dévoilaient cette entente six mois après sa signature officielle, et cela, même si elle contient une enveloppe budgétaire de 114,2 millions. Elle a été signée le 28 novembre dernier, soit le jour même de la dissolution de la Chambre des communes.

Le premier PASL quinquennal 1989-94 ciblait les 50 plus gros pollueurs du Saint-Laurent. Coïncées entre les deux lois de l'environnement, des budgets annuels frôlant le quart de milliard et les spécialistes des deux ministères, les grandes entreprises riveraines du fleuve ont réduit la charge toxique de leurs rejets de 95 %. Les 56 autres entreprises ciblées entre 1994 et 1999 dans le deuxième PASL ont atteint à peu près le même résultat, essentiellement par l'installation de systèmes de traitement dits «secondaires», i.e. qui enlèvent les résidus toxiques de leurs eaux usées. Les progrès ont cependant été plus lents. Il a fallu terminer la dépollution d'environ la moitié des

entreprises visées par la phase 2, pour la plupart installées sur des tributaires du fleuve, dans la phase 3 du PASL.

Cette troisième phase ciblait pour la première fois des PME d'importance installées sur le fleuve et ses affluents. Elle n'a pas donné les résultats anticipés. Québec et Ottawa ont consacré ensemble 31,4 millions de dollars, rappelait hier le porte-parole d'Environnement Canada, Clément Dugas, pour «caractériser» les contaminants présents dans les rejets d'une cinquantaine de PME. Mais quand est venu le temps de passer au nettoyage, elles ont refusé de le faire, alléguant que le programme était «volontaire». Mais au lieu de revenir à une action plus musclée dans la phase 4, comme promis par les ministres de l'Environnement au lancement de la phase 3, Ottawa et Québec ont décidé cette fois-ci de ne plus faire du contrôle de la pollution industrielle une priorité du nouveau plan.

Ce dernier comprend quatre grands objectifs. D'abord, mettre en place une stratégie commune de gestion intégrée d'ici 2008 pour guider leurs actions sur le fleuve. On entend, dans un deuxième temps, favoriser l'implication communautaire et la sensibilisation du public en soutenant 150 projets locaux et en sensibilisant les jeunes au développement durable. En troisième lieu, on veut préserver l'intégrité écologique du fleuve en identifiant les espèces menacées, en élaborant et en mettant en place des plans de conservation, en consolidant le réseau d'aires protégées et en étudiant les stress subis par les écosystèmes fluviaux, principalement par le suivi de l'état du Saint-Laurent. Enfin, on se donne comme objectif d'encourager des «activités économiques plus respectueuses de l'environnement» dans les secteurs agricoles et de la navigation fluviale.

Marc Hudon, qui a présidé Stratégies Saint-Laurent pendant près d'une décennie, voit dans le passage à la gestion intégrée, la première priorité du nouveau plan fédéral-provincial, une «phase de transition». Mais il déplore qu'Ottawa et Québec aient décidé de faire cavalier seul en matière de contrôle

de la pollution industrielle, qui aurait, à son avis, eu bien besoin d'une prolongation de l'action concertée au chapitre des priorités. Il y voit le résultat du désinvestissement d'Environnement Canada dans le financement des zones d'intervention prioritaires (ZIP), ces comités de citoyens responsables de travailler avec les fonctionnaires dans chaque région pour stimuler la dépollution. Depuis 1997, dit-il, Environnement Canada a réduit constamment son financement et les comités ZIP se sont repliés sur eux-mêmes, au point d'évincer la commission qui regroupait les groupes environnementaux. Résultat: une baisse sensible de la vision globale et des approches critiques.

Pour Daniel Green, de la Société pour vaincre la pollution, si Québec et Ottawa ont évacué le mot «action» de l'ancien nom du *Plan d'action Saint-Laurent*, ce n'est pas pour rien, et il n'est pas surpris, non plus, de constater que c'est le contrôle conjoint de la dépollution industrielle qui écope.

La quatrième entente fédérale-provinciale sur le Saint-Laurent, dit-il, aurait dû amorcer la décontamination des sédiments fluviaux, soit l'héritage toxique laissé dans le fleuve par les entreprises, dont on contrôle aujourd'hui les rejets en principe. C'est ce que les États-Unis ainsi que les «Remedial Action Plans» en Ontario ont entrepris après avoir mis fin aux rejets des grandes industries, notamment celle de GM à Massena, aux portes du Québec, ou d'autres, à Cornwall. Il faudrait, ajoute Daniel Green, notamment décontaminer ainsi certains secteurs comme le port de Montréal, la baie des Anglais à Baie-Comeau, la baie de Sept-Îles, le lac Saint-Louis et le lac Saint-Pierre, lequel écope d'une partie de l'ancienne pollution du lac Saint-Louis, et certains sites de la baie des Chaleurs.

«Curieux, dit-il, qu'Ottawa et Québec n'aient pas décidé de passer au nettoyage des fonds alors que c'est l'étape obligée partout ailleurs.»

«Parfois, ajoute Daniel Green, nos experts se perdent dans le jargon. Bravo pour l'approche intégrée. Mais il reste plein de mercure devant Beauharnois. Les poissons continuent d'être contaminés et plusieurs espèces n'arrivent pas à récupérer dans le fleuve. C'est comme si ces jargons sophistiqués allaient décontaminer le fleuve. Il faudrait plutôt établir des critères de décontamination, se donner de nouveaux objectifs, adop-

ter des budgets et passer à l'action au lieu de se payer de mots», dit-il en plaidant pour la poursuite de diagnostics indépendants et publics sur le Saint-Laurent.

Pour Pierre Baril, le sous-ministre responsable des politiques au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MD-DEP), Québec a tous les pouvoirs pour poursuivre la dépollution industrielle avec ses lois et règlements, qui, soutient-il, ont été grandement améliorés depuis. Même si le *Plan Saint-Laurent* ne prévoit plus d'attaque conjointe en matière de pollution industrielle dans ses priorités, cette concertation ne s'est pas arrêtée pour autant. Et le contrôle de la pollution dans les PME se poursuit, affirme-t-il, d'aval vers l'amont dans les bassins versants. Cependant, le sous-ministre Baril admet qu'il ne peut chiffrer les progrès accomplis, comme dans les phases antérieures du PASL. Mais il va cependant falloir arriver à des résultats tangibles, malgré la difficulté, en astreignant — dans la prochaine révision de la loi — les gouvernements à des «obligations de résultats» en matière de dépollution, comme le fait le Clean Water Act des États-Unis, soutient-il.

Harvey Mead, de Nature-Québec, se réjouit de voir la dépollution industrielle sortir du quatrième plan fédéral-provincial. C'est ce qu'avait recommandé un comité consultatif dont il faisait partie en 2002, qui préconisait de «sortir les actions sectorielles» comme la dépollution industrielle, que chaque gouvernement pouvait accomplir de son côté, au profit d'une approche intégrée plus novatrice, qu'il voit apparaître dans la nouvelle entente.

Pour Albert Tremblay, le directeur général régional d'Environnement Canada, s'il y a eu trois ans de flottement entre le plan 3 et le plan 4, ce sont les changements de gouvernements successifs et de ministres à Québec et à Ottawa qui l'expliquent. Mais, dit-il, administrativement, les deux gouvernements n'ont pas cessé de collaborer même si l'attaque conjointe sur les PME est beaucoup plus complexe et difficile, explique-t-il. Il attribue la chose à la difficulté de définir des objectifs de réduction de la pollution pour les PME, trop différentes pour entrer dans des catégories communes, dit-il.

Le Devoir

Un seul port méthanier suffit, selon Nature-Québec

LOUIS-GILLES
FRANCŒUR

Nature-Québec, le nouveau nom de l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), a réclamé hier du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) qu'il recommande à Québec de mettre les trois projets de port méthanier connus entre parenthèses pour décider, à la lumière des trois bilans, lequel mérite d'être autorisé si le Québec a vraiment besoin d'une telle infrastructure susceptible d'augmenter le bilan québécois des gaz à effet de serre.

Dans son mémoire au BAPE sur le projet de Gros Cacouna, Nature-Québec estime qu'il est impossible pour quiconque de faire présentement une évaluation stratégique des besoins du Québec dans ce domaine et de la meilleure façon d'y répondre.

«Pour la satisfaction des besoins québécois, a déclaré Harvey Mead, le président de Nature-Québec, le Québec peut justifier l'installation d'un port méthanier, un seul. Mais devant trois projets, il aurait fallu absolument développer un "port-feuille" et procéder à une comparaison des projets. À Cacouna, il n'est même pas possible de se pencher sur le marché visé et sur la justification du projet, le nécessaire gazo-duc éventuel ne faisant pas partie du projet.»

Ces lacunes majeures dans l'évaluation du projet de Cacouna, que cautionne Québec en lançant une consultation publique avec un dossier aussi incomplet, «escamote l'analyse de ce qui constitue en effet un programme» encadrant plusieurs projets mais qui n'est pas analysé comme tel par le BAPE.

Le groupe environnemental Equiterre, qui a déposé son mémoire hier, estime lui aussi que «le projet de port méthanier de Gros Cacouna ne peut être analysé sans tenir compte de l'ensemble des projets similaires au Québec, dans les provinces maritimes et en Nouvelle-Angleterre». Deux autres projets

sont en effet en construction, l'un au Nouveau-Brunswick et l'autre en Nouvelle-Ecosse, ce qui pourrait porter à quelque cinq milliards de pieds cubes la capacité de ces nouvelles installations dans l'est du pays. Or, pour Equiterre, on doit considérer le fait que les États de la côte est des États-Unis ne veulent plus chez eux ces installations dangereuses et polluantes et poussent les multinationales à les construire au Canada pour alimenter par pipeline leur marché. Equiterre doute que les équipements projetés au Québec, à Cacouna, à Lévis ou au Saguenay, augmentent la sécurité énergétique du Québec. Au contraire, soutient son mémoire, ces projets vont accroître la dépendance du Québec envers des sources d'approvisionnement étrangères, souvent dévastatrices d'écosystèmes marins critiques, comme à l'île russe de Sakhaline, à 80 km au nord du Japon.

À Gros Cacouna, les commissaires du BAPE ont reçu une pétition de 6237 noms de personnes favorables au projet, ce qui reproduit dans cette audience encore une fois le clivage entre la vision et les intérêts locaux d'un côté et les perspectives plus globales des grands groupes nationaux.

Pendant ce temps, plus de 50 personnalités publiques ont signé hier le *Manifeste contre le projet Rabaska*, que Gaz de France, Enbridge et Gaz Métro veulent construire à Beaumont, près de Lévis, en face de l'île d'Orléans. Le manifeste a notamment été signé par des personnalités comme l'animateur radio Jacques Langui- rand, le compositeur Raymond Lévesque, le poète-chansonnier Richard Desjardins, le politologue Pierre Serré, l'ancien député Pierre De Bellefeuille, l'écrivaine Hélène Pedneault, le poète Pierre Morency, Les Cowboys fringants, l'écrivain Serge Mongeau, le musicien Florant Volant et des dizaines d'autres.

Plan québécois de lutte contre les GES

Les pétrolières préfèrent une taxe à la pompe

Le «plan Kyoto» du Québec, ciblé et précis, a été salué de toutes parts hier. Mais si les pétrolières ne se désolidarisent pas de ses objectifs, elles manifestaient un désaccord important sur les «moyens».

LOUIS-GILLES
FRANCŒUR

Les pétrolières, principales cibles du plan Kyoto dévoilé officiellement hier par Québec, se disent d'accord avec les objectifs du gouvernement, mais elles entendent en négocier ou, à tout le moins, en débattre les modalités avec la Régie de l'énergie, l'automne prochain, car elles ne veulent pas qu'on leur refille la facture des redevances de 200 millions de dollars, question d'équité avec l'industrie du gaz naturel.

Du côté écologiste, on applaudit la «cohérence et la force du plan» québécois, qui replace le Québec en tête du peloton pro-Kyoto au Canada.

Carol Montreuil, de l'Institut canadien des produits pétroliers, précisait hier au *Devoir* que «l'industrie pétrolière n'est pas contre un plan Kyoto québécois. Les entreprises du secteur ont déjà commencé à réduire leurs émissions et la plupart les ont pratiquement ramenées au niveau de 1990. Le problème, c'est qu'en imposant une redevance au quai de chargement des produits pétroliers, Québec se lance dans plusieurs problèmes. Comment va-t-il appliquer sa redevance aux camions ou aux entreprises qui importent des produits pétroliers directement des États-Unis ou qui vont passer librement la frontière de l'Ontario? Ce serait plus simple d'imposer une taxe à la pompe, sur le modèle de celle qui finance l'Agence métropolitaine des transports (AMT) à Montréal. En somme, on est d'accord avec l'ob-

jectif mais on va discuter ferme sur les moyens».

Mais le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Claude Béchard, qui a présenté hier le plan Kyoto québécois avec le premier ministre, Jean Charest, estimait que les profits des pétrolières étaient suffisamment élevés pour absorber cette redevance et qu'il y avait plusieurs moyens de vérifier si elles refileraient la facture aux contribuables. Son plan, qui assujettit les pétrolières à la Régie de l'énergie pour les fins de la redevance, prévoit que celle-ci sera ajustée aux émissions de gaz à effet de serre (GES) de chaque combustible fossile.

Du côté de Gaz métropolitain, Frédéric Krikorian, a déclaré «qu'on est prêt à faire notre part». Mais il prévoyait que la redevance sera vraisemblablement assimilée à un «coût» additionnel, que la Régie pourrait répercuter aux consommateurs via les tarifs réglementés.

Quant au premier ministre Charest, il a insisté sur le fait que le plan québécois démontrait qu'il est possible et réaliste d'atteindre les objectifs de Kyoto. Il a précisé qu'en consacrant 1,2 milliard en six ans à la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, Québec donne un important signal au gouvernement Harper. Ce dernier, a dit Jean Charest, devra faire sa part en déboursant les 328 millions promis sur cinq ans, sous peine d'être sévèrement jugé par la population québécoise. Le plan québécois refille à Ottawa une ré-

duction de 3,8 mégatonnes (Mt), soit 27 % de son plan.

Le plan Kyoto ira chercher 200 millions par année d'ici 2012 en redevances, principalement chez les fournisseurs d'énergie fossile, pour alimenter le Fonds vert afin de financer principalement des projets de transports en commun. À quelques mois des élections, Québec veut éviter d'imposer une nouvelle taxe sur l'essence, beaucoup plus visible qu'une redevance imposée au quai de chargement aux distributeurs.

Le plan québécois comprend 24 mesures. La plus efficace réside dans le contrôle des biogaz de méthane, émis par les sites d'enfouissement. Le règlement à cette fin, adopté l'an dernier, n'est pas encore appliqué, apprend-on, mais le sera ultérieurement. Ce seul volet réduira le bilan québécois de 2,5 millions de tonnes, soit le quart de l'objectif de 10 Mt que Québec entend effacer d'ici 2012 pour atteindre l'objectif de réduction fixé au Canada dans le protocole de Kyoto. Même chose pour le règlement adopté en 2004 aux fins de récupérer les halocarburés des vieux appareils de réfrigération. Ces produits nocifs pour la couche d'ozone sont aussi très dommageables pour le climat.

Québec prévoit aussi mettre en vigueur ici les normes californiennes qui vont limiter à partir de 2010 les émissions de gaz à effet de serre des véhicules neufs, ce qui revient à limiter leur consommation d'essence. Québec estime aller chercher ainsi 1,7 Mt en s'alignant sur les 10 États américains qui vont implanter ces normes sur leur territoire.

Le plan québécois prévoit aussi l'installation de limiteurs de vitesse sur les camions lourds, qui ne pourront dépasser en tout temps

105 km/h. Le Code de la construction du Québec intégrera pour sa part les normes du programme Novoclimate à compter de 2008. Québec financera aussi différents programmes d'efficacité énergétique, imposera l'intégration de 5 % d'éthanol dans l'essence, favorisera l'adoption de règlements interdisant le ralenti inutile des véhicules en ville, favorisera le transport alternatif et les projets de transports intermodaux de marchandises et prolongera sa politique de réductions volontaires des émissions des grands secteurs industriels.

Les réactions des écologistes étaient toutes favorables. Steven Guilbeault, de Greenpeace, a déclaré que *«c'est définitivement le meilleur plan au Canada»* et qu'il servira désormais d'étendard pour tout le mouvement vert canadien. À son avis, l'initiative du Québec pourrait bien inciter l'Ontario à passer aussi à l'action, ce qui créerait une poussée difficile à contrer par les conservateurs fédéraux. L'adoption des règles californiennes ajoutera à la masse critique des voitures moins énergivores dans le parc roulant nord-américain.

Au Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement, on a souligné que ce plan rejoignait les attentes des Québécois et on souhaitait qu'il s'enrichisse d'autres mesures incitatives de nature économique. De son côté, Environnement Jeunesse y voyait une chance pour les transports en commun de reprendre du terrain, alors que Nature-Québec souhaitait voir les objectifs gouvernementaux se traduire rapidement dans un plan de transports concret.

Le Devoir

Québec doit respecter sa parole

Lancée en 2001 par le gouvernement de l'époque, la Stratégie québécoise sur les aires protégées (SQAP) se veut l'outil gouvernemental pour rattraper l'important retard qu'accuse le Québec. Et voilà, qu'en plus du retard, le gouvernement ouvre la porte au recul en miroitant le possible développement hydroélectrique à l'intérieur même de la Réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan.

Ces derniers jours, cette remise en question n'a fait qu'ajouter de l'huile sur le feu.

La réaction du ministre Claude Béchard, concernant le rapport du Groupe de travail régional, nous laisse perplexe sur l'avenir de cette rivière. Alors qu'il apparaissait clair à son prédécesseur qu'il fallait aller de l'avant avec la conservation de ce site, l'actuel ministre semble vouloir ramener le vieux débat sur le potentiel hydroélectrique.

Cela se fait au grand plaisir de quelques intervenants qui ne semblent pas avoir pris acte des vœux fortement exprimés par la population régionale. Rappelons que plus de 80 % des mémoires présentés aux consultations publiques de 2004 étaient en faveur de ce projet de réserve aquatique et, qu'auparavant, une mobilisation inégalée, forte de 12

000 membres régionaux, a demandé la protection de l'Ashuapmushuan.

Il est donc inquiétant de constater que certains territoires provisoirement protégés pourraient redevenir ouverts à l'exploitation. Le ministre ouvrira-t-il la porte à la création d'un précédent, tout comme dans le cas du parc national du Mont-Orford, en reculant dans le dossier de la SQAP?

Recul

À ce jour, la moyenne mondiale d'aires protégées se situe au-delà de 13 %. Le timide objectif de départ de la SQAP était de protéger 8 % de la superficie du territoire québécois avant 2005. Pourtant, 5 ans plus tard, la province demeure en queue de peloton canadien. Le gouvernement actuel ne fait rien pour améliorer notre réputation d'enfant pauvre de la conservation!

Tout d'abord, il a fait reculer de 3 ans sa propre échéance pour l'atteinte de l'objectif du 8 %. Depuis plus d'un an, aucune annonce d'aire protégée n'a été effectuée.

Finalement, des 47 sites mis en réserve dans le cadre de la SQAP, seulement 9 ont passé l'étape des consultations publiques et aucun statut de protection permanent n'a encore été décrété. Pourtant,

selon la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, si un territoire mis en réserve n'a pas reçu un statut permanent de protection dans un délai de quatre à six ans, ce territoire sera de nouveau ouvert à l'exploitation industrielle.

Biodiversité

Nonobstant le fait que nos territoires sauvages et riches en biodiversité se raréfient à une vitesse exponentielle, force est de constater que la conservation n'est pas une priorité pour le gouvernement Charrest.

Pourtant, une pétition en faveur de la création d'aires protégées ([On dort comme une bûche.com](http://On.dort.com)), signée par plus de 183 000 personnes, a été déposée à l'Assemblée nationale ce printemps pour inciter le gouvernement à enfin passer à l'action.

Même la Commission d'étude sur la gestion de la forêt recommandait de mettre les bouchées doubles pour que 12 % de la forêt boréale soit protégée d'ici 2010.

Harvey Mead,
Nature Québec.

Jean-François Gagnon,
Société pour la nature
et les parcs du Canada.

Ronald O'Narey,
Réseau québécois des
groupes
écologistes.



Fondé en 1981 comme organisme sans but lucratif, l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) devient Nature Québec / UQCN en 2005.

Nature Québec / UQCN souscrit aux trois objectifs principaux de la Stratégie mondiale de conservation :

- maintenir les processus écologiques essentiels et les écosystèmes entretenant la vie;
- préserver la diversité génétique de toutes les espèces biologiques;
- favoriser le développement durable en veillant au respect des espèces et des écosystèmes.

Nature Québec / UQCN réfléchit sur l'utilisation de la nature dans l'aménagement du territoire agricole et forestier, dans la gestion du Saint-Laurent et dans la réalisation de projets de développement urbain, routier, industriel, et énergétique. Les experts des commissions Agriculture, Aires protégées, Biodiversité, Eau, Énergie et Foresterie, au cœur du fonctionnement de Nature Québec / UQCN, cherchent à établir les bases des conditions écologiques du développement durable.

Résolument engagé dans un processus qui vise à limiter l'empreinte écologique causée par les usages abusifs, Nature Québec / UQCN participe aux consultations publiques et prend position publiquement pour protéger l'intégrité biologique et la diversité des espèces sur le territoire québécois lorsque des projets de développement fragilisent les écosystèmes et les espèces biologiques.



Nature Québec / UQCN

870, avenue De Salaberry, bureau 270

Québec (Québec) G1R 2T9

tél. (418) 648-2104 • Téléc. (418) 648-0991

www.naturequebec.org •

conservons@naturequebec.org